juin 1990 n. 1

FMS

CAHIERS MARISTES

informations
études
documents

CASA GENERALIZIA FRATELLI MARISTI C.P. 10.250 00144 ROMA

Fichier de la version imprimée (l'originel est en Français)

Editeur / Organisateur: Casa Generalizia dei Fratelli Maristi delle Scuole, Paul Sester, FMS

Cahiers maristes:
Les Cahiers Maristes visent à diffuser des documents et des recherches sur les origines, la spiritualité, le développement et l'expansion de l'Institut Mariste, dans le monde. Il aborde des études sur la Société de Marie, des personnalités historiques et des thèmes qui caractérisent le travail apostolique des Frères Maristes. La production du contenu est collaborative par plusieurs auteurs. Il est imprimé en quatre langues : espagnol, français, anglais et portugais.

Contact:
Casa Generalizia dei Fratelli Maristi delle Scuole
Piazzale Marcelino Champagnat, 2 – 00144, Rome – Italie
Tél. (+39) 06 54 5171 / E-mail: comunica@fms.it / www.champagnat.org

Mise en page et impression:
Typographie Città Nuova della P.A.M.O.M.
Largo Cristina di Svezia, 17 – ¬00165, Rome – Italie

Fichier de la version numérique

Coordination: Direction des Communications de la Casa Generalizia / Commission du Patrimoine Spirituel Mariste / Mémorial Mariste. La version numérique est un fac-similé de l'œuvre originelle imprimée, qui a été scannée, traitée et cataloguée par Maria Palicz (CRB9 PR-202207/P), au « Mémorial Marista », à Curitiba – Brésil. Courriel : memorial@marista.org.br / www.memorialmarista.org.br

Données du Catalogage international avant publication (CIP)

C121 Cahiers maristes : informations, études, documents. -- non. 1 (juin 1990) -- Rome : Maison Generalizia dei Fratelli Maristi delle Scuole, 1990.
130 p. : il. ; 24cm

Annuel.
Éditorial : Casa Generalizia dei Fratelli Maristi delle Scuole / Paul Sester
Version numérique en portugais : <https://champagnat.org/pt/biblioteca/cadernos-maristas/>
ISSN 1122-5572

1.Frères Maristes – Histoire. 2. Spiritualité. 3. Patrimoine culturel. 4. Fratelli Maristi delle Scuole

CDD 200

«Dans le divers pays et cultures où nous exerçons notre apostolat nous entretenons notre connaissance du Fondateur, des premiers Frères et de l'histoire de l'Institut pour maintenir, approfondir et développer notre patrimoine spirituel».

Const. et Stat. 164.2, p. 160

SOMMAIRE

— Présentation . . . . . pag. II

INFORMATIONS

— Nos archives, essai historique . . . . . » 1
Fr. Paul Sester

— Le «Centre d'Etudes Maristes» de la Province de Rio-de-Janeiro . . . . . » 17
Fr. Luis Silveira

— «Centre d'Etudes du Patrimoine Spirituel Mariste» CEPAM, Province du Mexique Occidental . . . . . » 19
Fr. Aureliano Brambila

ETUDES

— Le confesseur du Père Champagnat . . . . . » 23
Fr. Gabriel Michel

— Marcellin Champagnat, Educateur . . . . . » 29
Fr. Alexandre Balko

— Frère Jean-Baptiste Furet, biographe de M. Champagnat . » 47
Fr. Paul Sester

DOCUMENTS

— Résolutions de M. Champagnat . . . . . » 67

PRESENTATION

Les Cahiers Maristes, dont voici le premier numéro, ont pour but de faire connaître la situation des recherches sur nos origines et sur ce qui nous caractérise comme Frères Maristes. Ils se veulent un moyen de divulguer les résultats de ces recherches et de publier les documents-sources. Le lecteur pourra ainsi se faire une opinion par lui-même et alimenter sa propre réflexion. Quant aux auteurs, ils seront stimulés dans leurs efforts en sachant qu'ils accomplissent un authentique travail apostolique.

La parution des cahiers maristes n'aura pas de périodicité fixe. Chaque numéro comprendra trois parties bien distinctes: des informations, des études et la publication de documents inédits.

Les informations feront connaître les travaux actuels sur l'histoire de nos origines, sur notre spiritualité et, d'une façon générale, sur tout ce qui est relatif à notre patrimoine. Cette partie est ouverte à tout Frère qui voudrait partager des informations intéressantes pour l'Institut.

La seconde partie regroupe des études, fruit d'une recherche. Les thèmes seront choisis et développés par les auteurs et sous leur responsabilité.

La troisième partie sera destinée à la publication des écrits du Fondateur, à l'exception de ses lettres, dejà publiées. Les documents seront présentés comme ces dernières, avec le même appareil critique. Ils pourront, par la suite, être rassemblés en un volume semblable à celui des «Lettres de M. Champagnat».

Ces Cahiers sont imprimés simultanément dans quatre langues: anglais, espagnol, français et portugais. De cette façon, un plus grand nombre de Frères pourront puiser aux sources de notre spiritualité. Nous restons ouverts à toute suggestion faite en vue d'améliorer la présentation et le contenu de cette publication.

Avec l'espoir que cette entreprise, qui commence au terme de l'Année Champagnat, connaîtra le succès et pourra durer grâce à la collaboration de tous, nous vous exprimons nos sentiments fraternels.

Rome, le 6 juin 1990 *Le Conseil général*

INFORMATIONS

NOS ARCHIVES
Essai historique

Frère Paul Sester

A l'inauguration de ces Cahiers dans lesquels la référence à nos archives sera continuelle, il est normal de présenter celles-ci, non seulement dans leur état présent, mais aussi dans leur évolution durant les 167 années de leur existence. Certes, ce n'est pas une tâche aisée que de raconter leur histoire, car elles sont de la nature des servantes qui font leur service modestement, sans beaucoup faire parler d'elles. Une allusion de temps en temps dans un rapport, la naissance d'une nouvelle branche ou quelque accident qui fait disparaître tout un lot, rappellent leur existence.

Je vais donc essayer de les repérer dans certains événements de notre histoire qui leur ont valu parfois de s'enrichir, et d'autres fois de se faire amputer. Pour ne pas oublier des faits importants, sans pour autant prétendre faire un travail exhaustif, je suivrai simplement la chronologie des événements bien que parfois, pour suivre un fait qui se prolonge dans le temps, je sois obligé d'anticiper, quitte à revenir en arrière ensuite.

1822

Le créateur de nos archives est, sans aucun doute, le Père Champagnat lui-même. Dès 1822, quand soudain huit postulants se présentent ensemble, il ouvre un registre qu'il continuera toute sa vie, notant le nom

des postulants, leur âge, leur provenance, leur degré d'instruction, s'ils sont munis d'un certificat de bonnes moeurs et la somme d'argent qu'ils versent, partant ce qu'ils doivent encore pour totaliser la somme de 400 francs requise. Avec le Père J. Coste (O.M.1, pp. 60-61), on peut regarder ce registre comme l'embryon de nos archives. En effet, ce registre dans lequel les successeurs du Fondateur ont continué d'inscrire les postulants jusqu'au 10 février 1848, existe encore dans nos archives et nous fournit des renseignements que nous ne trouverions nulle part ailleurs.

1829

Une autre étape est franchie sept années plus tard, en 1829. «Jusqu'à cette année, rapporte Frère Avit (A.A.p.90), aucun registre n'avait été tenu pour constater les vêtures et l'émission des voeux. Pour combler cette lacune, le V. Père fit commencer trois registres: l'un pour les vêtures, l'autre pour les voeux temporaires et le 3e pour les voeux perpétuels. Chaque Frère était invité, au fur et à mesure qu'on le rencontrait, à écrire lui-même l'acte de sa vêture, de ses voeux temporaires ou de sa profession, sur l'un de ces registres». Le Fondateur avait-il, en ouvrant ces divers registres, l'intention de créer des archives? Qui pourrait le dire? Le fait est qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, constituant pour nous des documents des plus précieux pour l'histoire de nos origines.

1836

Les faits suivants montrent plus explicitement que le souci de laisser derrière lui des documents écrits n'était pas étranger à l'esprit du Père Champagnat. Frère Jean-Baptiste, dans la fin de sa préface des «Biographies de quelques Frères», raconte en effet que le Père Champagnat, dès avant 1837, lui répétait qu'il fallait mettre par écrit, pour ceux qui suivraient «ce que nous faisons et ce que nous disons aujourd'hui» (cf. op. cit. p. XX). Son but était «d'édifier les Frères à venir et de leur servir de règle», ce qui n'exclut pas qu'il visait déjà les successeurs lointains que nous sommes.

Il est plus explicite encore dans la lettre qu'il adresse aux «fondateurs de nos établissements», dans les années 1836 ou 1837. «Nous désirons avoir une relation historique de la fondation de votre établissement de nos Frères dans votre paroisse, — commune, de son amélioration et le nom des bienfaiteurs. Nous serions charmés de recevoir de votre part ces divers renseignements pour les conserver dans les archives de la maison principale et dans celle de l'établissement respectif... (L.P.C.1, p. 185).

C'est aussi vers la fin de 1836 qu'il commence à faire recopier dans un cahier les lettres administratives que de par sa fonction de chef du groupe il est obligé d'écrire (cf. op. cit. pp. XXXVII-XXXVIII).

Il convient, je pense, en terminant ce paragraphe, de saluer le réalisme du Fondateur, initiateur de nos archives. Contrairement à d'autres qui, par humilité, pour ne pas voiler l'intervention divine, ont détruit les documents personnels (cf. O.M.1, pp. 27-32). Il a pu penser que l'action de Dieu passait par celle des hommes agissant sous son impulsion. La conservation des archives doit donc être pour nous d'autant plus soignée qu'elle est une tradition qui remonte à nos origines.

1856

Ce n'est pourtant pas pour autant que nos archives soient restées depuis sans connaître des vicissitudes. Elles ont, d'une part ressenti les changements successifs de la maison générale, d'autre part, se sont accrues puis appauvries tour à tour au gré des circonstances et des personnes qui les ont utilisées. Dans la préface à la «Vie de M. Champagnat», Frère Jean-Baptiste déclare: «Les documents qui composent cette Histoire n'ont pas été pris au hasard; ils sont le fruit de quinze années de laborieuses recherches et nous ont été fournis:

1° Par les Frères mêmes qui ont vécu avec le Père Champagnat... Ces Frères nous ont donné des notes par écrit...

2° ....

3° Par les écrits du bon Père, par une foule de lettres qu'il avait écrites aux Frères ou à d'autres personnes... Nous avons encore trouvé de précieux renseignements dans un grand nombre de lettres écrites au pieux Fondateur par les Frères et par toutes sortes de personnages...» (Vie, 1856, pp. XVI-XVII).

A cette occasion les archives se sont enrichies, sans doute; moins qu'on ne pense cependant, car des notes écrites par les Frères il n'en est point resté. L'auteur les a-t-il lui-même fait disparaître après les avoir utilisées, pensant qu'elles sont suffisamment conservées dans le texte qu'il en a tiré, d'autant plus qu'elles ont été communiquées dans ce seul but? Ce n'est pas impossible. Il en est d'ailleurs de même de ses notes personnelles dont il ne reste que des bribes. Sa mort étant survenue dans l'espace de quelques jours, il n'a certainement pas eu le temps de les détruire toutes lui-même. De plus, il n'avait pas terminé ses «Méditations sur l'Incarnation» puisque le jour de sa mort il en corrigeait encore les épreuves (cf. Circ. vol. IV, p. 303). Dans ce cas, quels motifs avait-il pour s'en défaire si vite? Pourtant, quand deux mois après le décès, Frère Louis-Marie demande dans sa circulaire que les Frères qui posséderaient des documents sur le

défunt les lui remettent, il ne laisse pas supposer qu'il possède déjà par ailleurs des notes personnelles. Plus encore, ces documents dont il a dû recueillir un bon nombre, n'existent plus que sous forme de copies, faites sur des cahiers. N'est-il pas étrange que nous n'ayons aucun original des nombreuses lettres de Frère Jean-Baptiste? Il semble que Frère Amphiloque, quand il écrivait la biographie de ce dernier, vers 1917, possédait encore des documents, car il cite les témoignages de trois Frères. C'est peut-être lui-même qui transcrivit les écrits que nous possédons encore sur des cahiers gardant une marge de la demi-largeur de la page. Bref! la seule hypothèse que l'on peut avancer, c'est qu'on estimait comme important le contenu du document, mais non le document lui-même.

1858

Après cette digression je reprends la suite chronologique et m'arrête à l'année 1858 durant laquelle s'est fait le transfert de la maison centrale de Notre-Dame de l'Hermitage à Saint-Genis-Laval. Frère Avit, dans l'«Abrégé des Annales» constate à ce propos: «Durant ce transfert divers objets s'avarièrent plus ou moins. Les archives en souffrirent surtout et un certain nombre de précieux documents, pièces officielles reçues, rapports de visites, etc... furent égarés. C'est regrettable» (Manuscrit, cahier 6, p. 507). Ce serait doublement regrettable s'il fallait compter parmi ces pertes des documents concernant le Père Champagnat directement, comme des lettres, car nous sommes conscients de la disparition de quelques-unes au moins.

1860

J'estime comme un événement non négligeable dans l'histoire de nos archives l'ouverture d'un registre des actes du Conseil général. Or, le premier que nous possédions commence en 1860, avec la prise en main du gouvernement de l'Institut par Frère Louis-Marie qui n'est alors, en droit, que Vicaire général. Le registre porte comme titre: «conseil du révérend frère Supérieur général». En fait de registre, ce n'est encore qu'un gros cahier, du format 21,30 × 17, comptant 164 pages dont seulement les 85 premières sont utilisées, car il s'arrête brusquement comme un cahier d'élève sur un devoir qu'il ne veut plus faire, après avoir mis la date et le premier mot: «Séance du 25 janvier 1876». Le problème qui se pose ici ne touchant pas directement l'histoire des archives, je ne le creuse pas davantage.

Les procès-verbaux sont très succincts, sans aucune signature tout au long du registre. A titre d'illustration, voici le début de la première séance enregistrée.

Délibération du 12 octobre 1860.

Personnel de la Maison Mère

Directeur: f. Chrysogone, Assistant
Procureur: f. Anobert
Sous-directeur: f. Marie-Clarent
1re classe du noviciat: f. Placide
2e id id : f. Euthique
3e id id : f. Augustinus
4e id id : f. Gatien

Ecole de réserve

Première classe: f. Tite
2e id : f. Constant

Personnel de l'Hermitage

On priera le R.F. François, Général, de se charger de la direction de la maison.
Econome: f. Théophile
1re classe: f. Sylvestre
2e id : f. Arcade

Visiteurs

ff. Avit, Acquilas, Callinique

Placements divers

Breteuil: f. Marie-Jubin
Lavalla: f. Vincent et Egesippe
Lorette: f. Ismael et Bertuin ...

Economes des Pensionnats

Conformément à l'art. II du chapitre XI, 1re partie des Constitutions, le Conseil décide qu'il y aura un frère économe dans les Maisons suivantes.:
Neuville, St Didier sur Chalaronne, Valbenoite, Charlieu, Breteuil.
Sont nommés économes: pour Neuville: f. Conrad

pour la Côte
pour Valbenoite

(fin du rapport de cette première séance)

Toujours à titre d'illustration, je transcris un autre exemple pour montrer jusque dans quels détails entrait le Conseil général au début du généralat de Frère Louis-Marie.

8 mars 1861

1° Le cher f. Jn. Baptiste verra et préparera le manuel de cuisine.
2° On visera à ce que la morue soit cuite et désalée. Choisir le moyen le plus sain pour la préparer.

(c'est tout pour cette séance)

Malgré des petitesses, au début notamment, je dois tout de même souligner l'importance de ces registres qui, hélas avec des lacunes, vont se suivre jusqu'à nos jours. Qui ne comprendra la richesse des renseignements qu'ils peuvent offrir pour une histoire sérieuse de l'Institut?

1867

Par une courte circulaire, datée 19 juillet 1867, Frère Louis-Marie rappelant le décès de Frère Pascal, Assistant, survenu le même jour du mois précédent, demande aux Frères de lui transmettre les lettres qu'ils pourraient avoir et les témoignages qu'ils pourraient fournir concernant le défunt, pour que Frère Jean-Baptiste, en train de rédiger les «Biographies de quelques Frères» puisse ajouter celle de ce Frère. Il n'est que de lire cette notice biographique de Frère Pascal (B.1, pp. 276 à 330), pour s'apercevoir que les Frères ont répondu généreusement à l'appel qui leur avait été lancé. Mais aujourd'hui nous sommes bien obligés de constater qu'aucun de ces témoignages ne nous est resté, pas plus d'ailleurs que des notes personnelles du Frère en question. L'événement ne nous intéresse donc ici que comme une chance manquée, montrant une fois de plus la valeur que l'on attribuait jadis à la conservation des documents authentiques.

1870

Trois années plus tard survint un événement d'une autre nature qui, pour n'être que politique, n'affecta pas moins nos archives. Après le désastre de Sedan, toute la population française s'était dressée contre l'envahisseur et l'on ne mit pas d'obstacle à prêter les grandes maisons pour héberger les soldats. C'est ainsi qu'à «la maison mère, dès le 13 octobre 1870, étaient arrivées des troupes qui devaient s'y cantonner. L'ensemble de la maison dut se réfugier à l'Hermitage. Mais quelques Frères anciens restèrent pour garder la maison... On avait transporté tout le mobilier dans la chapelle qui, avec le musée, la bibliothèque et le pavillon du Supérieur général, n'avait pas été réquisitionnée» (Petit historique de la Province de S. Genis, pp. 15-16). Frère Avit confirme le fait et précise

que dans ce transfert auquel tous les frères présents prirent part, il y avait «un certain pêle-mêle inévitable au milieu duquel une partie des archives disparut» (Abrégé des Annales, cah. 7, p. 654). L'annaliste, cette fois, n'exprime pas son regret, mais l'insistance qu'il met à citer les archives montre qu'il ne resta pas insensible devant le fait.

1876

Quand les militaires eurent évacué la maison, «tout fut retrouvé dans un état de complète saleté» (Petit historique, p. 15), mais tout fut remis progressivement dans l'ordre comme auparavant, grâce aux subventions pour dommage de guerre que l'Etat consentit. Bientôt, cependant, le developpement de l'Institut réclamait une réorganisation. C'est pourquoi le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1876 du Conseil général note: «Il est ensuite exposé la nécessité d'organiser l'infirmerie au 2e étage de l'aile ouest de la maison, afin de pouvoir organiser les cellules des ff. Assistants, le secrétariat, la procure, les archives et la bibliothèque dans la partie est du 1er étage». A ma connaissance, c'est la première fois que l'on parle d'un local pour les archives, bien qu'on n'en précise pas encore l'emplacement, ni quel Frère en avait directement la responsabilité. Sans doute était-ce le Frère Secrétaire général, même si les Règles du Gouvernement de 1854 n'en parlent pas.

1881

Quoi qu'il en soit, quelqu'un doit certainement veiller sur elles, une bonne douzaine d'années durant, car en les utilisant toutes, il va les enrichir considérablement: c'est Frère Avit, connu comme l'auteur des Annales. A sa demande, à cause de sa santé précaire, le Chapitre général, dans sa séance du 12 mars 1880, l'a déchargé de sa fonction d'Assistant, responsable de la Province du Bourbonnais dont le précédent Chapitre, un peu plus de trois ans plus tôt, le 15 août 1876, l'avait chargé. Son intention n'était certainement pas de ne plus rien faire, mais peut-être de faire enfin ce qu'il avait envie de faire. Nommé Visiteur en 1859, il se rappelle que le 12 novembre 1860, le Conseil général avait pris la décision suivante: «7° — Les ff. Visiteurs sont chargés de préparer les livres des annales dans chaque établissement. A ce dessein, ils apporteront toutes les notes qu'ils pourront à la Maison Mère où ces livres seront commencés par un frère qui sera chargé de la rédaction» (Reg. Délib. 1, p. 11). L'année suivante le même Conseil décide, en date du 14 novembre 1861: «5° — Les Visiteurs rédigeront les annales de chaque établissement pour l'année courante, à partir de la dernière visite. Un frère de la Maison Mère

sera chargé de demander à chaque Frère Directeur local l'historique de l'établissement depuis son origine jusqu'en l'année 1861» (id. p. 27-28). C'est sans doute d'une partie du moins de cette masse de documents recueillis pendant près de dix ans qu'il a constaté la perte en 1870, constatation qu'il était d'autant plus à même de faire que déjà son intérêt se portait de ce côte-là, sans compter qu'il a dû lui-même contribuer pour une bonne part à les ramasser. Mais que sert de se lamenter sur les pertes! Pour les compenser, dès qu'il sera libéré de toute autre charge, «Il voyagera pendant deux ou trois mois de l'année, dans les pays qu'il a jadis parcourus, allant d'un établissement à l'autre, recueillant ça et là des documents qui, joints aux souvenirs de sa mémoire vaste et fidèle, doivent composer les Annales de chaque maison de l'Institut. Après avoir fait une ample provison de notes, il revient s'enfermer dans sa chambre et, avec l'aide de ses secrétaires, met tout en ordre et se livre à un travail de rédaction assidu, patient, opiniâtre. On ne saurait s'imaginer le monceau de cahiers qu'il nous a laissé comme témoignage de son immense labeur: ce sont les Annales générales de l'Institut et celles de près de 600 maisons particulières, y compris des établissements supprimés» (Biog. de qq.fr. vol. 2, p. 7). D'après les dates qu'il indique lui-même au début de chaque annale, la première est celle de Mornant qu'il commence le 21 avril 1881. Deux autres suivent dans le même mois: celle de Duerne, commencée le 27, et celle d'Aveize, le 30. Durant le mois de mai suivant, quatorze autres voient le jour: St. Genis l'Argentière le 1er, Ste Foy l'Argentière le 2, St. Laurent de Chamousset le 3, St. Romain de Popey le 3 également, Villechenève le 5, Bully le 9, St. Forgeaux le 11, Thizy le 12, Cours le 15, La Clayette le 19, Varennes sous Dun le 21, Monsols le 25, Tramayes le 28, et Matour le 29. J'ai voulu citer les noms pour faire voir sa méthode de travail qui consiste à grouper les maisons par régions. Cela corrobore aussi ce qu'affirme son biographe, qu'il allait d'abord se renseigner sur place. A côté de ces annales particulières des maisons, il commence dès 1884, l'Abrégé des Annales» c'est-à-dire en somme, l'histoire de l'Institut depuis les parents du Fondateur, 1775, jusqu'au 31 mai 1891. Ce sont 8 gros cahiers qui totalisent 860 pages, plus un cahier de renvois de 24 pages. Le 31 décembre 1891, il rédige encore les annales de Bizonnes, alors que d'après son biographe, «vers la fin du mois de décembre dernier (1891), apparurent les premiers symptômes d'une maladie grave» (op. cit. p. 11), et que le 7 février 1892, à deux heures de l'après-midi sa vie terrestre prend fin.

L'oeuvre qu'il nous laisse, inédite jusqu'à présent, sauf une partie de l'Abrégé, nous confond par son ampleur et par l'application constante qu'il s'est imposée pendant dix ans pour la réaliser. Certes, elle n'est pas parfaite et l'on a pu relever de nombreuses erreurs, surtout de dates, mais

comment les éviter quand, le plus souvent pour l'histoire des débuts, l'on ne dispose que de la mémoire de quelques bons vieillards parce qu'on n'avait guère alors le soin de noter les faits. Manifestement les établissements de la Province du Nord, difficilement accessibles pour lui, vu la distance, n'ont pas eu la même faveur que les autres. Il est clair que les annales de ces établissements n'ont pas été composées par Frère Avit, du moins pas tout seul, mais en grande partie par Frère Marie-Ferdinand, Nury Ambroise, Frère de Viviers qui, en janvier 1888, à l'âge de 63 ans, quitte Aubenas pour rejoindre Saint-Genis-Laval et seconder l'annaliste. S'est-il déplacé pour se rendre compte des lieux par lui-même et recueillir les données nécessaires? nous ne le savons pas, mais nous avons des traces d'une correspondance avec des Frères de la Province, comme Frère Sigisbert, maître des novices à Beaucamps. Dans la Province du Bourbonnais nous avons un fait semblable, à savoir un Frère dont nous ignorons encore le nom qui s'est donné pour tâche de continuer les annales de Frère Avit jusqu'en 1903.

Pour finir sur ce thème, je dois encore faire remarquer que nous ne saurons jamais tout ce dont nous sommes redevables à Frère Avit. En plus des annales, il nous a certainement laissé beaucoup de documents qu'il a d'abord utilisés. Si pour la plupart de nos maisons d'alors nos archives possèdent un dossier plus au moins fourni de documents depuis leur fondation jusqu'à vers 1880, ne serait-ce pas en partie grâce à lui? Le fait est que le plus souvent les documents cités dans les annales se trouvent encore dans nos archives.

1886

Frère Avit avait en chantier les annales de la Province de Notre-Dame de l'Hermitage quand, le 2 février 1886, Frère Théophane, Supérieur général, annonçait par circulaire sa décision d'introduire la cause de béatification de M. Champagnat (C. VII, p. 254). Les archives vont être mises à contribution, surtout celles concernant le Fondateur et, de plus, elles vont s'enrichir de nouveaux documents. Dans la circulaire il est dit: «1° ... Je prie les Frères qui ont eu le bonheur de connaîre le P. Champagnat, ceux qui en ont entendu parler par les premiers Frères ou par d'autres personnes, de mettre par écrit tout ce qu'ils savent... 2° Les Frères qui auraient des écrits du Père Champagnat voudront bien me les faire remettre. Ils auront à nous désigner les personnnes, prêtres ou laïques qui en posséderaient... (op. cit. pp. 256-257). De plus, le Frère Supérieur général adresse une circulaire aux prêtres originaires de Lavalla. «Vous voudrez bien, Mr. l'abbé, leur dit-il, me permettre de faire appel à votre bon concours pour nous fournir des notes sur notre pieux Fondateur. Vos sou-

venirs d'enfance et de famille vous rappelleront sans doute, soit quelques faits de la vie de notre bon Père, soit quelques-unes des oeuvres qu'il a créées alors qu'il était vicaire dans votre bonne paroisse de Lavalla. Je vous serai aussi très reconnaissant si vous avez le bonté de nous faire connaître les traditions conservées à son sujet dans les familles chrétiennes» (R.C.L.A.; vol. 8, N° 9216). Il est incontestable qu'à cette occasion beaucoup de documents s'ajoutèrent à ceux qui se trouvaient déjà dans les archives et ces derniers firent l'objet, pour la première fois peut-être, d'un inventaire minutieux. Les écrits du Fondateur ont été transcrits sur des cahiers, même plusieurs fois, car nous avons quatre exemplaires différents de ces cahiers qui contiennent plus ou moins les mêmes documents. Les témoignages reçus des Frères et d'autres personnes ont été relevés de même. Sauf ceux des premiers, de 1886, les originaux ne nous sont pas parvenus. Quant aux écrits du Père Champagnat, nous pouvons constater que depuis lors ils n'ont apparemment pas subi de pertes, au contraire quelques lettres et d'autres pièces s'y sont probablement ajoutées, mais il nous est impossible de le préciser car la tourmente qui va suivre changera la situation.

1903

Nul n'ignore, en effet, ce que représente l'année 1903 pour l'Institut trop cantonné encore sur le territoire français. Le 3 avril, la maison de Saint-Genis-Laval est avertie que dans les trois mois tous ses habitants doivent l'avoir quittée. Savoir où se réfugier, faire l'acquisition d'une maison dans un pays étranger, l'aménager, déménager toute l'administration d'un Institut de 7.000 membres et tout ceci dans un laps de temps de 93 jours! Comment s'étonner que les personnes aient été saisies par le désarroi. Dans ces conditions le déménagement vaut l'incendie. Les objets de valeur sont entreposés chez des personnes de confiance, parfois même cédés. Parmi les archives on fait un tri, mettant d'un côté ce que l'on emporte, de l'autre ce que l'on détruit par le feu qui, paraît-il, en avait pour se nourrir pendant plusieurs jours. Les documents compromettants d'alors ne seraient-ils pas maintenant d'un grand intérêt? Mais trêve de regrets inutiles et soyons heureux que l'essentiel ait pu suivre l'administration générale et survivre au stockage vaille que vaille avant l'organisation de la nouvelle maison.

1917

La poussière a dû calmer son angoisse jusqu'en 1916, car je ne vois pas quel événement pouvait la déranger pendant ce temps. Mais dès cette

dernière date commencèrent les préparatifs du centenaire de l'Institut qui fut l'occasion d'un retour sur l'histoire du passé, partant d'une consultation des archives. Qui ne se serait pas réjoui de les avoir à sa disposition pour rédiger le volume XIII de nos circulaires contenant la liste de tous nos Frères défunts depuis les origines, celle des établissements par Province et surtout la chronologie qui pendant cinquante ans sera pratiquement le seul guide de notre histoire. Il faut bien constater cependant que les archives elles-mêmes ne sont jamais mentionnées.

1921

De même nature est le fait de la rédaction d'une nouvelle biographie populaire de M. Champagnat par Mgr. Laveille qui paraissait chez Téqui dans le courant de l'année 1921. Le 2 mars 1918, «sur la proposition du R. Frère Supérieur, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter les propositions de Mgr. Laveille, Vicaire général de Meaux qui propose de composer pour notre compte une vie populaire du Vénérable Père Champagnat, du volume d'environ 500 pages in octavo, moyennant 8.000 francs d'honoraires» (Procès verbaux de C.G., vol. 7, p. 313). Il ressort de l'abondante correspondance échangée que l'écrivain s'est servi des témoignages fournis pour la cause de béatification, mais aussi des écrits du Fondateur. Par prudence on lui transmit l'un des volumes de copies, mais à la fin de son travail il voulut tout de même voir quelques originaux. Malgré la distance et le passage d'une frontière, ils lui furent envoyés. Rien ne laisse croire qu'ils n'ont pas été fidèlement retournés puisque nulle part on ne trouve trace de réclamation dans ce sens.

1948

Après la guerre, avec l'avènement de Frère Léonida, c'est pour ainsi dire une nouvelle ère qui commence dans l'histoire de nos archives. Elles sortent de l'ombre et prennent droit de cité dans notre organisation. Dans des «Annales-Ephémérides de la Maison-Mère», tenues du mois d'août 1948 à fin janvier 1959, l'annaliste note son arrivée sous la date du mercredi 4 août 1948, comme suit: «Arrivée du Frère Jules-Victorin, nommé archiviste par le R.F. Léonida, S.G., le 20 juin. Il vient de Grugliasco (Italie), où il exerçait les fonctions d'Instructeur du Second Noviciat» (op. cit. p. 1). C'est, à ma connaissance, la première fois que l'on parle d'un archiviste chez nous; l'événement mérite donc d'être souligné.

Quant à sa fonction pratique, rien n'est précisé. Sans doute consistait-elle d'abord à préparer le local qui devra recevoir les archives, car l'année suivante, dans les mêmes «Annales-Ephémérides» il est noté: «1949, juin

25, samedi — Depuis quelques jours on a vidé les lieux de la chambre n° 7, 1er étage, au centre du bâtiment, destinée à être la salle des archives. Un matériel abondant de documents divers va arriver prochainement par wagon spécial de l'ancienne maison-mère de Grugliasco (Italie)» (id. p. 9). L'arrivée de ce «matériel» n'est pas noté. Désigne-t-on par là l'ensemble de nos archives qui seraient restées pendant dix ans loin du contrôle direct de l'administration générale, ou d'une partie seulement, mais laquelle? Ceci nous montre au moins que dans ce domaine tout restait à organiser.

1955

Frère Jules-Victorin ne nous renseigne pas sur l'état dans lequel il a trouvé les archives quand il en a pris la responsabilité. Nous en apprenons quelque chose par des chercheurs qui les ont consultées quelques années plus tard, autour de 1955. C'est le cas de Frère Louis-Laurent qui préparait son mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures, présenté en 1956. Or dans sa bibliographie, les «Archives Généralices des Petits Frères de Marie» comme il les nomme, sont mentionnées par cette remarque historique: «Elles ont subi de nombreux transferts... (ce qui explique qu'elles ne soient ni inventoriées, ni encore sérieusement classées; d'ailleurs le local où elles se trouvent actuellement ne permet que de les entasser» (op. cit. p. 11). Jugeant impossible et inutile pour son étude d'en faire «un inventaire même sommaire», il ne donne que des aperçus partiels de leur contenu. Mais par ailleurs il commence en janvier 1955 à faire paraître une série d'articles dans le Bulletin de l'Institut sous le titre: «Contribution à une reprise des travaux historiques sur les origines des Petits Frères de Marie». Ces études scientifiques, d'une part, atteignent le but annoncé par le titre, et, d'autre part, attirent fortement l'attention sur nos archives.

Vers la même époque, le Père Jean Coste a parcouru nos archives en vue de la préparation de l'ouvrage qu'il composait en collaboration avec le Père Gaston Lessard, les «Origines Maristes». En indiquant les sources, il parle longuement de nos archives: il donne d'abord un court aperçu de leur histoire (O.M.1; pp. 60-61); puis il en fait un inventaire (id. pp. 67-72). Il en ressort clairement qu'il n'existait pas alors de classement systématique des documents. Le Frère archiviste a dû trouver ces documents rassemblés par liasses ou les a lui-même classés de la sorte, en affectant dans chaque liasse, les pièces d'un chiffre écrit au crayon bleu que l'on peut voir encore. Sans doute n'avait-il pas les moyens de faire mieux, car, ce n'est pas l'intérêt pour son travail qui lui manquait, comme en témoigne son activité florissante. En effet, mettant à profit les occasions qui se présentent, il fait des recherches sur la parenté du Fondateur, recueille

des témoignages de la bouche des Frères âgés, rédige une foule d'articles pour nos différents périodiques, notamment une série de quatre articles qu'il intitule: «Nos Archives» et dans laquelle il donne un inventaire assez sommaire des documents dont il transcrit quelques-uns par manière d'illustration. (B.I. vol. 22, pp. 381, 452, 524, 597). Je signale enfin pour être exhaustif, un dernier inventaire paru dans l'ouvrage de Frère Pierre Zind, «Nouvelles Congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830», dans les pages 527 à 529.

Grâce à ces travaux, nos archives, rentrent dans le domaine publique, si bien qu'il devient de plus en plus urgent de leur offrir de meilleures conditions d'utilisation. La nouvelle maison centrale en construction laisse entrevoir de larges espérances.

1960

Dans sa séance du 25 juin 1960, le Conseil général décide d'appeler Frère Fernando Luis Rey pour le service des archives. Il aura juste le temps de préparer le transfert à Rome qui se fera durant les mois de mai-juin de l'année suivante. C'est donc à lui qu'incombe, sous la responsabilité du Frère Secrétaire général, l'installation des archives dans le nouveau local et le mobilier mis à sa disposition. Ce ne sera que du provisoire, car la masse en est telle qu'il est difficile d'avoir tout de suite une vue claire sur l'ensemble. Aussi se donnera-t-il comme tâche principale et plus urgente d'établir des fiches pour chaque pièce. Pendant des jours et des jours, il va donc taper des fiches, comprenant l'identification de la pièce et la synthèse du contenu. Même si plus de la moitié de ces fiches se sont avérées par la suite inutiles, on ne saurait trop louer le courage tenace dont l'archiviste a fait preuve.

1965

Pendant qu'il s'occupait encore à ce travail, le Conseil général a cru bon, pour la conservation de notre patrimoine, de faire photographier nos archives sur microfilms. Pour réaliser ce travail, il a fait appel à Frère Pierre Hilary Provost, de la Province de Poughkeepsie, U.S.A. qui s'y consacra pendant plusieurs années. Le résultat, ce sont 29 bobines de films de 32 mm, contenant une masse imposante de documents concernant le Fondateur, y compris les Cahiers, et le Registre, l'Histoire, notamment la série complète des Annales de Frère Avit, et l'Administration générale avec les procès verbaux des Chapitres généraux jusqu'au 15ème (1958) y compris. Plusieurs copies, selon le nombre de demandes des Provinces,

ont été faites, de sorte que nos archives ne sont plus cantonnées dans la maison centrale.

1967

Mais ce n'est pas pour autant que le classement se faisait, pourtant son urgence s'accrut par un mouvement qui commençait à se dessiner en faveur de la consultation des archives et les recherches sur nos origines. En effet la parution des «Origines Maristes» de J. Coste et G. Lessard, d'une part, et de l'autre, la présence à la maison centrale de Frères Etudiants qui devant rédiger des thèses préféraient souvent choisir des sujets dans notre propre histoire, suscitèrent ce mouvement. Quand il a donc fallu remplacer le Frère archiviste dont le terme était échu, c'est en fonction de ce besoin que le suivant fut choisi. Le Conseil général fit appel à Frère Sean Joseph Hanaray, de la Province de Nouvelle-Zélande, qui vint prendre ses fonctions dans le courant du mois de décembre 1967. Dans un rapport qu'il a rédigé trois années plus tard, il donne un aperçu de la situation de nos archives. «En décembre 1967, écrit-il, plusieurs Frères Conseillers généraux me demandèrent d'entreprendre la réorganisation et le classement systématique des archives. Il était évident qu'il y avait nécessité urgente de le faire, car les archives n'étaient pas classées d'une façon scientifique. On avait établi plusieurs index valables pour «s'y retrouver», mais les archives elles-mêmes en étaient restées aux grandes divisions, sans un classement systématique de détail. Egalement le genre de mobilier laissait à désirer et presque tout l'espace utilisable avait été employé, ce qui devenait une difficulté réelle vu l'accroissement continu des archives.

Le mobilier a donc été partiellement modifié pour économiser l'espace, pour mieux conserver les documents et faciliter le classement et la recherche. Quoique le système de dossier verticaux ne soit pas l'idéal pour des archives, nous devons tirer le meilleur parti possible du mobilier déjà en place...

Classement. Il n'existe pas de «système» de classement d'archives qui soit «le meilleur» pour tous les cas. Il faut prendre en considération quelques principes et procédés de base, mais chaque Institution d'archives doit appliquer son système particulier pour en tirer le meilleur parti. Par des visites aux archives d'Instituts religieux et des entretiens avec leur personnel, j'ai peu à peu mis sur pied un système satisfaisant de classement de nos archives en rapport avec notre situation et besoins particuliers.

Les documents les plus importants ont été classés chacun en un dossier séparé. Ainsi l'on ne sera pas obligé d'en manipuler plusieurs pour en trouver un, partant moins de risque qu'ils soient endommagés».

En fait il a divisé l'ensemble des archives, après avoir mis à part tout ce qui est registres, livres, etc... en sept classes principales qui sont: 1) Le Fondateur; 2) L'Histoire; 3) L'Administration; 4) Les Relations extérieures; 5) Le Personnel; 6) Les Provinces; 7) Finances. Le classement de tout ce qui concerne le n° 1) Le Fondateur, a été fait dans le détail, de même que ce qui concerne les n° 2) L'Histoire et 5) Le Personnel, mais pour ces deux derniers des rectifications seront à faire à cause de nouveaux apports. Donc à partir de là, la base de notre classification reste définitivement acquise, il suffira de continuer dans la ligne indiquée pour les multiples documents qui restent à classer sous les n° restants.

1974

Frère Alphonse Bertrand, de la Province de Lévis, Canada, prit la succession de 1974 jusqu'à 1980. Des travaux de recherche pour le Vatican lui prirent beaucoup de son temps, si bien qu'il n'a pas pu mener aussi loin qu'il l'aurait souhaité l'immense tâche qui restait devant lui. La masse des documents concernant les Provinces qui représente presque la moitié du volume entier de nos archives, a fait l'objet d'un premier tri, mais non pas d'un classement en règle. Il faut dire aussi que pour ce département l'apport de documents nouveaux ne cesse jamais.

En fait d'apports nouveaux, je dois signaler, sans pouvoir en préciser la date, celui du fonds de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'un volume considérable, contenant des documents anciens de François Mazelier, des origines de sa congrégation, de son union avec la nôtre, etc... Ce fonds restait sommairement trié, dans l'attente d'un inventaire sérieux.

1979

Malgré tout ce travail qui restait à faire pour rendre la totalité de nos archives accessible aux chercheurs, un large secteur remplissait déjà largement cet office. Il le remplissait si bien que la nécessité s'imposait de préserver les originaux qui commençaient par mal supporter les nombreuses manipulations dont ils étaient l'objet. Les lettres du Fondateur étaient sans contredit les plus menacées tout en méritant le plus d'être préservées. La situation fut présentée devant le Conseil général qui décida, dans sa session plénière de septembre-octobre 1979, de les faire restaurer par une maison spécialisée du Vatican. Depuis lors des séries de photocopies sont mises à la disposition de l'usage courant, les originaux sont préservés, pouvant seulement être montrés soit pour satisfaire une pieuse curiosité, soit pour éclairer des doutes qu'un chercheur méticuleux peut avoir.

1985

Avec le dernier Chapitre général de 1985, nous entrons, une fois de plus, dans une ère nouvelle: celle de l'informatique. Toute l'administration devant être mise sur ordinateur, les archives entrent, elles aussi, dans ce programme. Après une mise en ordre de tous les documents les plus récemment versés dans les archives et restés dans des cartons, nous avons arrêté tout travail de classement pour concentrer tous nos efforts à la mise sur ordinateur de toutes les pièces. Par là même se fera simultanément l'inventaire et le classement.

Deux collaborateurs, affectés par le Conseil général au service quasi permanent des archives, consacrent leurs jours à ce travail souterrain dont le débouché reste encore caché sous la masse de matériel. Jusqu'à présente 20.700 fiches, représentant chacune un document, sont enregistrées. Ce sont les documents concernant le Fondateur (N° 1) et les Provinces françaises (N° 60), les plus riches en documents anciens, partant domaine le plus souvent requis pour des recherches.

Du temps, de l'esprit de méthode et de la patience, telles sont les exigences qui permettront aux archivistes d'aujourd'hui d'offrir au public un instrument de recherche efficace et rapide, selon les besoins du moment. C'est le but vers lequel nous a conduits l'histoire que nous assumons de bonne grâce avec ses heurs et malheurs, au nom de nos devanciers pour un avenir de fécondité.

LE CENTRE D'ETUDES MARISTES
Province de Rio de Janeiro

Fr. Luiz Silveira

1 - La création du Centre

Le «Centre d'Etudes Maristes» a été fondé par le Frère Gentil Paganotto, alors Provincial, et par les membres de son Conseil, dans la réunion du 27 au 31 août 1986, au Recanto Marista, Areias.

Il possède un local à lui, inauguré le 15 août de l'Année Champagnat 1989, avec l'adresse suivante:

Rue Aimorés, 2480/2° andar
Bairro Santo Agostinho
30.140 Belo Horizonte (MG)

Il est formé par un groupe de Frères volontaires et il est ouvert à la participation temporaire ou permanente de tous les Frères.

Le Centre est au service de la mission mariste.

2 - Buts du centre d'études

Donner la possibilité d'approfondir la vie mariste, de façon à mieux découvrir nos racines religieuses, spirituelles, apostoliques et éducationnelles.

3 - Fonction du «Centre d'Etudes Maristes»

3.1 Organiser et maintenir un service de documentation des textes, d'audiovisuels qui se réfèrent:

Au Fondateur
A l'Institut
A la Province de Rio de Janeiro

3.2 Etablir une bibliothèque et une hémérothèque spécifiques sur des thèmes maristes.

3.3 Promouvoir l'étude systématique.

Du Fondateur
De notre histoire congréganiste
De la spiritualité mariste
De la pédagogie mariste
De l'histoire des Frères au Brésil
De l'histoire de la Province de Rio de Janeiro.

3.4 Programmer des retraites, cours, conférences sur des thèmes maristes.

3.5 Publier des livres et des articles en relation à la vie et à la mission maristes.

3.6 Traduire et divulguer les oeuvres et les écrits maristes.

3.7 Editer les biographies des Frères de la Province.

3.8 Collaborer avec ceux qui désirent approfondir des thèmes maristes et accompagner le travail de recherche.

3.9 Offrir aux Frères du matériel de divulgation en relation avec:

Le Fondateur
L'Institut
L'iconographie mariste

3.10 Recueillir et garder le matériel historique des maisons de la Province.

3.11 Motiver les maisons pour documenter leur histoire, pour élaborer des nouveaux matériaux et pour qu'elles utilisent les productions et les services du Centre.

3.12 Collaborer avec:

Les Commissions provinciales
Les organismes et les revues des Provinces et de l'Institut

3.13 Etre la mémoire vivante de la Province.

3.14 Maintenir le contact avec:

Le Sécrétariat Général de l'Institut
La Postulation Générale
Les Frères qui font des recherches
Les centres du même genre

4 - Livres publiés par le Centre d'Etudes Maristes pendant le triennat 1986-1989

Fr. Pierri Zind, Vision Panoramique de l'Histoire de l'Education en Europe, 1987.

Fr. Pierri Zind, Le Bienheureux Marcellin Champagnat et ses Petits Frères de Marie, 1988.

Fr. Pierri Zind, Suivant les Pas de Marcellin Champagnat, 1988.

Fr. Roque Plínio Loss, Biographie du Fr. Helvídio Loss, 1988.

Fr. Zeferino Falqueto, Biographie du Fr. José Antônio, Batalha, premier mariste brésilien, 1988.

Evocation, Le Fr. François parle du Père Champagnat, 1988.

Leonard Voegtle, Temoignages des contemporains de Marcellin Champagnat, 1989.

Fr. Sulpício José, Biographie du Fr. Mário Cristóvão, 1989.

CENTRE D'ETUDES DU PATRIMOINE MARISTE province du Mexique occidental

Fr. A. Brambila

Un appel nouveau

Dans les premiers mois de l'année 1989, est parvenu aux Provinciaux de l'Arc Nord Mariste (Amérique centrale, Équateur, Mexique central, Mexique occidental et Venezuela) l'invitation d'envoyer des Frères au Cours que le CEPAM organisait pour la première fois. On leur communiquait que le Cours comprenait trois périodes d'été consécutives et que l'objectif était l'étude la plus approfondie possible du patrimoine spirituel mariste.

Un début de réponse, mais enthousiaste

La réponse des Provinciaux ne se fit pas attendre. Il y eut 9 participants en été 1989: deux d'Amérique centrale, deux du Venezuela, un du Mexique central et quatre du Mexique occidental. Le travail mené à bien et l'ambiance furent excellents.

Ce que le CEPAM veut être

Le CEPAM est une structure qui vise l'étude du patrimoine spirituel

de l'Institut. Le sigle signifie: Centre d'études du patrimoine spirituel mariste. L'un des buts du CEPAM est d'organiser des Cours pendant l'été. Toutefois, tout au long de l'année, il poursuit son travail comme Centre de consultation et d'assistance pour la lecture des documents, en donnant des cours sur le patrimoine au noviciat et en recherchant des données pour alimenter les différentes archives.

Origine

Le CEPAM est né d'une préoccupation: on a une masse de documents sur Marcellin Champagnat, déjà publiés ou encore inédits. Comment ordonner tout ce matériel pour le rendre accessible aux Frères? Où et qui peut réaliser cela? Quel système quelle méthodologie mettre en place à cet effet?

La Province du Mexique occidental, se basant sur le statut 164.2 comprit la nécessité de créer un Centre qui rassemblerait tout ce matériel et où l'on irait pour réaliser des études sur le patrimoine. Elle le créa officiellement et lui donna le nom de CEPAM, en avril 1989, le concevant comme une réalisation du Bicentenaire, dans la ville de Morelia, Michoacán, dans les locaux du noviciat.

Destinataires

Les destinataires naturels du CEPAM sont les Frères de l'Arco Norte Marista. Les Provinciaux sont invités à envoyer des gens qui puissent ensuite devenir des diffuseurs de l'héritage mariste dans leurs propres provinces. Il est conçu pour des groupes ne dépassant pas 15 Frères, dans le but de ne pas laisser perdre la richesse d'une interaction entre les participants.

Objectifs qu'il poursuit

— Favoriser et permettre une meilleure connaissance de l'Institut.

Faciliter l'étude du patrimoine spirituel mariste.

— Accumuler du matériel d'étude: documents, inventaires, listes.

— Mettre les Frères en contact avec les documents transcrits.

— Faciliter les publications et les éditions des documents, études et commentaires qui seront faits.

— Cultiver le souci pour l'histoire des Provinces.

— Offrir aux Frères un «lieu» physique et psychologique où ils pourront accroître leur faculté de dialogue avec le P. Champagnat.

— Favoriser l'effort communautaire pour vivre ensemble notre amour pour Marcellin et pour ce qui est mariste, en fournissant les occasions pour en parler de manière explicite, en toute liberté et à son aise.

— Préparer les «transmetteurs» des valeurs maristes.

— Lancer la composition de Biographies de Frères.

— Veiller à conserver les données concernant les Frères défunts des provinces en question et faire en sorte qu'ils soient mentionnés au calendrier religieux.

Son fonctionnement

Le travail du CEPAM se base sur un compromis tacite d'intercommunication, que l'on pourrait gloser ainsi: Tout ce que je découvre sur la vie de Marcellin, si insignifiante soit ma trouvaille, je ne le garde pas pour moi tout seul. Je dois le faire connaître». Le travail se réalise donc au niveau personnel mais aussi en échanges faits en groupe.

Le choix des recherches, des livres, des articles, des thèses sur les thèmes maristes est laissé à l'initiative de chacun, en veillant à ce que chaque participant choisisse un thème différent. Au terme de son étude, chaque chercheur informe le groupe sur le travail fait. L'étude de documents passe par les étapes suivantes: présentation générique, analyse personnelle d'un document (différent pour chacun) exposé au groupe du contenu du document, et échange libre sur les documents en question.

Matériel dont il dispose

Le CEPAM est à ses débuts; il est donc en train de se monter petit à petit. Actuellement il dispose d'une série de publications maristes: livres, thèses, collection de Circulaires, Bulletins de l'Institut, FMS, Notices biographiques...

On y trouve deux ordinateurs ayant ensemble une capacité de 60 méga. On peut utiliser un assez grand nombre de fichiers et de documents transcrits, déjà informatisés; ces derniers se présentent en colonne double, avec l'original en français et la version espagnole correspondante.

L'esprit qui règne au CEPAM

Etant donné que le CEPAM n'est pas seulement un lieu où est concentré le matériel mariste, il offre de plus et surtout, des occasions de ressourcement et l'expérience personelle irremplaçable qu'est le contact avec le Fondateur.

Dès le début un climat de prière est établi, nourri d'apports du Patrimoine découverts progressivement. Une ambiance fraternelle aide à saisir plus en profondeur ce qui est mariste. Le travail manuel, les petites fêtes et la détente communautaire sont là pour pallier à une approche purement intellectuelle et cérébrale. Il fournit aussi une émulation constante en cours de travail de recherche et de diffusion.

Prospective

Les «lieux» de rencontre avec Marcellin étant si abondants, peut-être serons-nous obligés de structu-

rer le CEPAM par domaines ou départements. Voici quelle pourraiten être la liste:

— Correspondance active ou passive relative au Fondateur.

— Divers documents (Actes civils et ecclésiastiques, homélies, résolutions, témoignages)...

— Études sur le Fondateur: ouvrages, articles, thèses.

— Législation.

— Biographies des Frères.

— Doctrine interne (des Supérieurs généraux et des Chapitres généraux).

— Histoire de l'Institut et des Provinces.

— Contexte historique (sociologique, culturel, spirituel et géographique de diverses époques).

Faisant partie du projet global, CEPAM pense organiser, au terme des trois étés, un pèlerinage en groupe, avec les «finissants» à l'Hermitage.

Desiderata

On souhaite voir se développer dans tout l'Institut des Centres d'Études de ce genre. Pendant les vacances ou dans des circonstances spéciales, ils pourraient rendre un excellent service aux Frères désireux de maintenir, approfondir et développer leurs connaissances sur le Fondateur et l'Institut.

Sans aucun doute, le complément nécessaire de ces Centres serait la création d'un Centre d'Études, au niveau supérieur, à Rome, qui serait, de plus, un centre de coordination, de conseil et d'animation.

ETUDES

LE CONFESSEUR DU PERE CHAMPAGNAT

Frère Gabriel Michel

I. Les éléments de la solution

Frère Jean-Baptiste dans sa biographie du Père Champagnat, parue en 1856, parle du confesseur qui «abandonne» son pénitent critiqué, calomnié par des multiples confrères. (Vie, éd. 1989, p. 120).

Dans l'esprit du biographe, il y a, implicitement une critique de ce personnage mystérieux qui s'est laissé prévenir «par de faux rapports» et qui est «fatigué de tout ce qu'il entend dire» (ibid).

On a même l'impression d'une attitude impitoyable, car Marcellin «le supplia, mais en vain, de vouloir bien continuer à le diriger; il ne put rien obtenir et il fut obligé de s'adresser à un autre» (ibid).

Evidemment si le personnage en question était encore vivant en 1856 et pouvait lire cette biographie, ce n'était guère flatteur pour lui. Or, comme nous allons le voir, il semble bien que ce soit le cas.

Frère Jean-Baptiste a suffisamment fait preuve d'inconscience ou de cynisme dans sa passion de vérité pour que nous ne soyons pas trop surpris par sa manière de clouer au pilori quelques personnages de son temps. Dans sa toute première édition — dont il devra refaire rapidement 4 pages, il parle sans ambages de l'ivrognerie du curé Rebod — dont il sait qu'il est mort depuis trente ans —, des fautes morales de Monsieur Courveille — dont il croit peut-être qu'il est mort, alors qu'il est bien vivant.

Il ne se gêne pas non plus pour critiquer, dans le chapitre 18 de la 1ère partie, monsieur P. — que tous les Frères et autres n'avaient pas de peine à traduire par Pompallier — mais le sachant bien vivant il s'arrange à atténuer la critique. Dans le cas du «confesseur» il peut penser que personne ne va enquêter pour savoir de qui il a voulu parler, et il donne l'impression que cette vieille histoire des années 20, concerne quelqu'un avec qui Marcellin Champagnat n'a plus eu de contacts dans la suite.

Mais il se trouve qu'il emploie des termes à partir desquels on peut faire les recoupements que nous allons voir et qui sont confirmés par d'autres témoignages. Je mets en parallèle le texte de Frère Jean-Baptiste et une lettre du Père Champagnat.

Texte du F.J.B.	Lettre du P. Champagnat à M. Claude Duplay (1832)
Comme le Père Champagnat *n'avait rien entrepris sans prendre ses avis*, il fut extrêmement peiné de se voir condamné par celui-là même qui jusqu'à ce jour avait été son soutien et son guide. (op. cit. p. 120).	On peut dire en toute vérité que M. l'abbé Jean-Louis Duplay, votre frère est cause de l'existence des Petits Frères de Marie. Je *n'aurais jamais entrepris* et surtout poursuivi cette oeuvre *s'il ne l'avait formellement approuvée.* (LPC. 1, n. 26, p. 77).

Cette lettre du Père Champagnat est adressée à Claude Duplay qui est devenu curé de Marlhes après la mort de M. Allirot. Les Frères Maristes ont quitté Marlhes en 1821, à cause de l'insalubrité de l'école. Le curé Allirot meurt en 1822 et M. Claude Duplay fait quelque petite chose pour améliorer le bâtiment que le Père Champagnat accepte de reprendre en 1832. C'est alors qu'il écrit la lettre ci-dessus. Il évoque tout d'abord les problèmes des toutes premières années de la fondation des Petits Frères de Marie, et ensuite il passe à l'année 1824 et aux suivantes. Les allusions sont claires s'il n'y a pas les dates.

La seconde partie de la lettre nous apprend en effet que Jean-Louis Duplay est ami de M. Dervieux curé de S.-Pierre de S.-Chamond. Le dernier vient de changer radicalement d'opinion au sujet de Champagnat et maintenant il peut même aider Jean-Louis à mieux comprendre celui qu'il a lui-même si mal compris pendant 4 ou 5 ans.

Jean-Louis Duplay est professeur puis économe au Grand Séminaire de Lyon de 1817 à 1830, et donc quand il retourne à Jonzieux il peut s'arrêter à S.-Chamond chez M. Dervieux, curé de St.-Pierre et c'est sans doute là

que Marcellin vient le trouver, bien que Chausse, biographe de Jean-Louis Duplay situe ces entretiens à Lyon.

Or si Monsieur Dervieux a pu dire, je suppose, à Jean Louis Duplay, dans les années 1822-23: «Laissez donc ce Champagnat, c'est le genre d'homme qui n'en fait qu'à sa tête»; maintenant il voit bien qu'il a eu tort et que le nouvel évêque De Pins, bien informé par Courbon, vicaire général, fait toute confiance à Champagnat et à la Société de Marie.

Mais, lisons ce que dit encore Marcellin dans cette lettre de 1832:

«Quand il fut heureusement question de son établissement définitif (= de l'oeuvre des Petits Frères de Marie) j'allai lui en parler, comme je faisais toujours dans les affaires de quelque importance».

C'est ici une claire allusion à la lettre puis à la visite de Marcellin au nouvel évêque, à l'encouragement qu'il en reçoit pour construire l'Hermitage, et à la promesse d'une aide pécuniaire. Nous sommes donc au début de 1824. Jean-Louis, homme pondéré, a estimé d'abord qu'il ne fallait pas aller trop vite, mais puisque l'archevêque, arrivé en février, se montre favorable dès mars, pourquoi dire non?

«Tout en s'intéressant à mon projet, continue la lettre, il ne crut pas d'abord que je dusse quitter ma position de vicaire de La Valla pour m'y consacrer entièrement (à l'oeuvre des Frères).

Ayant eu l'occasion de s'entretenir longuement de mon oeuvre avec M. l'abbé Dervieux, curé de St. Pierre à St. Chamond, ses idées se modifièrent. Quand je le revis, il me dit qu'il verrait avec regret que mes projets n'aboutissent pas.

Il me répéta qu'il fallait marcher en avant, que mon oeuvre était l'oeuvre de Dieu que je n'avais rien à craindre...».

Ce texte montre que le retournement de Monsieur Dervieux entraîne aussi le retournement — s'il en était besoin — de Jean-Louis Duplay.

Dans un document daté du 3 mars 1824, c'est-à-dire 3 semaines après l'arrivé de Mgr. de Pins, le Conseil du nouvel archevêque se déclare officiellement en faveur de la fondation des Frères Maristes.

«16. M. Champagnat vicaire à La Valla, c(an)ton de St. Chamond réussit à former des Frères des écoles: arrêté qu'il sera encouragé dans cette bonne oeuvre. (O.M. 1, n° 95 et OME n° 22 (95), p. 82).

Quelques jours plus tard (17 mars) la bienveillance se renforce même au sein du conseil archiépiscopal.

«M. Rouchon, curé de Valbenoîte propose de réunir dans un local où il a déjà des soeurs, mais dans une partie entièrement séparée, l'oeuvre des Frères de Marcellin Champagnat; il a déjà quelques sujets réunis. Monseigneur approuverait l'Institut, on y donnerait une nourriture plus convenable à la peine des Frères (M. Rouchon doit se souvenir de sa visite à La Valla deux ans plus tôt et du menu excessivement frugal qu'il a vu); le nom de

Petits Frères a paru propre à cet Institut. Sur le tout il sera pris de plus amples renseignements». (O.M. 1,96 et O.M.E. n° 23 (96), p. 82).

On sait assez que le Père Champagnat a déjà choisi l'Hermitage. Il a acheté au mois de mai 1824 le terrain où sera bâtie la maison. Tout va très vite et l'inspecteur Guillard qui se trouve au mois de juin à St. Chamond pour une visite des écoles primaires a laissé une note sur cette évolution rapide des opinions:

«M. le Curé (sans doute Dervieux) qui arrive de Lyon, assure que Mgr. l'Archévêque a autorisé les Frères de La Valla. M. Brut (curé de St. Martin puis principal du collège de St.-Chamond, ajoute qu'ils ont déjà acheté un émplacement dans la commune de St. Martin A coislieu pour y établir la maison professe. Déjà il n'y a plus d'autres écoles primaires dans ce canton (de St. Chamond) que celles des Frères de la Doctrine Chrétienne de La Valla».

Il est donc assez évident que M. Duplay n'a pas attendu ce mois de juin pour dire à Marcellin de se lancer à fond dans sa nouvelle mission et qu'il a, depuis quelques mois au moins, repris son rôle de directeur spirituel du fondateur des Petits Frères de Marie.

II. Pourquoi Frère Jean-Baptiste a brouillé les pistes

Comment Frère Jean-Baptiste a-t-il connu cette histoire de confesseur?

On a assez l'impression que le Père Champagnat a dû dire un jour en confidence tous les ennuis qu'il avait eus, sans indiquer de nom, et qu'après la mort du Fondateur un biographe pouvait y faire allusion sans savoir de qui il s'agissait. Par ailleurs quand on écrit en 1856 et qu'on parle d'une histoire des années 1820-24 on peut penser que personne ne va relever la petite phrase. Il s'agit d'un ennui parmi une multitude d'ennuis.

Mais la similitude des expériences entre la lettre du Père Champagnat et le texte du Frère Jean-Baptiste permettent aussi une autre interprétation qui serait la suivante. Frère Jean-Baptiste saurait que le Père Champagnat n'a jamais eu d'autre directeur spirituel que Jean-Louis Duplay et d'autres frères aussi le sauraient. Or Jean-Louis Duplay est maintenant (en 1856) supérieur du Grand Séminaire de Lyon. Il pourrait sûrement être un des lecteurs de la biographie. D'où nécessité de faire attention.

Parlant du «confesseur» des années 1820-1823 comme de quelqu'un qui a définitivement laissé tomber Champagnat on pensera donc, parmi les Frères à un autre que Duplay et on pensera que Duplay n'est devenu le «confesseur» que par la suite.

Mais en fait, il est suffisamment sûr que Duplay a été le confesseur dès le début: la lettre de Marcellin est claire à cet égard.

On pourrait ajouter le temoignage de Chausse dans Vie de l'Abbé Jean-Louis Duplay I p. 276:

«Au milieu de ces contradictions (les années 1820-239) M. L'abbé Champagnat se rendait souvent au séminaire de Lyon, pour s'entretenir avec M. l'abbé Duplay, son ami et son conseiller. Il prenait son avis pour tout ce qui concernait le bien et l'avenir de l'Institut».

Il n'y a peut-être pas lieu de tenir grand compte de cette phrase, car Chausse qui écrit 30 ans après le Frère Jean-Baptiste peut se contenter de répéter celui-ci, mais il peut avoir aussi d'autres sources.

III. Pourquoi Jean-Louis Duplay a pu «abandonner» le Père Champagnat?

Essayons maintenant de comprendre le problème de J.L. Duplay, même si son «abandon» n'a été que très provisoire, on est en droit de se demander: pourquoi un homme aussi estimable que Jean-Louis Duplay a agi ainsi.

D'abord il est jeune, il a seulement un an de plus que Marcellin. Ceci ne doit pourtant pas trop surprendre, car Cholleton par exemple — qui est professeur de Marcellin, puis va devenir vicaire général, puis père mariste — est lui aussi du même âge et il est pourtant le directeur spirituel de l'ensemble des séminaristes de 1816 qui vont devenir pères maristes.

Jean-Louis Duplay nommé professeur au séminaire de l'Argentière puis au Grand Séminaire de Lyon a autant de raisons d'être choisi comme directeur spirituel par Marcellin, et par sa conduite personnelle et pour sa conduite des pénitents de La Valla, car Jean-Louis est professeur de morale et il accepte les positions moins rigoristes de Saint Alphonse de Liguori.

Mais Jean-Louis professeur doit tenir compte de M. Bochard, vicaire général responsable des séminaires. Il sait bien que Champagnat se fait un devoir de résister aux pressions de M. Bochard qui voudrait annexer les Frères Maristes à ses Frères de la Croix et voyant qu'un peu tout le monde donne tort à Champagnat, il lui paraît difficile de lui dire: votre devoir est de résister à ces pressions. Comment lui, jeune professeur, pourrait-il être sûr que Champagnat a raison contre l'autorité?

Sans doute, M. Bochard est-il critiqué en secret par plus d'une personne au Grand Séminaire et ailleurs, comme on peut l'induire de cette lettre de M. Courbon au cardinal Fesch, exilé à Rome.

«M. Bochard est infatigable au travail; traite en grandes affaires les minuties; il faut en tout que sa volonté prévale. Le grand, les petits séminaires, les communautés, il est tout: superieur général, superieur particulier, supérieur, économe, etc... etc... Cela fatigue tout le monde, parce que d'ailleurs sa tête est au variable; quand il se prévient pour un sujet c'est un phénix: de suite il l'exalte; quand il prend quelqu'un in mira, il ne peut plus le sou-

frir, il cherche à le déplacer; quand il enfante un projet, il faut qu'il s'exécute. Si le Bon Dieu le faisait évêque (1), les séminaires, les communautés chanteraient un Te Deum; les autres grands vicaires se secoueraient les épaules, s'écrieraient: Deo Gratias» (O.M.1, N° 31, pp. 183-184).

Il aurait fallu une lucidité et un courage charismatique à Jean-Louis Duplay pour encourager la résistance à M. Bochard. Il a plutôt dû dire: «Voyez donc M. Préher de Tarentaise, M. Brut de St. Martin, etc. je ne me sens pas capable de voir assez clair dans votre cas. Je prierai pour vous et plus tard nous renouerons le dialogue».

Telle est sans doute à peu près le genre de phrase attribuable à M. Duplay pour ne pas désespérer son ami et attendre 1824, cette année qui devait être pleine de tous les espoirs.

---

(1) Evidemment Courbon pense à un autre diocèse, car écrivant à Fesch, il n'est pas question de faire allusion à un remplacement de Fesch, suprême entêté, qui, jusqu'à sa mort en 1839 continuera d'être à Rome, sans jamais vouloir donner sa démission du siège de Lyon.

P.S. L'intuition ne vient pas de moi, mais du Frère Gobriano-Maria (Prov. de Río) de pieuse mémoire.

MARCELLIN CHAMPAGNAT EDUCATEUR

Frère Alexandre Balko

I - LA VOCATION D'UN EDUCATEUR

Le moment historique

1789, date de naissance de Marcellin Champagnat et du monde moderne. Cette coïncidence revêt la valeur d'un symbole quand on pense que par sa vocation d'éducateur chrétien et de fondateur, l'humble prêtre devait consacrer sa vie à l'évangélisation de la période de l'histoire qui s'étend jusqu'à nos jours.

Nous savons que l'immense bond en avant qui marque cette époque est largement fondé sur les progrès des sciences, leur application dans la technique et leur divulgation par l'instruction.

L'abbé Champagnat appartient à cette série d'hommes zélés et clairvoyants qui ont su lire les signes de leurs temps, et se sont appliqués à insérer le levain de l'Evangile dans le puissant courant historique de l'instruction populaire. Par l'Ecole chrétienne et l'instruction chrétienne ils ont contribué à l'évangélisation des sources mêmes de la civilisation moderne basée sur la science et l'instruction.

Si la vocation de l'Eglise est d'évangéliser les périodes successives de l'histoire, on peut affirmer qu'à travers l'action des fondateurs de Frères

enseignants au 19e siècle, elle a été parfaitement fidèle à sa mission à l'égard de la jeunesse. Nous savons, d'ailleurs, qu'au-delà de l'instruction primaire, c'est la conception globale de la vie qui était l'enjeu ultime. C'est ainsi qu'au zèle chrétien des Frères s'opposait la croisade des instituteurs officiels, ces «hussards noirs de la République», comme les nomme Charles Péguy.

L'appel des jeunes

Mais on peut se demander quelle motivation directe a engagé dans le courant de l'instruction cet enfant de la campagne qu'était Marcellin Champagnat. Il n'était pas doué pour le travail intellectuel proprement dit; par contre, il était très attiré par toute espèce d'occupations manuelles où il excellait. Cependant, il appartenait à une famille de notables de la campagne où l'instruction était une tradition. Son père, en particulier, avait une culture remarquable pour son temps et son milieu, qui lui a fait conférer diverses charges dans l'administration publique.

Le fils du président du Canton de Marlhes devait nécessairement affronter les difficultés de l'instruction. Or, le jeune garçon fut tellement rebuté par l'apprentissage de la lecture et les procédés du «magister» du village qu'il décida de ne plus remettre le pied à l'école. Seulement, pareille résolution ne pouvait guère tenir à une époque où l'instruction représentait l'avenir. Avec un peu plus de maturité et de réflexion, le jeune homme se laissa convaincre, et finit par prendre le chemin d'une école cléricale ou petit séminaire, comme bien des garçons des meilleures familles de la campagne.

Cependant, les difficultés qu'il rencontre dans l'étude sont réelles, comme en juge le maître du petit collège de Saint-Sauveur. Beau-frère de Marcellin Champagnat, Benoît Arnaud accepte de le préparer au petit séminaire, mais déclare bientôt que son jeune parent n'est pas fait pour les études. On ne tient pas compte de son verdict et Marcellin peinera onze années durant pour arriver au sacerdoce. Le secret de cet acharnement est, sans doute, dans la découverte progressive d'une vocation d'éducateur chrétien, unie à la vocation sacerdotale. On peut en discerner les traces dès ses premières notes intimes conservées, qui remontent à 1810.

Il arrive souvent dans la vie des saints que c'est une épreuve importante qui les oriente vers le don total à Dieu et au prochain. L'expérience négative du jeune garçon a mûri dans l'âme de l'adolescent, et lui a fait ouvrir les yeux sur la situation misérable où se trouvaient la plupart des enfants du peuple devant l'idéal de l'instruction et de l'éducation chrétienne. Le Fondateur le déclare avec la simplicité qui le caractérise:

«Né dans le canton de Saint-Genest-Malifaux, département de la Loire, je ne parvins à savoir lire et écrire qu'avec des peines infinies, faute d'instituteurs capables. Je compris dès lors l'urgente nécessité d'une institution qui pût, avec moins de frais, procurer aux enfants de la campagne, le bon enseignement que les Frères des Ecoles Chrétiennes procurent aux pauvres des villes».

(Lettre au Roi Louis-Philippe, 28-01-1834)

Ce texte laisse deviner que le jeune abbé s'est formé un idéal personnel d'instruction et d'éducation, face à une situation qui est loin de le satisfaire. Dans une perspective plus large, son attitude correspond au nouvel idéal d'éducation chrétienne qui résulte de l'essor de l'instruction populaire et du renouveau religieux en France, surtout dans le diocèse de Lyon.

Au service des humbles

Nature ardente et débordante de vie, Marcellin Champagnat est attiré par les jeunes et l'éducation. D'autre part, sa simplicité d'âme le rapproche des enfants, et son coeur compatissant le pousse d'instinct, vers les pauvres, les enfants abandonnés, les orphelins. Le premier texte qu'il nous a laissé, (il s'agit des résolutions du séminariste de 1810), mentionnent à la fois sa vocation de catéchiste et son attention aux pauvres:

«O mon Seigneur et mon Dieu... je vous promets... d'instruire les autres de vos divins préceptes, d'apprendre le catéchisme aux pauvres aussi bien qu'aux riches».

Dans sa lettre du 21 janvier 1830 au Frère Barthélemy, le Fondateur exprime clairement les penchants de son âme:

«Dites à vos enfants... que je les aime bien moi-même; que je ne monte pas une fois au saint autel sans penser à vous et à vos chers enfants; que je voudrais avoir le bonheur d'enseigner, de consacrer d'une façon plus immédiate mes soins à former ces tendres enfants».

Cette phrase tombée de la plume du Bon Père résume l'essentiel de l'apostolat par l'école. L'amour des jeunes est la marque de la vocation à l'éducation. La prière met à notre disposition la puissance même de Dieu, seul maître des âmes qu'il a créées, et qui sollicite notre collaboration. Les tâches quotidiennes de l'enseignement nous procurent ces contacts immédiats qui seuls permettent l'influence éducative, but principal de l'activité scolaire.

La vocation de l'abbé Champagnat sera animée, toute sa vie durant, par deux mouvements qui n'arrivent pas toujours à converger dans la pratique: attrait de l'éducation en général, et compassion puissante pour les pauvres, les orphelins et les jeunes à la dérive. Ce mouvement dialectique traversera également l'histoire de l'Institut des Frères Maristes, reposant sans cesse la question de la fidélité au Fondateur et à l'Evangile. Peut-être pouvons-nous affirmer que la vocation d'éducateur et la compassion s'unissent normalement pour orienter les disciples du Père Champagnat vers l'éducation chrétienne des humbles. L'éducation des enfants du bon peuple besogneux et plutôt pauvre devrait être leur apostolat habituel.

Le Fondateur exprime clairement ses intentions dans l'importante lettre qu'il écrit de Paris à Mgr. de Pins, le 3 février 1838:

> *«Vous savez, Monseigneur, que l'unique but que je me suis proposé en formant les Petits Frères de Marie, a été de procurer aux communes rurales le bienfait de l'éducation que le défaut de ressources suffisantes met dans l'impossibilité de se procurer par le moyen des excellents Frères de l'Ecole Chrétienne. Or, pour obtenir ce résultat, il m'a été nécessaire, tout en conservant le même enseignement, d'adopter un système d'économie qui obviât aux obstacles...».*

Le sens pratique du P. Champagnat le rend particulièrement attentif aux difficultés financières des communes pauvres. C'est cette préocupation qui lui fait admettre des communautés de deux Frères seulement, au risque de passer pour imprudent. Un texte important de 1824 est particulièrement significatif de la volonté du Fondateur d'aller vers les humbles:

> *«Pour faciliter les communes pauvres, nous donnons, pour l'hiver seulement, deux Frères, qui rentrent dans la maison-mère pour faire valoir un état afin de n'être pas à charge de l'établissement. Nous ne demandons aux susdites communes que 400 francs, un logement et un mobilier convenable».*

Les disciples de Marcellin Champagnat mêlaient leur vie au destin des populations besogneuses auxquelles ils étaient envoyés jusqu'à adopter leur rythme de vie, alternant l'enseignement avec le travail manuel. Nombre de nos premiers Frères étaient des instituteurs-ouvriers, rentrant à l'Hermitage au printemps pour y gagner leur vie en exerçant un métier. Le lettre du 11 avril 1829 — au Préfet de Montbrison — le souligne avec précision, suggérant que l'intégration dans le sort des travailleurs va jusqu'à l'expérience du chômage:

> *«Nous avions entrepris, comme j'avais l'honneur de vous en faire part, de faire fabriquer des rubans, pour remplir utilement l'intervalle des classes;*

voici près de deux mois que nous n'avons pas d'ouvrage; en ce moment, plusieurs de nos Frères rentrent à la maison-mère, parce que les communes où ils sont placés emploient leurs enfants à l'agriculture».

La marque évangélique de la compassion

Dans le cahier N° 8 du P. Champagnat nous trouvons une définition du but de l'Institut qui est peu familière aux Frères Maristes eux-mêmes:

«L'instruction des enfants en général, et en particulier des pauvres orphelins, est l'objet de notre établissement».

Ici la compassion, la part du coeur dans le charisme du Fondateur, s'exprime sans équivoque. Nous savons, d'ailleurs, que le berceau de l'Institut à la Valla, accueillait avec prédilection les enfants abandonnés. Voici la relation laconique qui rend compte du début des Frères Maristes dans l'apostolat:

«Le Frère Jean-Marie réunit deux petits pauvres».

(Orig. Mar. t. 2, p. 743)

Le Frère Jean-Baptiste souligne également ce recrutement préférentiel du P. Champagnat, au chapitre XXI de la deuxième partie de la «VIE»:

«Quant il fut placé vicaire à La Valla, il trouva un certain nombre de parents pauvres et négligents, qui laissaient leurs enfants dans l'ignorance des vérités de la religion, ne les envoyant ni à l'école, ni au catéchisme; il prit ces enfants, les plaça chez les Frères, et se chargea de les nourrir et de les habiller. La première année il en eut douze; les années suivantes ce nombre augmenta encore, et il en reçut autant que la maison put en contenir».

Bien plus, la maison-mère de l'Hermitage était d'abord destinée à accueillir des orphelins dans un centre d'apprentissages variés.

«Aussitôt que nous aurons terminé la maison de l'Hermitage et que nos moyens nous permettront d'utiliser une bonne prise d'eau, nous recevrons les enfants des maisons de charité; nous leur donnerons un état en leur donnant une éducation chrétienne; ceux d'entre eux qui auront des dispositions pour la vertu et pour la science seront employés à la maison».

Ce texte, qui nous révèle un dessein personnel du Fondateur, nous fournit en même temps la clef d'une énigme historique et psychologique. Quel visiteur de l'Hermitage ne s'est pas demandé pourquoi Marcellin

Champagnat, doué d'un sens pratique indiscutable, a voulu construire la grande maison dans ce vallon encaissé, à la merci des avalanches et des inondations?

De son temps, les fermes se trouvaient à une distance respectable de la rivière: ce sont les fabriques qui s'installaient directement sur le cours d'eau. Or, nous voyons quelle importance revêtait dans les plans du Fondateur le canal qui traversait la propriété récemment acquise. Il devait fournir la force motrice pour les ateliers d'un centre d'apprentissage qu'il projetait pour la formation professionnelle de ses orphelins. Le jeune Marcellin a été témoin dans le moulin paternel de toutes les applications pratiques de la roue hydraulique. Très habile de ses mains, et entraîné à différents travaux, il s'oriente naturellement vers l'enseignement professionnel, qui a d'ailleurs l'avantage de le mettre au service des humbles.

Hélas, les Fondateurs essuient aussi des échecs. Le centre d'éducation qui avait commencé à fonctionner à l'Hermitage dès l'automne de 1825, a dû être fermé à la fin de la première année scolaire, pour des raisons morales impérieuses, les seules qui pouvaient arrêter Marcellin Champagnat. Les enfants plus au moins abandonnés qu'il recueillait étaient facilement victimes d'habitudes vicieuses capables de contaminer un groupe:

> *«Nous nous étions mis dans le principe sur le pied de recevoir à l'Hermitage quelques enfants externes et quelques pensionnaires. Nous nous sommes vus contraints d'y renoncer, vu qu'ils entraînaient la perte d'un bon nombre de novices et qu'ils causaient à tous un dommage évident».*
>
> (Lettre, 3-XII-1839)

Ce premier échec ne décourage pas le Fondateur dont le charisme est marqué par la compassion. Dès le 15 janvier 1828, en copiant de sa main les Statuts de l'Institut, il ajoute ce paragraphe significatif:

> *«L'objet de la congrégation est encore de diriger des maisons de providence ou de refuge pour les jeunes gens revenus des désordres ou exposés à perdre les moeurs».*
>
> (cf. Cahier N° 8)

Cette addition qui exprime une préocupation personnelle du P. Champagnat, est insérée dans la Règle imprimée de 1837, et sera reprise désormais dans les Statuts et Prospectus jusqu'à la nouvelle Règle de 1852 qui omet de la mentionner.

On comprend qu'après la mort du Fondateur, ses disciples se soient engagés à fond dans l'apostolat de l'école, en interprétant les signes des temps. Comme aujourd'hui nous vivons dans des circonstances différentes, ce penchant du coeur de notre Bx. Père, doit retenir notre attention. Il faut souligner encore qu'il s'agit d'un complément de charité directe,

qui ne met aucunement en question le but fondamental de l'éducation chrétienne des jeunes.

Le retour aux intentions originelles du Fondateur nous introduit, d'autre part, dans la pure essence de l'Evangile. L'exemple des Saints a toujours montré que la charité envers le prochain s'appuie sur les deux ailes du zèle et de la miséricorde. Mission et compassion ont toujours caractérisé l'action apostolique de l'Eglise du Christ.

II - LES LIGNES DE FORCE D'UNE PEDAGOGIE

La simplicité dans l'éducation

Pour découvrir sa vocation d'éducateur, Marcellin Champagnat a simplement vécu, avec un coeur ouvert, sa propre expérience d'adolescent aux prises avec les nouvelles exigences d'instruction de son temps. A travers ses propres difficultés, il a perçu les besoins et les aspirations des jeunes de son milieu, avec une attention privilégiée pour les enfants pauvres et délaissés. Tout cela peut être regardé comme la réaction normale d'une âme généreuse, qui avance dans la vie suivant la ligne droite de l'authenticité et de la bonne volonté fécondées par la grâce de Dieu. La pédagogie du P. Champagnat va également s'épanouir suivant cette même ligne de la simplicité, qui va directement à l'essentiel, et en recueille des fruits d'équilibre et de fécondité.

Marcellin Champagnat n'est donc pas un inventeur de systèmes nouveaux d'éducation. Il est un praticien, comme la plupart des éducateurs par vocation. Il déclare sans ambages, qu'il adopte la technique scolaire mise au point par saint Jean-Baptiste de la Salle, qui l'a lui-même recueillie, en bonne partie, de ses prédécesseurs. La Règle de 1837 recommande aux Frères la fréquentation assidue de la «Conduite des écoles», vademecum pédagogique des Frères des Ecoles Chrétiennes:

> *«Les Frères regarderont l'étude et la pratique de la "Conduite" comme un des plus sûrs moyens de réussir dans leur emploi; ils y liront donc souvent ce qui leur convient, afin de la posséder parfaitement et de l'observer avec fidélité».*
>
> (Règle 1837, chap. V, N° 32)

Cependant, malgré cette imitation extérieure de l'organisation scolaire, les disciples de l'abbé Champagnat semblent se distinguer nettement, et dès le début, de leurs modèles, par l'esprit qui anime leur attitude péda-

gogique. Le petit ouvrage intitulé «Les douze vertus d'un bon maître, par le vénérable de la Salle», donne la première place à ... la gravité! Un passage de la lettre du 1er Décembre 1823, la plus ancienne qui nous est restée du Fondateur, nous transporte d'emblée dans une ambiance pédagogique entièrement différente. Voici ce que l'auteur souligne à Tarentaise, en donnant des nouvelles des établissements existants:

> *«Les affaires à Tarentaise vont aussi très bien. Les enfants disent que le Fr. Laurent était "bon enfant", mais que celui-ci* — son successeur — *l'est encore davantage».*

L'expression «bon enfant» est suffisamment évocatrice pour caractériser une ambiance. L'analyse du sens donne des éléments comme la simplicité et la gentillesse, qui définissent bien un milieu éducatif familial, où les contacts ont la liberté, l'authenticité et la cordialité des relations fraternelles. Cet ensemble s'accorde parfaitement avec la description que le Frère Sylvestre fait de l'esprit de l'Institut:

> *«Aussi, dans la branche des Pères comme dans celle des Frères, l'esprit mariste est-il un esprit qui doit revêtir tous les caractères de la famille, par sa simplicité, son laisser-aller et par un cordial attachement».*
>
> (Mémoires, p. 236)

Remarquons que si le Fondateur souligne avec complaisance l'expression «bon enfant», c'est qu'elle correspond à son propre idéal pédagogique. D'ailleurs, l'anecdote révèle que l'abbé Champagnat pratiquait lui-même avec les jeunes ce dialogue simple et cordial qu'évoque l'épisode mentionné.

Il y a donc, dès le début, un style particuler dans les relations entre maître et élèves qui distingue et caractérise l'éducation mariste. Ce caractère particulier n'est d'ailleurs pas l'effet du hasard: toute la personnalité de Marcellin Champagnat, le comportement de ses disciples, comme l'esprit qu'il leur a transmis, sont marqués par les caractéristiques de la simplicité. D'une façon globale, la vie religieuse et surtout professionnelle des Frères Maristes rappelle celle des Frères de Ecoles Chrétiennes. Cependant, l'esprit qui anime leur vie religieuse quotidienne la distingue en la modelant de l'intérieur.

Cet esprit de simplicité s'oriente spontanément vers l'essentiel et met en valeur les éléments fondamentaux. On pourrait d'ailleurs affimer que l'objet propre de l'éducation est de promouvoir les qualités humaines fondamentales, essentielles.

L'idéal global de l'éducation mariste est alors défini par le Frère Sylvestre lorsqu'il affirme que les Petits Frères de Marie s'efforcent de former «de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens» (Mémoires, p. 248).

L'honnêteté se range facilement sur la ligne définie par la simplicité, l'authenticité, la sincérité et la droiture.

«Car l'Esprit qui nous éduque, fuit la duplicité»

(Sagesse, 1, 5)

Le Frère Avit fait un tableau plus détaillé des premiers disciples du Père Champagnat et de leur oeuvre éducative:

«Les nouveaux instituteurs formés par le Bon Père, n'étaient pas savants, mais leur piété, leur dévouement et leurs bons exemples charmaient les populations et leur attiraient de nombreux élèves. Ils leur apprenaient le catéchisme, l'amour de Dieu et de leurs parents, la lecture et l'écriture. On les préféra aux instituteurs laïcs, qui, du reste, n'étaient guère plus instruits et beaucoup moins religieux. D'ailleurs, la plupart des communes étaient privées d'écoles ou n'avaient que des instituteurs ambulants, pendant l'hiver».

(Abrégé des Annales, p. 28)

Au total, la simplicité du Père Champagnat oriente l'éducation directement vers l'essentiel et le vital, dans cette ambiance de famille qui qualifie nécessairement tout milieu vraiment éducatif.

Une éducation au service de la vie

Eduquer, c'est favoriser l'élan de la vie, c'est ouvrir des perspectives de vie, c'est confronter avec des valeurs de vie... Au temps du Père Champagnat, l'instruction populaire naissante était un des principaux courants de vie au niveau historique. Les Frères, pris directement dans le peuple, participaient pleinement à cet élan, dans la simplicité et l'enthousiasme.

«Les Petits Frères de Marie sont un nouvel et excellent instrument pour la propagation d'une éducation primaire complète, morale, religieuse, rien de plus, rien de moins. Ce résultat est celui que recherche l'université».

(Lettre de Mr. Baude à Salvandy, 5-XI-1838)

Le grand élan de vie qui habitait Marcellin Champagnat ayant été stoppé par un genre de handicap intellectuel, s'est reversé, par sympathie, sur les jeunes de son entourage, qui se débattaient dans des difficultés semblables. Ici entre déjà en jeu la nature dynamique du futur fondateur, sensible à la compasion et prêt à l'action. Dès ce moment, l'instruction deviendra pour lui un moyen de rencontrer les enfants et de les aider, surtout les plus pauvres, les plus abandonnés.

L'élan de vie avec lequel il communie au désir d'épanouissement des jeunes est riche de composantes humaines et religieuses: goût de la vie,

besoin d'amitié et de communion, sens des hommes et des choses, goût pour diverses professions, ferveur religieuse, sens de Dieu, piété envers la Sainte Vierge... Plein de vie et de sympathie pour les jeunes, Marcellin Champagnat est prêt à leur apporter la culture de base, et à entrer en communion avec leur élan de vie fondamental.

Les éducateurs-nés sont compris et suivis par les jeunes, parce qu'ils leur proposent des valeurs authentiques. L'instinct primordial qui les pousse à grandir leur fait également accepter les sacrifices inhérents à leur progrès humains et spirituels. Un des traits les plus évidents de la vocation d'éducateur de Marcellin Champagnat c'est qu'il avait comme l'obsession de l'éducation, de la formation, de la correction de ses disciples. Son idéal de vie dynamique rayonnait autour de lui et se concrétisait en une tendance générale, humaine et chrétienne, à la perfection. Son impulsion éducative puissante, était acceptée par tous car elle mettait en oeuvre ses riches qualités humaines et spirituelles, parmi lesquelles se distinguaient la bonté et l'humour. L'Hermitage était une maison de formation, dans le plein sens de l'expression.

Les vrais éducateurs sont débordants de vie et se mettent avec enthousiasme au service de la vie, par ex. Don Bosco. Ici, la «bande joyeuse» et le caractère expansif et communicatif dont elle témoigne deviennent des qualités primordiales d'éducation. Marcellin Champagnat montre qu'il comprend les enfants et leurs besoins particuliers. Avec l'instruction indispensable, il leur réserve des exercices réguliers de chant, et insiste sur l'importance d'une cour de récréation. L'école des Frères offre aux enfants une ambiance de famille où la simplicité et la bonté président aux relations éducatives. La piété filiale à la Bonne Mère, unie à l'amour pour Jésus, met les sentiments religieux essentiels à leur portée.

«Ils n'ont qu'à ouvrir leur coeur, et Jésus et Marie les rempliront».

(Lettre , 4-II-1831)

«Dieu seul peut faire leur bonheur».

(Lettre, 3-1-1831)

Ces deux passages témoignent de la compréhension instinctive de l'aspiration fondamentale des jeunes à la vie, en même temps que de la conviction que Dieu seul peut combler leur désir de bonheur. L'attitude religieuse même est présentée comme un prolongement (à l'infini) de ce désir fondamental de vie et de bonheur. «Moi, je suis venu pour que les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance» (Jn 10, 10).

Un trait caractéristique de Marcellin Champagnat est d'opérer une espèce de fusion entre le temporel et le spirituel, cette transparence de l'humain au divin qui est l'idéal même de l'éduction chrétienne.

La piété des enfants est placée sur la ligne fondamentale de l'amour,

qui est à la source de leurs relations avec leurs parents, leurs frères et soeurs, leurs amis, leurs éducateurs.

> *«Ne cessez de rappeler à vos enfants qu'ils sont les amis des saints qui sont dans le ciel, de la Sainte Vierge, et en particulier de Jésus-Christ. Que leur jeune coeur lui fait envie, qu'il en est jaloux, que c'est avec la plus grande peine qu'il voit le démon s'en emparer. Qu'il serait prêt, s'il était nécessaire, de mourir de nouveau sur la croix à Saint-Symphorien même. Pauvres enfants! Ajoutez que Dieu* vous *aime et que je vous aime aussi, puisque Jésus-Christ, la Sainte Vierge et les saints vous aiment tant!».*
> (Lettre au Fr. Barthélemy, 1er Novembre 1831)

Cette attitude pédagogique répond directement à l'exhortation apostolique de Jean-Paul II «Catechesi tradendae» (25-X-1979), rappelant que la catéchèse doit conduire à la rencontre d'une personne, de Jésus, en qui seul nous pouvons trouver le salut et la vie éternelle...

«Une tendre affection pour les enfants»

Il est évident que les aspirations des enfants, ainsi que les réponses qu'y apportait l'abbé Champagnat, trouvaient leur place dans les cadres économiques, sociaux et culturels du temps. Dans l'ambiance familiale il n'était guère question de respecter la personnalité et la liberté de l'enfant. Celui-ci était, dès son jeune âge, engagé dans les travaux de la campagne, et pris dans l'engrenage d'une existence austère. Cependant, la simplicité du Père Champagnat, son sens aigu du réél et de l'essentiel, et sa sympathie profonde pour les enfants, lui font trouver d'instinct des attitudes pédagogiques justes et adaptées, parfois en avance sur son temps.

Ses lettres «pédagogiques» sont celles où il parle le plus de l'amour, comprenant instinctivement qu'il est nécessaire aux enfants plus que le pain. L'individu humain est une personne qui ne s'ouvre qu'à l'amour. Il faut que l'enfant se sente aimé et apprécié pour lui-même, indépendamment des qualités qu'il peut avoir ou non. L'éducation est un dialogue d'amour.

> *«Nous désirons et nous souhaitons qu'à l'exemple de Jésus, notre divin Modèle, vous ayez une tendre affection pour les enfants».*
> (Circulaire, janvier 1836)

Cette affection vivante et très humaine, exclut la distance, et même la «gravité» traditionnelle qu'affectaient les éducateurs. Une attitude artificielle étouffe l'élan de vie, refuse la communication que l'enfant désire.

La caractéristique «bon enfant» attribuée par les élèves aux premiers éducateurs maristes et relevée avec complaisance par le Fondateur, parle éloquemment en faveur d'un type de relations éducatives marqué par la simplicité et la bonté. Ces vertus nous introduisent dans l'ambiance d'une famille, où les sentiments et les attitudes sont francs et vrais. C'est l'authenticité de la vie s'épanouissant au soleil de la bonté, dans la chaleur d'un foyer.

Cette «tendre affection» élimine évidemment la sévérité d'une discipline froide et impersonnelle, de type également traditionnel. Elle écarte surtout la brutalité, si opposée à l'attitude de bienveillance essentielle à l'éducation. La Règle de 1837 stipule expressément que «la correction des fautes graves doit être remise à la classe suivante» et que «la baguette qui sert à la lecture des tableaux doit être attachée». Une tradition fervente dans l'Institut défend aux Frères de frapper les enfants. (C'est probablement cette tradition qui a fait adopter au Fr. Alessandro l'hypothèse que Marcellin Champagnat a préconisé la discipline préventive avant don Bosco).

Le fameux songe, rapporté par le biographe du Père Champagnat, mettant en scène des Frères à moité soldats, s'explique problablement par la même préocupation d'affection sincère pour les enfants. D'autre part, le fait que la scène se situe dans la maison et le jardin où travaillent les jeunes Frères, montre clairement que l'éducation est au service de la vie qui s'épanouit dans une ambiance de famille.

L'amour du travail

Nous rencontrons ainsi un autre élément fondamental de l'éducation mariste, intimement lié à la réalité familiale: l'entraînement au travail, l'amour du travail bien fait. Le travail ayant une importance primordiale dans la vie humaine, constitue logiquement un aspect majeur de l'éducation des jeunes.

> *«L'alliance entre travail et famille qui se réalise dans la vie de saint Joseph... Dans la famille on éduque au travail, et par le travail l'homme mûrit dans son humanité... En honorant la figure de saint Joseph, nous rendons hommage à la saintété de la famille et du travail, ces deux dimensions humaines fondamentales».*
>
> (Jean-Paul II, Osserv. Romano, 25-III-1985)

L'amour du travail, qui garantit la nature laïque de la vie religieuse des Frères Maristes, élimine le danger spécifique des maisons d'éducation inspirées par l'Eglise. Il s'agit d'un certain angélisme qui négligerait

l'humain pour ne donner de l'importance qu'à ce qui est directement religieux. Pour qui connaît le Père Champagnat et la tradition qu'il a laissée à ses disciples, il ne devrait pas exister de danger de ce côté. Dans une éducation chrétienne intégrale, les éléments humains et spirituels se compénètrent intimement.

L'amour du travail et son application pratique, constituent ainsi un élément salutaire d'équilibre dans l'attitude éducative mariste. Les relations marquées par la spontanéité et la bonté sont polarisées et ordonnées par l'effort commun vers la tâche à accomplir. La discipline nécessaire trouve ainsi son fondement dans la nature des choses, et s'impose comme une condition indispensable de la vie et de l'épanouissement de chacun. Le respect de l'autorité et l'obéissance, inclus déjà dans l'esprit de famille, sont de la sorte facilités. Nous retrouvons, d'autre part, dans le style éducatif mariste la douceur et la force, qui caractérisent la personnalité du Fondateur.

Le sens de l'individu et la confiance dans les jeunes

Homme de coeur et d'action, essentiellement vivant, Marcellin Champagnat s'intéresse à l'individu et va à la rencontre de chaque personne, en communiant avec ses aspirations les plus particulières. C'est le privilège de la simplicité de s'ouvrir et de communier fraternellement à l'élan de vie de ceux qu'elle rencontre. Cette attitude est fondamentale dans l'éducation, car elle permet de dialoguer avec les jeunes, de s'associer à leurs élans de vie, et de les accompagner avec amour et dévouement dans leurs efforts, leurs découvertes, leurs déboires, leurs enthousiasmes. C'est cette fraîcheur de la simplicité fraternelle qui est peut-être le meilleur atout de l'éducation mariste. Les hommes fatigués et blasés ne devraient pas avoir de place dans l'éducation.

Le Frère Sylvestre raconte avec complaisance les attentions particulières du P. Champagnat à l'égard du petit espiègle qu'il était lors de son entrée au noviciat. Ces soins affectueux le transformèrent peu à peu et le fixèrent dans la vie religieuse.

C'est une expérience semblable qui fait dire au frère Conon, après le récit des prévenances du Fondateur à son égard:

> *«Pour moi, le vénéré Père a été très bon, comme sans doute il l'était pour tous».*

Une caractéristique fondamentale du véritable éducateur est une confiance à toute épreuve dans la volonté de croissance et les possibilités d'amélioration des jeunes.

«L'éducation n'est possible que sur un fond de confiance qui déborde toujours ses propres prémisses pour s'aventurer dans l'inconnu, risquer le présent, créditer l'avenir... L'acte d'éduquer relève aussi, relève d'abord de la logique de l'amour».

(Marguérite Léna, L'esprit de l'éducation, Fayard, 1981, p. 25)

Nous sommes heureux de retrouver dans les règles laissées par notre Fondateur le témoignage évident d'une confiance solide dans les possibilités de progrès et d'amélioration des jeunes:

«Il faut toujours laisser entrevoir aux parents que leurs enfants donnent beaucoup à espérer, et qu'avec un peu de peine et beaucoup de soins, en agissant de concert, on parviendra à les bien former».

(Règle de 1837, p. 42)

Il est intéressant de remarquer que l'expert à qui l'on avait confié la révision du projet de règle, censure cette position optimiste du Fondateur:

«Cela n'est-il pas un peu fort, surtout quand cela est faux?»

Le Père Champagnat a maintenu son affirmation malgré la logique apparente du censeur, qui n'est pas celle de l'éducateur. Les bons parents, comme les vrais éducateurs, sont spontanément d'accord avec son intuition. L'intellectuel juge une situation à froid, tandis que l'éducateur, par une espèce de complicité avec l'élan de croissance des jeunes, met en mouvement la transformation par la puissance de l'amour et de la confiance.

L'éducateur chrétien sait, d'autre part, qu'il participe à la puissance et à la bonté de Dieu, avec qui il collabore dans l'oeuvre de la création continuée. Dans la lettre déjà citée au Frère Barthélemy, le P. Champagnat attribue à la Sainte Vierge cet amour inconditionnel du Père céleste pour ses enfants:

«Dites à vos enfants que Jésus et Marie les aiment bien, tous ceux qui sont sages parce qu'ils ressemblement à Jésus-Christ, qui est infiniment sage; ceux qui ne sont pas encore sages, parce qu'ils le deviendront; que la Ste. Vierge les aime aussi parce qu'elle est la mère de tous les enfants qui sont dans nos écoles».

(Lettre, 21-1-1830)

Voilà un bel optimisme éducatif, mis à la porté des enfants, et appuyé sur les réalités les plus immédiates du sentiment religieux. Mais nous touchons ici un autre élément fondamental de l'éducation mariste: c'est la douce figure de la Bonne Mère, qui préside à notre esprit de famille et soutient notre confiance. Elle imprime, en même temps, à toutes nos rela-

tions, un cachet de fraternité cordiale qui répond aux aspirations profondes des jeunes.

Aspects non-conformistes

Un des aspects pratiques qui caractérisent, dès le début, le système éducatif de Marcellin Champagnat, c'est le besoin de vivre avec les enfants, de partager leur existence, et de leur fournir ce milieu humain qui est le terreau et l'atmosphère dont ils tirent les moyens de leur croissance. C'est l'intuition de l'importance de ce milieu éducatif, et de la présemce vivante d'êtres aimés, qui a fait clairement voir au Fondateur la nécessité de la «concertation» des éducateurs avec les parents dans l'oeuvre difficile de la direction de la croissance des jeunes. Le passage sur la confiance cité plus haut fait partie d'une section de la Règle de 1837 intitulée: «Manière dont les Frères doivent se conduire dans leurs rapports avec les parents».

> *«Il est des cas où il convient de voir les parents de certains élèves pour* se concerter *avec eux... Un Frère prudent et animé de l'esprit de son état, ne sera jamais embarrassé».*
>
> (Règle, pp. 42-43)

La confiance de l'éducateur n'est pas illusoire, parce qu'elle suppose un minimum d'effort et de bonne volonté de la part des jeunes, et «beaucoup de soins» de la part des éducateurs. Nous reconnaissons ici le «dévouement» traditionnel des disciples du Père Champagnat qui se donnent corps et âme aux besognes de l'éducation, comme il convient dans une famille. Mais c'est la «concertation» avec les parents qui est soulignée deux fois, et qui conditionne l'optimisme et le succès dans l'éducation.

Le texte manuscrit du Fondateur, dont l'essentiel est passé dans la Règle de 1837, est encore plus vigoureux:

> *«Il est quelquesfois très nécessaire de voir les parents des enfants... Il est des cas où il est très important de voir les parents de certains enfants pour* se concerter *avec eux».*

A une époque où les textes sur les relations avec les parents étaient inexistants ou dominés par la méfiance, Marcellin Champagnat fait preuve de beaucoup d'optimisme et d'une belle indépendance. Il ne s'agit pas simplement de régler les «histoires», mais de se concerter entre maîtres et parents pour la bonne éducation des enfants. Le sens de la vie, l'esprit de famille, et la confiance en Dieu, spécialement invoqué avant les rencontres avec les parents, permettent au bon Père de mettre en valeur un facteur éducatif dont nous apprécions aujourd'hui toute l'importance.

La même Règle de 1837 nous présente un autre aspect de l'éducation intégrale où Marcellin Champagnat fait également figure de cavalier seul. A une époque où le clergé était résolument hostile à un gouvernement qui rappelait la Révolution, Marcellin Champagnat a su unir dans un même respect l'autorité civile et l'autorité religieuse. La formation de «bons chrétiens et d'honnêtes citoyens» était un but aussi réaliste que courageux dans une Eglise qui se fourvoyait dans l'opposition politique. Il fallait préparer l'enfant chrétien à tenir sa place et à se trouver à l'aise dans son milieu de vie naturel.

«Ils accoutumeront également les enfants par leurs exemples et par leurs leçons à aimer et à respecter l'autorité civile, et à obéir à ses magistrats dont le pouvoir émane de Dieu lui-même».

(Règle 1837, p. 40)

Il fallait beaucoup de courage, et une intelligence profonde des circonstances sociales, pour naviguer à contre-courant, dans un siècle où pratiquement tout le clergé manifestait son opposition au gouvernement.

«Religieusement enfermés dans leur spécialité, les Petits Frères de Marie se sont tenus, avant comme après 1830, en dehors de tous les partis politiques»

(M. Baude, député de la Loire, 5-XI-1838)

Un texte de la Préfecture de la Loire suggère que le respect des autorités est une pratique bien ancrée dans l'Institut du Père Champagnat, dont la modération s'impose, à l'occasion, au zèle quelque peu partisan de ses protecteurs ecclésiastiques.

«On doit convenir, à la louange de l'Institut des Maristes, que toutes les fois qu'un dissentiment s'est manifesté dans une commune à leur occasion, ils se sont abstenus de prendre la direction de l'école, ajournant leur consentement à l'époque où la concorde serait rétablie et où leurs instituteurs pourraient se prévaloir de l'appui, sinon de toute la population, au moins des autorités et de la grande majorité des habitants. Ainsi, sans renoncer aux conditions de leur existence et de leur succès, les Petits Frères de Marie en ont cependant usé avec une modération propre à tempérer le zèle quelquefois excessif de leurs protecteurs...».

(Préfecture de Montbrison, 24-V-1838)

Marcellin Champagnant ne cache pas ses sentiments et déclare avec simplicité sa volonté de collaborer avec le gouvernement au bien de la jeunesse.

«Plein du désir de travailler sous la protection et selon les vues du gouvernement à la bonne instruction des enfants, nous sommes disposés à

prendre toutes les mesures qu'il voudra bien nous signaler pour nous mettre en harmonie avec lui».

(Lettre au Préfet de la Loire, 4-I-1840)

Messieurs les curés devront adopter l'esprit de conciliation du Fondateur s'ils veulent obtenir des Frères Maristes pour leur paroisse. Nous le voyons très clairement dit dans la lettre que le Fondateur écrit au curé de Lamastre, en Ardèche:

«Notre usage étant de ne fonder des établissements qu'avec l'assentiment préalable et bien formel de l'autorité supérieure, soit ecclésiastique, soit civile, il faut, avant tout, que votre demande soit revêtue de cette condition».

(Lettre, 22-X-1839)

Avec un sens pratique parfait, Marcellin Champagnat réunit dans son estime les autorités civiles et ecclésiastiques et les amène à collaborer ensemble à l'éducation de la jeunesse. Cette sage attitude n'a rien perdu de son actualité.

«Je désire vivement que vous puissiez vous entendre avec monsieur le sous-préfet, ainsi qu'avec M. le maire. Nous savons par expérience que les choses en vont toujours mieux lorsque nos établissements sont bien vus des autorités civiles, et nous sommes dans l'usage de ne les commencer qu'après avoir obtenu leur agrément. Je ne doute pas que vous ne fassiez tout ce qui sera en votre pouvoir pour agir de concert avec Monsieur le sous-préfet et Monsieur le maire, et les intéresser à votre oeuvre».

(Lettre au curé de Nantua, Ain, 2-V-1840)

La simplicité et la nature décidée de Marcellin Champagnat le mettaient à même d'opérer des ruptures salutaires dans les routines pédagogiques. Se basant sur ses propres difficultés dans l'apprentissage de la lecture, il a imposé aux Frères une méthode qui devait favoriser les débutants.

Il aurait certainement été un des pionniers de l'enseignement professionnel en France, s'il avait pu donner suite à ses projets. la première destination de l'Hermitage était de recueillir les orphelins des Hospices pour leur donner une formation professionnelle plus variée et plus poussée, tout en leur assurant une bonne éducation chrétienne. Ces projets répondaient autant au besoin de son coeur compatissant, qui le poussait vers les pauvres et les orphelins, qu'à ses dispositions remarquables pour les professions manuelles. L'engouement pour l'école et l'instruction populaire naissante qui caractérise l'époque, et a gagné ses jeunes disciples, ne lui a pas permis de donner une réalisation à ses désirs.

La correspondance du Fondateur révèle qu'il s'est beaucoup intéressé aux établissements de sourds-muets qui commençaient à apparaître dans

le pays. Il était prêt à faire plusieurs fondations de cette sorte, mais il ne put mettre son projet à exécution, parce que l'établissement spécialisé de Paris a finalement refusé d'accorder une place aux Frères qui voulaient s'initier à cette forme particulière d'éducation. C'est ici que nous regrettons spécialement que Marcellin Champagnat n'ait pas mis par écrit ses projets et ses orientations pédagogiques. Nous savons qu'il ne manquait ni d'indépendance personnelle, ni d'initiative.

Conclusion

Marcellin Champagnat, homme simple par excellence, entièrement tourné vers la vie directe, s'est normalement voué au service de la vie dans l'éducation.Il a été un éducateur, il n'a été que cela. Sa simplicité et son ouverture à la vie ont naturellement orienté ses sympathies vers les jeunes et les enfants. S'il n'a pas exposé ses vues pédagogiques en des écrits, il a communiqué son élan à ses disciples et leur a transmis ses attitudes et ses orientations fondamentales. Comme leur Fondateur, ceux-ci se consacrent entièrement à l'éducation. Ils héritent de l'esprit de simplicité de leur Père et de sa sympathie fraternelle pour les enfants et les jeunes.

De son temps le Fondateur a su capter les aspirations des jeunes, surtout des plus humbles, que le nouveau courant historique de l'instruction et de la qualification profesionnelle poussait vers les «centres d'éducation». La simplicité est ouverte à la vie, prompte à toute bonne volonté et initiative louable, prête à communier à l'élan de vie qui se renouvelle à chaque saison de l'histoire par l'intermédiaire des jeunes.

La simplicité, d'autre part, s'identifie avec l'essentiel, et se trouve donc à l'aise dans le mouvement puissant qui oriente la jeunesse d'aujourd'hui vers les valeurs humaines fondamentales, afin d'échapper à l'aliénation contemporaine, et se ressourcer en vue de nouveaux départs.

Finalement, Marcellin Champagnat n'est pas un théoricien, mais il a un sens profond de la vie. Son orientation personnelle dans l'éducation n'a rien de spécial, mais elle est fondamentale.

FRERE JEAN-BAPTISTE FURET
Biographe de M. Champagnat

Frère Paul Sester

A l'occasion de la parution d'une nouvelle édition de la «Vie de M.J.B. Champagnat, par un de ses premiers disciples», il me semble opportun d'en mieux connaître l'auteur afin de tirer meilleur profit de son oeuvre. Je suis le quatrième à traiter ce sujet. La premiére notice biographique de Frère Jean-Baptiste avait paru deux mois après sa mort en guise de circulaire du Frère Supérieur général, Frère Louis-Marie, le 8 avril 1872. Il demandait que les Frères en possession de documents concernant le défunt (lettres, résumés de conférences et autres), les lui cèdent en vue d'une biographie plus étoffée. Celle-ci n'a jamais vu le jour. En 1917, lors du centenaire de l'Institut, Frère Stratonique, Supérieur général, avait chargé Frère Amphiloque Deydier de remettre l'ouvrage sur le métier. Le résultat fut tellement décevant qu'il est resté sous forme de manuscrit dans les archives. C'est en 1953 seulement qu'une notice biographique à la hauteur de l'importance du personnage a paru dans «Nos Supérieurs», (pp. 11 à 69).

Loin de moi l'intention d'en écrire une nouvelle; la dernière que je viens de citer peut satisfaire notre piété fraternelle. Comme je l'indique dans le titre, c'est sur l'auteur de la «Vie» du Fondateur comme tel que je veux me pencher. De toute biographie, m'a-t-on dit, les 50% se rapportent à l'auteur et seulement les 50 autres au personnage dont il parle. Sans m'arrêter sur l'exactitude mathématique de cette assertion, je me suis demandé si, dans la «Vie de M. Champagnat», l'on pourrait dégager la

part de l'auteur pour avoir une image plus pure du personnage présenté. Devant l'impossibilité d'une telle entreprise il me reste de faire plus étroitement connaissance avec l'auteur moyennant l'étude de ses autres écrits plus personnels où seules ses propres idées sont développées. Parmi celles-ci j'en ai retenu deux, non pas parce qu'elles sont inédites, mais parce qu'elles me paraissent mieux répondre à ce critère: ce sont ses lettres et son manuscrit traitant de l'apostolat du Frère mariste. A ces deux sources j'ajoute des témoignages provenant de diverses personnes.

Pour découvrir quel homme était Frère Jean-Baptiste et la part qu'il a prise à la formation de la tradition mariste, j'étudierai sa formation, sa personnalité, ses idées, puis, à la lumière de ces données, j'essaierai d'entrer davantage dans la conception même de l'ouvrage en question, non pour le critiquer, mais pour comprendre davantage le sens que l'auteur donne à certains termes et la portée de certains faits.

SA FORMATION

Lorsqu'en fin 1840, Frère François lui demandait d'entreprendre la rédaction de cette biographie, qu'est-ce qui le prédisposait pour un tel travail? Quels atouts possédait-il pour en escompter la réussiste? Il venait tout juste de passer la direction de l'école de Saint-Pol-sur-Ternoise à Frère Andronic pour prendre possession de sa fonction d'assistant dont le Chapitre général de l'année précédente l'avait investi. Ni la bonne mémoire, ni la facilité de l'écriture, ne remplacent la formation requise pour une telle entreprise. Or cette formation, comment l'a-t-il acquise?

Notons tout d'abord que le Père Champagnat profitait des jeunes Frères entrés dans la congrégation munis d'un certain bagage intellectuel pour leur confier sans tarder des postes importants. L'exemple de Frère Louis-Marie, bien que typique, n'est pas le seul. Aux élections de 1839, Frère Jean-Baptiste est mis presqu'à son niveau, lui qui n'avait qu'une instruction rudimentaire en 1822, quand il sollicitait son admission dans la congrégation. C'est dire qu'il avait des ressources peu communes.

Formation première

Le milieu familial dont il était issu ne l'a pas particulièrement favorisé, si l'on en croit les témoignages de l'époque. Saint-Pal-de-Chalencon, son pays natal, est signalé comme un vieux bourg fortifié de quelque 2.000 habitants, du département de la Loire, aux confins du Velay. Situé dans une région montagneuse dont l'altitude moyenne est de 950 mètres, il est à l'écart des grandes voies de communication. Malgré la médiocre ferti-

lité des terres, les habitants vivaient presqu'uniquement de ce qu'ils pouvaient arracher au sol à force de travail avec des «procédés de culture trop rudimentaires pour en obtenir un bon rendement» (Tavernier, le diocèse du Puy pendant la Révolution, p. 3). Pour augmenter ces maigres ressources, saint Jean-François-Régis, suivi par les Béates, avait encouragé les femmes à faire de la dentelle à domicile, si bien qu'on s'y livrait même dans les hameaux les plus reculés. Néanmoins, les gens, dans leur ensemble, étaient pauvres, mais courageux par contre pour faire face aux dures exigences matérielles, et morales aussi, de la vie. Pauvres, ils l'étaient encore du côté de l'instruction. «Le nombre considérable d'illettrés que révèlent les registres de catholicité des paroisses rurales, avant comme après la Révolution, ne laisse aucun doute à ce sujet. Beaucoup de paysans n'entendaient même pas le français» (op. cit. p. 7). L'école de garçons faisait défaut dans beaucoup de villages, alors que les filles profitaient du dévouement des Béates répandues dans presque toutes les paroisses. Leur influence n'est certainement pas étrangère au fait que «le peuple des campagnes était resté non seulement pratiquant, mais profondément attaché à ses croyances religieuses et, dans l'ensemble, il le demeura pendant toute la période révolutionnaire» (op. cit. p. 7).

Formation religieuse

Nul doute que c'est dans un tel milieu que naquit Jean-Baptiste Furet, le 24 septembre 1807. Même si «son naturel ardent et son intelligence précoce» lui faisaient profiter au mieux des heures passées en classe, il n'avait certainement pas atteint le niveau de culture du certificat d'études quand, le 25 mars 1822, le Père Champagant l'inscrivit sur le registre des entrées de Notre-Dame de l'Hermitage. Guère plus de 18 mois plus tard, en novembre 1823, le voilà nommé, cuisinier sans doute, à Bourg-Argental où, peu de temps après, la maladie mit ses jours en danger. Même en supposant sa capacité d'assimilation la meilleure possible, on peut juger du niveau de culture auquel il a pu parvenir en si peu de temps. Certes, selon sa préoccupation dès son jeune âge de sauver son âme, il a cantonné ses efforts sur «l'étude religieuse». Aussi pouvait-il, à la fin d'octobre 1822, répondre à la question du Père Champagnat sur les trois sortes d'Eglises (cf. A.L.S., chap. XX). Nous savons par ailleurs qu'il limitera toute sa vie son champ d'étude à ce seul domaine. Mais il a dû mettre à profit tous les instants libres que lui laissait son emploi pour devenir expert en la matière. Dans son premier poste il ne resta qu'une année, car durant les deux années suivantes, il semble avoir passé par Feurs, Millery, puis Saint-Symphorien-d'Ozon. C'est à croire que ces

trois périodes ont été suffisantes pour faire preuve de ses aptitudes à l'enseignement, puisqu'en 1826, il ouvre l'école de Neuville-sur-Saône et la dirigera jusqu'en 1836, avec une interruption d'une année, en 1830. Après un séjour à Charlieu de deux années, le Père Champagnat lui confie la fondation de Saint-Pol-en-Artois, lui témoignant, du fait de l'éloignement de ce poste, une totale confiance, au point qu'il le dispense de revenir à l'Hermitage pour la retraite de 1839 durant laquelle il est élu deuxième assistant du Directeur général, Frère François.

Autodidacte

Parmi ces tâches d'enseignement, d'organisation, de responsabilité, comment trouvait-il encore du temps pour parfaire sa culture personnelle? Il ne fait pas de doute que nous nous trouvons devant une personnalité supérieure tant du côté de l'intelligence que de celui de la volonté. «Je vous avoue, confiera-t-il à l'un de ses correspondants, que j'ai aimé l'étude au point que le vénéré Père Champagnat me disait que c'était une fureur... Je n'ai aimé passionnément que l'étude de la religion et toujours dans un but d'utilité pour le prochain» (Lettre du 01.07.1865).

Cette dernière phrase est significative; elle met en lumière l'orientation de son esprit. Le fait qu'à la ferme paternelle il préférait aux travaux des champs de rester à la maison pour aider sa mère à faire des dentelles (Nos Supérieur, p. 13) révèle déjà son penchant plus contemplatif qu'actif. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'attende pas l'âge de l'adolescence pour satisfaire à la fois son désir de faire des études et celui de vivre plus près de Dieu. Brasser des idées devait lui plaire davantage que de se débattre dans le tourbillon du monde, c'est pourquoi passer ses moments de loisir dans de vains entretiens devait l'attirer moins que de meubler sa mémoire de pensées des saints. Le témoignage de l'élève qui lui faisait ses commissions quand il s'occupait de la cuisine à Bouillargues, est révélateur: «Jamais, disait celui-ci, je ne suis entré à la cuisine sans voir le F. cuisinier debout devant le petit fourneau ou assis à son bureau en train d'écrire. J'en ai vu bien d'autres après lui, mais jamais un pareil. En voilà un qui ne perdait pas de temps» (id. p. 30). C'est donc de cette manière, en occupant tous les moments libres, que Frère Jean-Baptiste a continué sa formation toute sa vie durant.

Empreinte du Fondateur

Par conséquent cette formation s'est toute faite à l'intérieur de l'Institut, ce qui permet de dire que la part prépondérante en revient au Père

Champagnat. D'une part, ce contact dès le jeune âge n'a pu que le marquer profondément, d'autant plus que le Fondateur exerçait une très forte influence sur les jeunes qui venaient à lui. D'autre part, la manière de concevoir en ce temps l'étude de la religion ne pouvait que renforcer la similitude entre la pensée du disciple et celle du maître. En effet, plutôt que de procéder par déduction logique à partir de principes rationnels, on cherchait dans l'Ecriture et les Pères de l'Eglise, tant les affirmations que les confirmations des vérités dites du salut. «L'homme religieux» du Père Saint-Jure est un exemple typique de cette méthode. Cet ouvrage, préconisé par le Père Champagnat (Vie, 2, pp. 306, 307, éd. 1856), pouvait fournir à Frère Jean-Baptiste, à la fois les sources où puiser les connaissances et la manière de les utiliser. Par amour de la recherche autant que par devoir, il s'est ensuite imposé d'approfondir les sources où le maître avait puisé les idées sans pouvoir, pour différentes raisons, les développer. Par conséquent c'est la même doctrine, mais plus élaborée qu'il va présenter, si bien qu'il pourra prétendre transmettre la véritable pensée du Fondateur et les témoignages de ses premiers lecteurs justifient sa prétention (cf. Frère Sylvestre, Mémoires). Frère Louis-Marie, dans la circulaire déjà citée, ne craint pas d'affirmer que «le vénéré Père Champagnat doit de s'être survécu à lui-même de trente-deux ans, (à Frère Jean-Baptiste) qui a continué et perfectionné son oeuvre... Puis il ajoute un peu plus loin: N'est-il pas pour nous comme un second Fondateur?» (Circ. IV, p. 305). Par cette dernière expression le Supérieur n'exclut certainement pas le fait qu'il a marqué l'Institut tant par sa forte personnalité que par ses propres idées.

SA PERSONNALITÉ

Nul doute que Frère Jean-Baptiste s'imposait déjà dès avant 1839, bien qu'il nous soit difficile aujourd'hui d'en bien saisir les raisons, car on ne s'expliquerait pas autrement qu'en son absence il ait reçu tant de suffrages au Chapitre général de cette année-là, lui qui n'avait jamais pris vraiment part à l'administration centrale de l'Institut. Mais c'est surtout par la suite, dans sa fonction d'assistant qu'il donna sa pleine mesure et révéla sa réelle valeur. Il n'était pourtant pas homme à se produire par des actions d'éclat, préférant la méditation silencieuse où naissent et mûrissent les grands projets. Sa chance réside dans la faculté de saisir rapidement les détails d'une situation, les données d'un problème et d'en trouver la solution qu'ensuite il appliquera tranquillement mais avec une inébranlable fermeté. C'est ainsi qu'il a mené la tâche qui lui fut confiée dès le début de son mandat, de réaliser concrètement l'intégration des

Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux d'abord, puis de ceux de Viviers, deux années plus tard, dans notre congrégation. Tel était son ascendant qu'un Frère a pu déclarer: «Nous écoutions le C.F. Jean-Baptiste comme un oracle, soit dans ses conférences qui nous captivaient, soit dans ses entretiens particuliers que nous aimions tant, soit dans ses lettres que nous voyions arriver avec le plus grand plaisir». Un autre Frère dit dans le même sens: «Pour moi, (sa) parole avait la gravité et presque l'importance d'un dogme. Le cher Frère Jean-Baptiste l'a dit, tout était réglé. Sa décision, sa parole avait force de loi» (Amphiloque, Biog. p. 87).

Son emprise sur les Frères

Pourtant son action n'a pratiquement pas laissé de traces tangibles en dehors de quelques témoignages de Frères qui vécurent l'événement. Nous possédons des lettres de Frère Jean-Marie Bonnet qui dirigeait la maison de Saint-Paul, mais de Frère Jean-Baptiste auquel incombait la responsabilité générale, les documents, concernant l'administration de ces Provinces, sont presque inexistants. Néanmoins, Frère Térence, novice à Saint-Paul l'année même de la réunion va jusqu'à dire que «Cet incomparable Frère fut littéralement pour l'Institut et spécialement pour les deux Provinces du Midi, ce que fut saint Paul dans le collège apostolique pour établir parmi les Gentils le règne de l'Evangile» (id. p. 20). Même sans exclure la perte de documents, force nous est tout de même de penser que la manière de Frère Jean-Baptiste était plutôt discrète, agissant sur les personnes après leur avoir imposé les structures traditionnelles. «Il se faisait tout à tous, dit encore Frère Térence, à l'exemple de l'Apôtre et nous montrait dans sa personne le vrai et parfait modèle du Petit Frère de Marie» (id. p. 80). Ce n'est pas qu'il se désintéressait de l'administration, mais il jugeait plus important, vu sa résidence à Notre-Dame de l'Hermitage et son charisme personnel, de faire l'office de directeur spirituel. De là ce nombre imposant de lettres écrites par lui dont presque 600 nous ont été conservées sous forme de copies. Frère Térence à lui tout seul estime avoir reçu «près de 200 lettres du C.F. Assistant pendant les années de son administration de la Province de Saint-Paul-Trois-Châteaux» (id. p. 70).

La suite du témoignage de ce Frère et quelques autres nous montrent que ce travail n'a pas été sans succès. Dans les circonstances où nous nous trouvions alors, que... «de patience, d'attention et de prudence (ne lui fallut-il pas) dans sa correspondance pour façonner, instruire, encourager des sujets jusque là si peu formés! Qu'il a pourtant été admirable en cette rude et difficile tâche! Quel savoir-faire, quel tact pour ménager son

monde tout en taillant dans le vif, sans blesser» (id. p. 82). Frère Fuscien (1838-1916), reconnaît que: «Parmi les qualités éminentes dont la Providence avait si largment (doté) F. Jean-Baptiste, il en est une qui fut doublement précieuse pour moi: celle de savoir habilement diriger les sujets et tirer merveilleusement parti d'eux, malgré leurs défauts. Au lieu d'entraver ou de paralyser leur initiative personnelle, il se contentait de la redresser, de la diriger, de l'encourager» (id. p. 77). Dans le même sens, un troisième Frère dont on n'a pas révélé le nom, déclare à son tour: «Il m'est doux de reconnaître qu'une des plus grandes faveurs que j'ai reçues du ciel, c'est d'avoir rencontré, dès mon entrée en religion, un directeur de conscience tel que le cher Frère Jean-Baptiste. C'est, je n'en saurais douter, à l'habilité de sa direction que je dois d'avoir conservé ma vocation... J'ai constamment trouvé auprès de cet incomparable conducteur d'âmes les lumières, les forces, le courage qui m'étaient nécessaires. Si j'ai pu triompher de mes défauts, me rendre maître de mes passions et peut-être faire quelque bien, je le dois certainement, après la grâce de Dieu et la protection de Marie, aux bons soins de Frère Jean-Baptiste qui a toujours eu toute ma confiance, toute mon estime et qui, en tant de circonstances, m'a montré de l'affection et de l'intérêt (id. p. 79).

Don d'épistolier

Comme on le voit, la correspondance tient une place importante dans la vie du Frère Assistant, tant par le temps qu'elle a dû lui coûter que par l'intérêt qu'elle a suscité parmi les Frères. Ces lettres, en effet, ne manquent pas d'originalité dans leur style enjoué, simple et direct. Ce sont, pour la grande majorité, des lettres de direction. Bien que l'auteur n'y parle que rarement de lui-même, elles n'en révèlent pas moins les traits de sa personnalité.

Considérées dans leur ensemble, on peut diviser ces lettres en deux périodes. Dans la première qui s'étend du début jusqu'après le milieu des années soixante, elles sont plus sereines, plus imagées, le plus grand nombre s'adresse, semble-t-il à des jeunes Frères qu'il faut mettre sur la voie de la spiritualité, partant les reproches sont plus fréquents, mais le ton paternel d'autant plus accentué. La seconde période qui couvre les cinq ou six années précédant sa mort, est caractérisée par un ton plus sérieux, peut-être parce que la majorité des correspondants sont des directeurs auxquels on peut parler de la croix que l'auteur lui-même sent peser plus lourdement sur ses épaules, à cause de la maladie, d'une part, et, d'autre part des sombres présages d'événements douloureux pour l'Eglise et la société de France. C'est intentionnellement que je délimite ces deux périodes d'une

manière vague, parce qu'en fait le clivage entre les deux n'est pas net et que le nombre de lettres sans date est important.

De prime abord on est surpris par le style allégorique et le ton jovial de ces lettres, notamment celles de la première période. Pour mieux faire voir ce qu'il trouve de défectueux chez son correspondant et pour lui faire mieux accepter les reproches, il se sert d'images, parfois drôles, souvent piquantes et d'expression curieuses, frisant quelquefois la vulgarité. Par exemple, pour corriger la légèreté fantaisiste d'un Frère, il lui conseille: «Au lieu d'aller par sauts et par boutades, vous irez gravement comme le Rhône. Je désirerais... que vous ne teniez aucun compte de ce qui se passe dans votre grenier (imagination); je verrais sans peine que vous l'abandonniez aux rats et que vous ne teniez pas plus de compte de ce qui s'y passe que de ce qui se passe aux Indes. Ayez soin de votre coeur, de votre volonté, de votre conscience, de votre raison ou jugement, mais méprisez votre imagination» (1863). Ce n'est pourtant pas qu'il méprise cette derniere faculté puisqu'il prend congé de cet autre auquel il venait de conseiller plusieurs choses: «Il y a là plus qu'il ne faut pour vous occuper et pour donner le café à votre imagination» (1858). S'éloigner du feu quand on a froid, laisser la fontaine pour boire du sable, écrit-il dans une autre lettre (1859), «ce sont là des traits de folie et il faut être un peu timbré pour les faire». Je pourrais multiplier de tels exemples, car c'est sa manière habituelle d'avertir et d'encourager les Frères. Il manifeste par là, sans aucun doute, son caractère joyeux, servi par une imagination féconde dont il se sert, non pour le plaisir de fleurir son style, mais uniquement comme moyen d'atteindre plus sûrement le but qu'il s'est assigné. Prévenir, relever, réformer, stimuler les Frères pour les faire progresser dans les voies spirituelles, telle est son unique et constante visée qu'il considère comme un devoir envers les Frères dont il a la charge. Jamais une lettre, et dans ses lettres jamais un paragraphe de pure politesse ou seulement pour échanger des sentiments; ceci se fait en passant, par des allusions, si c'est nécessaire pour donner l'élan.

Allure autoritaire

Car, on s'en doute bien, c'est de reproches, d'avertissements, de menaces parfois, mais toujours contrebalancés par des encouragements, que ces lettres sont pleines, le tout présenté dans un langage simple et direct, enrobé dans des formules originales, insinuantes à dessein de donner du relief et de souffler les derniers obstacles avant le démarrage. Au jeune Frère penché vers l'immodestie dans les regards et vers les amitiés particulières pour certains élèves, Frère Jean-Baptiste recommande en guise

de conclusion: «Bridez ces deux renards et faites bien vos prières et je réponds que F... (le correspondant lui-même) sera un bon Frère, un de nos meilleurs enfants, un de ceux que j'aime le plus. Adieu».

La clarté du langage est renforcée par une certaine assurance dans les affirmations, par la fermeté dans les recommandations. Le lecteur ne se trouve jamais devant ces hésitations, ces alternatives ou ces flottements qui le laissent indécis tant devant la route à prendre que devant la nécessité de s'y engager. Là n'existe pour lui nul choix, ni possibilité de se dérober, tout au plus a-t-il la liberté de se limiter à l'essai, sous condition d'en rendre compte ensuite. Ainsi, par exemple, le directeur écrit le 19 mars 1862: «Il est dit dans l'office de ce jour que les deux domestiques d'Abraham restèrent au bas de la montagne pendant que le saint patriarche avec Isaac son fils montèrent au haut... Les enfants de Dieu montent au calvaire. Les gens du monde restent en bas, avec les ânes. Desquels êtes-vous? ... Vous me direz où vous avez passé votre carême et je saurai alors ce que vous êtes».

Style prolixe

Pour affaiblir ou pour renforcer cet aspect, selon la façon de prendre la chose, il en est un autre, à savoir la prolixité. Les lettres, comme celle que je viens de citer qui contiennent une seule recommandation, de même que celles où les vertus proposées, se limitent à l'unité sont rares. Le plus souvent quand Frère Jean-Baptiste recommande une chose il ne peut s'empêcher d'ajouter une autre, puis une autre encore dont il n'avait pas parlé précédemment, comme dans la citation faite plus haut concernant les deux renards où la promesse qu'il fait à la fin l'oblige tout de même à citer la prière totalement absente dans le reste de la lettre. Plus surprenante est l'énumération suivante: «J'attends donc de vous quoi? Encore un pas; ce n'est pas beaucoup, mais j'aime mieux que vous alliez toujours en allant doucement que de vous voir reculer après vous avoir fait courir. Cette année nous ferons donc un pas dans le détachement des créatures, dans la régularité, dans la piété, dans l'exactitude à remplir l'emploi de directeur; nous nous tiendrons encore un peu plus chez nous, nous aurons un peu moins de rapport avec le monde, nous nous familiariserons encore moins avec les enfants, nous nous proposerons uniquement de les élever pour Dieu, nous ferons la guerre à l'amour propre et à toutes ces petites passions qui troublent notre coeur». Est-ce un traquenard ou l'effet de l'amour désireux de trouver l'aimé beau de toute sa personne? En tous cas, petit pas peut-être, mais pour un myriapode. Cet autre passage présenterait plutôt la prolixité comme l'effet de l'entraînement. «Savez-

vous ce que (le démon) veut vous voler? Trois choses: votre vocation, la pureté et votre salut, la grâce de Dieu, votre âme même. La mathématique du coeur n'est pas celle de la raison! Bien des écrivains spirituels, notamment le Père Saint-Jure, assiduement féquenté par Frère Jean-Baptiste, témoignent à sa décharge en usant fréquemment de la même prolixité.

L'impression que les Frères devaient en ressentir n'est certainement pas celle d'une dispersion, car derrière ces injonctions, si nombreuses soient-elles, on ne cesse de sentir la présence d'un directeur, chef et père à la fois qui ne craint pas de dire ce qu'il pense, ni d'affronter n'importe quelle situation pour le bien de ses enfants, comme il les appelle souvent. Dans toutes ses lettres on trouve ce ton d'autorité qui, même s'il surprend parfois, rassure toujours comme un sol ferme où l'on ne risque pas de tomber dans les pièges dissimulés. Si des Frères ont pu manifester quelque désaccord avec leur supérieur, ce n'est certainement pas par manque de franchise de sa part, mais au contraire par une droiture qui lui donne le courage de dire ce qu'il a la faculté de discerner même dans l'ombre. Ces quelques exemples parmi les plus typiques, pris dans des lettres à des personnes différentes, l'illustreront suffisamment. «Vous serez content et en sûreté tant que vous serez dans mes mains, mais si vous vouliez m'échapper et vous conduire vous-même, vous seriez malheureux et vous vous perdriez. Dieu vous garde d'un tel malheur! Adieu, je vous bénis et vous promets de bien vous tenir». — «Oui, c'est le diable qui vous ennuie et vous tracasse, mais il aura beau faire, je serai le maître, vous m'obéirez, vous ferez des voeux, vous les observerez et vous irez au ciel». — «Je compte, mon cher Frère, que vous n'oublierez jamais les bons principes que je vous ai donnés. Rappelez-vous que l'obéissance, la pureté, l'amour de Jésus, la crainte du péché sont les vertus que je vous ai particulièrement recommandées. Je me suis appliqué surtout à former votre esprit, votre coeur et votre conscience... Esprit docile et droit, coeur sensible, reconnaissant et fervent, conscience timorée, délicate, transparente comme le cristal, voilà ce que je veux de vous».

Sens réaliste

Ces exemples peuvent faire apparaître Frère Jean-Baptiste sous les couleurs d'un autoritarisme outré si l'on n'essaye pas de comprendre sa situation réelle. Les personnes auxquelles il s'adresse sont, pour la plupart, des Frères dont la formation reçue tant à Saint-Paul qu'à Viviers, n'avait pas atteint le minimun exigé pour un religieux. L'un d'eux, Frère Térence, l'avoue lui-même. «Je me suis présenté à Saint-Paul en 1842,

... j'avais treize ans et demi; tout le personnel, très réduit d'ailleurs, était mélangé. Nous étions six novices, jeunes Frères ou postulants, confiés à un professeur chargé de nous faire réciter la leçon de catéchisme, l'Evangile de la semaine et de nous faire la classe pour nous former à l'orthographe et au calcul, tandis que Frère Jean-Marie, Directeur, chargé de transformer en Maristes les enfants de Monsieur Mazelier, se démenait comme il pouvait pour bien arranger toutes choses. Il nous voyait de temps en temps en particulier, surveillant et instruisant sa communauté religieuse. Quatre mois après ma vêture, c'est-à-dire après onze mois de préparation, je fus mis en poste et chargé d'une cuisine, puis d'une petite classe, ensuite d'une première dont la préparation me rendant apte à obtenir mon brevet élémentaire, fut la cause de ma nomination aux redoutables fonctions de directeur en ma dix-huitième année». Frère Jean-Baptiste a tout de suite compris que sa principale tâche est de former ces Frères et de les amener de leur enfance dans la vie spirituelle à l'âge d'homme où leur vie physique était déjà parvenue. Cette tâche, indispensable tant pour les personnes elles-mêmes que pour la société dont elles devenaient membres, il l'empoigne avec le courage et le sérieux que réclame une mission reçue de Dieu. Ce qu'il déclare à ce Frère sur le point de quitter l'Institut, vaut certainement pour tous les autres. «Je suis prêt à tout, pourvu que je vous sauve et vous empêche de faire naufrage. Je suis vôtre, disposez de moi comme vous l'entendrez, mais donnez-moi la consolation de vous être utile, de vous sauver et épargnez-moi le regret de vous voir périr».

L'enthousiasme qu'il met à l'exécution de cette tâche s'explique à la fois par son sens du devoir, mais aussi par ses aptitudes personnelles pour un apostolat de ce genre, enfin par la confiance et l'attachement que les Frères en général lui témoignent. On s'étonnera donc moins qu'il demande à certains de s'ouvrir à lui pour leur direction spirituelle. «Faites-moi toujours bien part, écrit-il à l'un d'eux, de tout ce qui se passe en vous; je vous réponds qu'avec cela Dieu vous bénira». De même un autre reçoit cette invitation: «Tenez-moi bien au courant de votre conduite, de vos tentations et de toutes vos peines afin que je vous aide à les porter, que je vous apprenne à combattre le grand voleur qui vous épie». Parfois l'un ou l'autre regimbe; le Supérieur n'hésite par alors à lui faire reprendre le mors. «Pourquoi vous faites-vous une peine d'être à mes trousses? La lune et les autres satellites ne sont-ils pas aux trousses du soleil depuis six mille ans? J'ai encore à vous mener pendant six ans comme un enfant, après quoi je vous sèvrerai, sous-entendu si vous êtes sage, si vous avez profité de mon éducation et si vous avez bien digéré mes pillules». Il reproche à l'un d'espacer ses lettres, tandis qu'à l'autre il fait remarquer sa froideur dans ses rapports avec lui. Bien sûr, il sait ce qu'il peut dire et ce qu'il doit dire à chacun, car il connaît ses Frères et ne recherche que

leur avantage. Aussi, dans d'autres cas la liberté lui paraît devoir être respectée. «Je ne tiens pas à vous aimer plus que vous ne vous aimez vous-même. Je vous cède le pas parce que cela doit être ainsi, mais je ne cède le pas qu'à vous et j'entends être votre second sur cette affaire».

Amour respectueux d'autrui

Loin de lui donc le désir d'accaparer les Frères, même quand il leur demande encore de lui rendre compte de l'application de ses directives comme à ce Frère auquel il écrit: «Allons! courage! ne manquez pas de faire (ce que je vous recommande) et de me rendre bien compte à Pâques du résultat de vos efforts». D'autre part, il est permis de penser qu'au moins la pluplart de ces Frères acceptaient volontiers les exigences du Supérieur, car, outre l'amour vrai qu'il leur portait, il avait le don de les comprendre, de saisir leurs états d'âme à travers leurs confidences. D'aucuns, comme Frère Bonius, ancien maître des novices formé par lui, prétendaient qu'il «lisait dans les coeurs comme dans un livre. Les paroles qu'il nous adressait alors prouvent la réalité de ce que j'affirme» (Amphiloque, p. 83). L'assurance avec laquelle il avance des affirmations dans les lettres pourrait en être une confirmation. Qu'on en juge par ces deux citations: «Je comprends vos peines mieux que vous ne pensez et mieux que vous ne l'exprimez». — «Il est possible que je vous juge témérairement; je le voudrais, mais je crains de voir trop clair. Examinez, je me rapporte à votre témoignage». D'autres déclarations vont encore plus loin, laissant croire au don d'illumination. Comment sans une telle hypothèse prendre au sérieux des affirmations comme celles-ci: «J'ai demandé pour vous une place dans le Sacré-Coeur de Jésus et elle m'a été promise». — «Soyez sage, vous avez peu à vivre! Qui vous l'a dit me demandez-vous. Je vous réponds: Vous avez peu à vivre; je n'ai l'ordre que de vous dire cela». — «Avez-vous oublié que je suis pour vous le voyant de Dieu? Sachez donc que c'est d'après ce titre que je vous ai renvoyé votre petit (Frère). J'ai vu dans la lumière divine qu'il vous était utile, qu'il vous le fallait».

Quant à l'amour dont il entoure les Frères, il est exprimé de quelque manière, dans presque toutes les lettres et corroboré par le témoignage de Frères qui l'ont éprouvé. Cet amour, s'il pouvait avoir quelque chose de sentimental, ne restait pas à ce niveau, car il se manifeste par des accents d'autant plus forts qu'il s'adresse à des Frères qui sont dans la peine ou qui souffrent de quelque handicap moral, voire physique. De plus cet amour finit toujours par se confondre avec celui qu'il manifeste pour Dieu. «Vous vous étonnez que je vous aime tant, lit-on dans une de ses lettres. Je vous aime parce que Jésus vous aime, parce qu'il vous a confié à moi et que j'ai été chargé de

faire votre éducation spirituelle, parce que vous avez une belle âme et que si vous en prenez soin, elle brillera comme un soleil dans le ciel. Je vous aime enfin pour faire de vous un bon Frère et je ne serai content que lorsque j'aurai obtenu cela». Dans une autre lettre il se fait plus paternel encore pour faire réagir un jeune Frère, secouer sa torpeur, ce repaire du diable. «Courage mon cher Frère, appliquez-vous fortement à aimer Jésus... De grâce n'écoutez pas l'ennui, la tristesse... Je vous prie et vous supplie de la combattre de toute votre âme. Je souffrirais si je savais que vous souffrez. Quand donc vos peines commencent à vous peser, écrivez-moi; un échange de sentiments, la confidence que vous me ferez de vos misères vous soulagera». Loin donc d'être égocentrique, l'amour pour les Frères n'est pour lui qu'un moyen de les mener vers Dieu. Lui-même, il est prêt à s'effacer quand il constate que l'impulsion donnée suit son cours.

Discret sur sa propre personne

Cet effacement se manifeste concrètement dans le fait qu'il parle très peu de lui-même, surtout dans la première période où nous ne trouvons que des allusions brèves à son passé, des appréciations d'infériorité, des demandes de prières en sa faveur. Sa lettre du 9 mai 1861, cependant, s'étend davantage sur ce terrain, jusqu'à nous rendre perplexe sur le véritable sens de ce passage: «De plus, je vous charge et vous commande de demander ma conversion, car je suis pire que rouillé, que refroidi, que raide, je suis méchant et il faut que vos ferventes prières me rendent bon, très bon, éminemment bon». Par contre, les lettres de la seconde période sont plus graves, il s'y montre davantage orienté vers l'au-delà, duquel il s'approche sur un chemin de souffrance, mais, paradoxalement, préoccupé par les événements politiques en France et dans toute l'Europe. En juillet 1870, craignant pour son pays toutes sortes de fléaux comme «la famine, la guerre et peut-être la peste», il recommande de prier, de bien observer la règle «afin de fléchir la colère de Dieu». Lorsqu'en janvier 1871, le désastre de la France est consommé, que l'Internationale commence à sortir de l'ombre, il y voit l'action de la Providence pour épurer les religieux. «C'est le doigt de Dieu qui travaille pour l'Eglise, pour ses élus, les châtiant et les protégeant tout à la fois. C'est fait, il ne veut plus de religieux tièdes. Il faut se faire saint, vivre fervemment ou s'attendre à être rejeté dans le monde». Dans une autre lettre de la semaine suivante, il complète sa pensée disant: «Qui ne sera pas fervent tombera et tant mieux, nous serons moins nombreux, mais plus forts; la qualité compensera le nombre». Quelques jours plus tard il ajoute encore: «Je suis heureux, tranquille, les événements ne me font pas plus que s'ils se passaient dans la lune». Enfin, dans une lettre non datée, mais qui doit être de cette

époque, nous lisons: «Quant à moi je regarde aussi le ciel et je dis avec le disciple bien-aimé: O Jésus, venez... Je vous attends!...». Le 5 février 1872, assis dans son fauteuil, car son asthme lui rendait le lit pénible, il exhalait paisiblement son dernier souffle.

SES IDÉES

Il continue cependant d'être présent parmi nous par ses nombreux ouvrages au nombre desquels nous comptons ses lettres qui nous ont révélé sa personnalité; nous y trouvons de plus ses idées que je vais tâcher de rassembler maintenant. Comme ce sont, pour la plupart semble-t-il, des réponses à des cas particuliers qui lui sont soumis, ce serait se méprendre que de vouloir y trouver l'exposé d'une doctrine. Frère Jean-Baptiste, d'après son biographe, n'a pas de «tendance particulière et préfère à tout la voie commune... Il se contente de butiner partout» (Nos Sup. pp. 43-44). C'est dire qu'on ne trouve pas chez lui de pensée proprement dite originale. Il retient simplement des auteurs ce qui lui convient, ce qui s'accorde avec son état d'esprit, la formation reçue, bref! ce qu'il croit être la doctrine de l'Eglise. Ces idées sont rangées dans le cadre prévu par la règle, sans la moindre recherche de modification, moins encore d'innovation. Son apport personnel réside uniquement dans l'interprétation qu'il en donne selon son propre jugement face aux circonstances présentes.

Avant tout: faire son salut.

«A la base de tout, dit encore son biographe, il place cette idée fondamentale exprimée par Notre-Seigneur: Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme?» (Mt. 16,26). «Faire son salut» voilà d'après lui la grande, l'unique affaire de tout homme sur terre. tel était le souci de toute sa vie depuis son enfance où l'idée lui vint par le truchement du cantique: «Nous n'avons à faire que notre salut», jusqu'à sa mort puisque la dernière lettre connue de lui se termine par ces mots: «L'homme n'a qu'une seule chose à faire sur la terre, son salut; tout le reste n'est qu'illusion et folie, ne l'oubliez pas» (id. p. 44). Par ailleurs il laisse entendre que «faire son salut», c'est, ni plus ni moins se sanctifier, mériter le ciel où seuls les saints sont admis, car entre le ciel et l'enfer il n'existe pas de milieu. Le ciel, pour lequel nous sommes faits, se conquiert au prix d'efforts et de combats, tandis que le chemin de l'enfer est celui de notre penchant naturel dans lequel, de plus, le démon cherche à nous entraîner; deux ennemis donc que nous avons à combattre.

Guerre au démon

L'arme du démon, c'est la tentation: tout désir qui nous incite au mal, à ne pas accomplir notre devoir, à suspendre tout effort et suivre nos inclinations naturelles. D'où son agressivité particulière contre ceux qui décident de s'engager dans la voie contraire. «Tous les hommes sont plus ou moins tentés, dit Frère Jean-Baptiste, et... ceux qui le sont davantage et le plus violemment, ce sont ceux que le bon Dieu appelle à une plus grande perfection, les religieux surtout; oh! oui les religieux, c'est à eux que le démon en veut!» (L. de 1859). Par conséquent livrer bataille au démon, c'est, d'après lui, toute la vie du religieux. La tactique à mettre en oeuvre, est de résister sans essayer de contre-attaquer de front. «Ce n'est pas lui (le démon) qu'il faut craindre, écrit-il, mais le péché. — Mais il me tente toujours. — Il fait bien, il fait son métier et vous, faites-vous le vôtre qui est de résister? Laissez faire, les mauvaises pensées ne sont pas un péché; combattez-les et méprisez tout cela» (L. 21.03.1863). Dans plus d'une lettre il va jusqu'à louer la tentation comme une occasion de pratiquer la vertu. «Quand vous serez bien spirituel, vous appellerez toutes vos tentations des amies: elles sont telles. Gardez-vous de désirer que Dieu vous débarrasse d'aucune; s'il le faisait ce ne pourrait être qu'en guise de châtiment, il vous enlèverait les éléments de la sainteté, le pain de l'âme» (L. 11.01.1865). Quant à l'origine de la tentation, ce serait exagéré de dire qu'il l'attribue toujours au diable, bien qu'il le rencontre à chaque pas; le second ennemi n'est pas en reste dans cette bataille.

Dominer sa nature

En effet ne faut-il pas entendre que notre nature offre au diable le terrain favorable à ses attaques dans cette réplique?: «A votre âge la tentation la plus dangereuse est, en effet, la tentation contre la sainte vertu... Ce qui nourrit ces tentations et leur donne une grande force, c'est la sensualité» (L. 09.07.1860). Dans une autre lettre il est question d'une persécution «par tous les démons et par toutes les passions» (L. 15.03.1864). Selon la doctrine enseignée par les auteurs spirituels, Frère Jean-Baptiste désigne par le mot «passion» toute inclination forte de notre nature se manifestant sous forme de désir d'une satisfaction. Or, depuis la faute de nos premiers parents, toute notre nature est corrompue si bien que d'elle-même elle ne peut produire que le mal. «Les enfants ont en eux-mêmes, écrit Frère Jean-Baptiste dans son essai sur l'éducation, le germe de toutes les passions et de tous les vices. Leur âme, enveloppée dans

les ténèbres d'une profonde ignorance, n'est capable d'aucune fonction spirituelle. Elle n'est sensible qu'au plaisir et à la douleur physique, elle ne semble exister que pour le corps et n'a dabord qu'une vie purement animale. Et pourtant dès lors commence l'empire des sens, l'amour du bien-être, le désir et la recherche des sensations agréables et l'horreur des sensations fâcheuses et pénibles. Cette humiliante servitude que l'enfant contracte avec la vie est la source de tous les péchés qu'il commettra un jour pour procurer à son corps ses aises et ses voluptés. Elle est aussi la cause ou la raison de tous les combats qu'il aura à soutenir pour s'en affranchir s'il veut être vertueux» (op. cit. p. 174). Donc tout ce qui procède de notre nature est mauvais; partant le désir qu'elle éprouve et le plaisir qu'elle goûte sont pour le moins suspects. Seuls les produits de la volonté: l'effort et le sacrifice, sont capables de nous mener sur la voie du salut. Que cette conception volontariste de la vie spirituelle soit celle de Frère Jean-Baptiste ne fait aucun doute. «N'est-il pas écrit, rappelle-t-il dans une lettre, que le royaume du ciel souffre violence et qu'il n'y a que ceux qui se font une sainte et continuelle violence qui le ravissent?» (L. mai 1858). Dans une autre il affirme que «se faire saint, c'est guerroyer avec le démon et combattre notre pauvre nature corrompue... La guerre est notre condition normale» (L. 20.03.1869). Une autre preuve de ce volontarisme est l'emploi fréquent du mot «vertu», surtout dans son sens général d'être vertueux, de pratiquer la vertu. «Vous êtes fait pour une solide vertu, conclut-il pour encourager un Frère, et ... vous gâteriez toutes vos facultés si vous ne les employiez pas pour cette fin» (L. 22.01.1862). Chez lui ce mot signifie le résultat des efforts pour faire servir les facultés spirituelles au bien, ce qui suppose également le rejet des appétits contraires, autrement dit la mortification. Je remarque à ce sujet qu'il ne parle jamais de maîtrise de soi, parce que, ou bien ses sources n'utilisent guère ce terme, ou bien qu'il estime meilleur de mener ses dirigés par un chemin radicalement coupé de la nature. «Votre grande pénitence, conseille-t-il, doit être celle de l'intérieur ou du règlement des passions. Faire une guerre incessante à l'amour propre, à la sensualité, à la dissipation, c'est là une grande pénitence... qui fait les saints d'aujourd'hui» (L. 15.12.1865). Plus radical encore est-il envers un autre en lui disant: «Ne craignez pas d'immoler la nature; il faut qu'elle meure pour pouvoir ressusciter en laissant ses infirmités dans le tombeau» (L. 09.01.1863).

Suivre le Christ

Le sol qui lui reste après avoir immolé la nature et sur lequel il va pouvoir s'appuyer, c'est Jésus-Christ. «Pourquoi l'homme est-il sur terre?»

demande-t-il dans une lettre, et il répond: «Pour servir Dieu. — Qu'est-ce que servir Dieu? — C'est souffrir pour lui jusqu'à l'immolation» (L. 06.03.1863). Comment douter que ce ne soit là le thème central de sa spiritualité sur lequel il revient sans cesse? En cela rien de nouveau, ni qui ne soit toujours d'actualité, mais la manière abrupte de le présenter choque nos mentalités d'aujourd'hui, peut-être même est-elle une interprétation trop rigide de celle, moins négative, préférant l'offrande à l'immolation, qu'enseignait le Père Champagnat. Malgré l'air jovial qui se dégage des lettres, l'atmosphère créée par Frère Jean-Baptiste est bien, comme le souligne Frère Louis-Marie, celui de l'esprit sérieux. Pour lui le chemin de la vie religieuse est un chemin de la croix. Vu que Jésus nous a racheté par la croix, nous devons nous sanctifier par le même moyen. C'est rendre gloire à Dieu que de suivre son Fils fait homme pour notre salut. Combien de fois, surtout durant le temps du carême, ne rappelle-t-il pas aux Frères qu'il dirige, la leçon de la croix? Qu'il me suffise de citer ce passage où, pour stimuler le courage d'un jeune Frère accablé par l'épreuve, il en fait un exposé complet. «Maintenant, mon petit Frère, écrit-il, je veux que vous établissiez votre demeure sur le Calvaire, car voici le saint temps de carême. Restez-y avec Jésus et Marie. Regardez et sentez bien le souffrances de Jésus et de Marie et n'en descendez pas que vous n'ayez bien compris: 1) la bonté de Jésus; 2) la laideur affreuse du péché et sa malice horrible; 3) enfin ce que vaut votre âme et ce qu'elle a coûté à Jésus» (L. 1859).

La grâce divine, on s'en doute, est le seul moyen de supporter de tels renoncements. La première de ces grâces est la vocation religieuse qui nous impose cette voie, — «se faire Frère, c'est s'engager à se faire saint» — mais qui nous donne, par la règle, le moyen d'y faire face. D'où l'importance de la régularité que le Supérieur rappelle sans cesse aux Frères Directeurs. A tous il enjoint d'être fidèles à la grâce afin de ne pas tomber dans la tiédeur et le relâchement. La fidélité tant à la règle qu'au devoir de la sanctification n'est possible que par la prière. On peut dire que dans toutes les trois lettres au moins la prière est expressément rappelée. Souvent nous y trouvons joint l'amour de Jésus-Christ et de sa Mère. Parfois, selon la circonstance, il est fait mention des rapports intimes avec Notre-Seigneur. «Voici un secret que je vous donne: entrez dans le Coeur de Jésus, cachez-vous y, la chaleur est à des degrés infinis, vous ne pourrez donc manquer de vous fondre, d'y laisser toutes vos imperfections et d'en sortir tout renouvelé ou tout moulé sur l'image du divin Coeur» (L. 30.07.1859). Pourtant des passages comme celui-ci sont plutôt rares. Est-ce parce qu'il juge ses dirigés trop novices encore dans les voies spirituelles, ou que lui-même, trop volontariste, n'en a guère fait l'expérience, ce qui, par ailleurs, expliquerait, sa façon quelque peu suprenante d'en par-

ler? L'un et l'autre cas prouverait qu'il s'accommode bien de la voie commune et se méfie des phénomènes extraordinaires.

Etre religieux

Comme on a pu le remarquer dans cet exposé, cette voie qu'il propose est tellement commune qu'elle ne présente guère, jusqu'à présent, de caractéristique spécifiquement mariste. En effet, dans les lettres, à part quelques réponses à des cas ponctuels d'organisation de l'école, on trouve relativement peu de recommandations concernant, par exemple, directement l'apostolat. Celui-ci, bien qu'il soit un élément de notre vocation mariste, n'est pas considéré comme faisant partie de son essence même, selon l'affirmation du dernier concile, mais se présente, peut-on dire, à la manière d'une voie parallèle bien qu'en relation constante avec elle. Une des rares lettres où ce problème est abordé sous cet aspect, n'est malheureusement pas un modèle de clarté. Le Frère Directeur auquel elle s'adresse, à cause de son esprit superficiel, semble ne pas obtenir beaucoup de résultats. «C'est par la retraite et la régularité, lui dit le Supérieur, que vous prendrez des habitudes graves et un esprit solide, choses que j'estime tant dans un religieux et qui sont, en effet, si nécessaires pour être homme capable de faire le bien... Je vous le répète, ne permettez pas aux accidents, aux circonstances et aux bagatelles de vous déranger de votre zèle. Il ne vous faut qu'une bonne volonté pour cela. Pensez que vous vous devez d'abord à vous-même et que vous êtes religieux pour vous. Conséquemment le monde ne doit pas vous déranger pour des futilités. Mettez-vous bien dans la tête, mon cher Frère, qu'il vous faut passer sur la terre, non en faisant du bruit, mais en faisant du fruit, car vous n'avez pas à vous sauver tout seul, vous devez en outre procurer le salut de tous ceux que vous instruisez et que vous dirigez. Or, pour contribuer au salut des autres, il ne faut pas avoir une sainteté commune, car si vous n'avez de vertu que pour vous, comment en donnerez-vous aux autres?» (L. 17.05.1851). Il ressort de ce texte qu'il faut d'abord se sanctifier soi-même pour pouvoir ensuite sanctifier les autres et non pas en sanctifiant les autres. Là Frère Jean-Baptiste se distance avec M. Champagnat qui penche plutôt pour la seconde alternative: par son dévouement pour son prochain, l'apôtre se sanctifie soi-même. Sans doute Frère Jean-Baptiste souligne le fait que l'apostolat nous procure bien des occasions de pratiquer la vertu, selon son expression, mais il ne semble pas voir le pouvoir sanctifiant du dévouement lui-même, fût-il source de joie.

Etre apôtre

Ceci ne veut cependant pas dire qu'il propose aux Frères une vocation monacale; il en est même loin quand il s'insurge contre un Frère directeur en lui disant: «Vous avez tort d'appeler la retraite votre demeure. Vous n'êtes pas fait pour la retraite, mais pour le combat... Savez-vous maintenant à qui vous ressemblez? A saint Pierre sur le mont Thabor. Il disait à Jésus-Christ: «Oh! qu'on est bien ici!» Rappelez-vous que le texte sacré dit que saint Pierre ne savait pas ce qu'il disait et qu'il parlait en enfant. Les Frères, comme les apôtres, ne sont pas faits pour le Thabor, mais pour le Calvaire, mais pour courir le monde afin de sauver les brebis égarées» (L. 06.03.1863). Dans son ouvrage inédit sur l'éducation nous lisons ce passage: «St. Jean Chrysostome remarque que Jésus-Christ ayant demandé à Pierre s'il l'aimait ne répondit autre chose à toutes les assurances que cet apôtre lui en donne, sinon: paissez mes agneaux, paissez mes brebis, voulant lui dire par là: s'il est vrai que vous m'aimiez vous ne sauriez m'en donner une plus forte preuve qu'en vous occupant à sauver les âmes que j'ai rachetées de mon sang» (Man p. 13). Donc pour Frère Jean-Baptiste, être Frère, c'est tendre à devenir un saint, d'une part et de l'autre se dévouer pour le salut des enfants: deux buts dont le deuxième a besoin du premier mais qui ne se confondent pas.

Ce principe de subordination de l'un par rapport à l'autre est aussi valable quand il s'agit des études à faire pour être mieux à même de réussir dans l'apostolat. C'est pourquoi, tout en reconnaissant que les Frères possédaient pour la plupart une culture intellectuelle insuffisante, Frère Jean-Baptiste les met en garde contre la soif du savoir qu'il estime excessive chez les gens de son époque. Dans une longue lettre il donne un aperçu complet de sa pensée sur ce sujet. Malgré sa longueur je crois devoir citer le passage qui nous intéresse ici. «Vous faites bien de mettre l'étude au nombre de vos tentations et des choses qui vous nuisent, car elle est pour vous un piège. Pour mieux dire, ce n'est pas l'étude qui est mauvaise, c'est la passion que vous y portez, c'est le sujet de l'étude qui n'est pas bon. Qu'un professeur prépare ses leçons, à la bonne heure!, mais puisque les études dégoûtent de l'enseignement, il est visible qu'elles sont défectueuses et que vous n'y cherchez qu'une vaine satisfaction d'esprit. L'étude vous dessèche l'esprit de votre état. L'étude est bonne, nécessaire, mais il faut la régler. Pour qu'il en soit ainsi, il faut la soumettre aux trois règles suivantes: 1° Toute étude doit avoir un but d'utilité pour le prochain, sans quoi elle est une perte de temps dans un religieux quand elle n'est pas quelque chose de pire. 2° Elle doit porter au bien celui qui la fait; toute étude qui nuit, est vicieuse; 3° Toute étude sérieuse dans un religieux doit avoir pour but de rendre la vocation plus fidèle, c'est-à-

dire de fournir à ce religieux le moyen de faire plus de bien, de le rendre capable de plus grandes choses pour le prochain et pour l'Institut. Jugez votre passion pour l'histoire d'après ces trois règles, et vous verrez si elle est bonne... Aimez donc l'étude, livrez-vous y, mais changez-en la matière: laissez de côté l'histoire en grand et mettez à sa place la religion, alors l'étude vous donnera la vertu et le contentement... Etudier la religion, aimer le bon Dieu, devenir un saint, voilà, mon cher Frère, votre programme» (L. 01.07.1865).

(à suivre)

DOCUMENTS

1

Résolutions

de

Marcellin CHAMPAGNAT

Séminariste

Vicaire de paroisse

1812, janvier 9

Feuillet de 8 pages, format 13,5 × 10, couleur grise, écrit sur 4 pages, les autres sont restées vierges; aucun titre.
D'après l'autographe en AFM, 131.1: Vie, 1, pp. 17; 20 ss. OM1, doc 17, p. 155.

Marcellin Champagnat, séminariste à Verrières depuis le 1er novembre 1805, accède, à l'âge de plus de 22 ans, le 1er novembre 1811, en classe de rhétorique, dans ce même séminaire. Il a grandi, pour ainsi dire, avec cette maison. Quand il en avait franchi pour la première fois la porte, elle n'avait qu'une année d'existence. Son état de vétusté n'avait guère changé depuis le début. D'autre part un esprit de laisser-aller continuait à régner parmi les élèves. M. l'abbé Périer, son fondateur «n'était pas organisateur et, malgré sa bonne volonté, il était privé de l'autorité nécessaire pour établir l'ordre et la discipline, indispensables à une maison de ce genre» (Chausse, Vie de J.L. Duplay, 1, p. 91). Comment s'étonner, dans ces conditions, que les élèves se répandaient parfois dans le village en «bandes joyeuses». Marcellin, boute-en-train comme il était, trouvait là l'exutoire naturel pour les efforts que ses études lui demandaient! En 1807 cependant, M. l'abbé Linossier vient seconder le supérieur; il établit la discipline et donne aux études une sérieuse impulsion. Deux années plus tard, 1809. M. Barou, succédant à M. Périer, continuera dans cette ligne et fera régner dans la maison l'esprit religieux qui convient à sa fonction. Marcellin Champagnat, touché par la grâce, a lui-même suivi simultanément pareille évolution. Certes, il ne semble pas avoir jamais mis sa vocation sacerdotale en doute, mais une chose est de se laisser vivre au fil des jours, une autre est de s'occuper sérieusement de son avenir pour le faire épanouir. Avec ses six années d'ancienneté dans la maison, la confiance qu'il s'était acquise de la part de ses supérieurs et l'ascendant naturel qu'il avait sur ses camarades, il pouvait bien être tenté de profiter de cette situation pour en prendre à son aise. Mais ses maîtres ne cessent de lui faire comprendre que pour devenir un bon prêtre, il ne suffit pas de savoir le latin, bien plus faut-il être un homme de Dieu, car le prêtre exerce sa fonction davantage par son exemple que par sa parole. C'est à l'ancrage de cette conviction dans son esprit que correspondent ces résolutions, prises peut-être après une retraite mensuelle.

Copie page 107 131/1

1

Ô Mon Seigneur et mon dieu,
je vous promets de ne plus vous offenser
de faire des actes de foi des perance
et autres semblables toutes les fois
que je penserai de ne jamais retour
ner au cabaret sans nécessité de fuir
les mauvaises compagnies; et en un mot
de ne rien faire qui soit contre votre
service, mais au contraire de donner
de bons exemples de porter les autres
à pratiquer la vertu autant qu'il
sera en moi; d'instruire les autres
de vos divins préceptes, d'apprendre le
cathechisme aux povres aussi bien
qu'aux ~~pauvres~~ riches faites, mon
divin sauveur, que j'accomplisse ~~[illegible]~~
~~toutes~~ le fidellement toutes les [illegible]
~~[illegible]~~

S

O mon Seigneur et mon Dieu,
je vous promets ne plus vous offenser,
de faire des actes de foi, d'espérance
et autres semblables toutes les fois
5 que je penserai; de ne jamais retour-
ner au cabaret sans nécessité; de fuir
les mauvaises companies et, en un mot,
de ne rien faire qui soit contre votre
service; mais, au contraire, de donner
10 de bons exemples, de porter les autres
à pratiquer la vertu autant qu'il
sera en moi; d'instruire les autres
de vos divins préceptes; d'apprandre le
cathéchisme aux povres aussi bien
15 qu'aux riches. Faites, mon
divin Sauveur, que j'accomplisse
fidellement toutes ces
résolutions que je prends.

15 - riches, pr. pauvres.
17-18 fidèlement... prends, pr. fidèlement toutes le... tous les engagements que je viens de faire.

J'avoue seigneur que je ne me connoissai
pas encore; que j'ai encore bien grands
defauts, mais j'espère que m'ayant fait la
grâce de les connoître vous me ferez aussi
celle de les ~~combattre~~ vaincre en les combat-
tant avec courage c'est ce que je vous
demande ~~[illegible]~~ du plus profond
anéantissement de mon coeur divin coeur
de Jesus c'est principalement à vous que
j'adresse ma priere, vous qui, ~~[illegible]~~
par votre profonde humilité, avez combatu
et vaincu l'orgueil humain donnez moi je
vous en conjure cette vertu et ~~[illegible]~~ renversez
en moi le trône de l'orgueil, non seulement
par ce qu'il est insupportable aux hommes
mais par ce qu'il deplait à votre sainteté.
Ste. vierge, St. louis de gonzague c'est
à vous principalement que je
m'adresse demandez pour moi quoique
je sois votre indigne serviteur,

6

J'avoue Seigneur que je ne me connoissois
20 pas encore; que j'ai encore bien grands
défauts, mais j'espère que m'ayant fait la
grâce de les connoître, vous me ferez aussi
celle de les vaincre en les combatt-
ant avec courage, c'est ce que je vous
25 demande du plus profond
anéantissement de mon coeur. Divin Coeur
de Jésus, c'est principalement à vous que
j'adresse ma prière, vous qui,
par votre profonde humilité avec combatu
30 et vaincu l'orgeuil humain, donnez-moi, je
vous en conjure, cette vertu et renversez
en moi le trône de l'orgeuil, non seulement
par ce qu'il est insuportable aux hommes,
mais par ce qu'il déplait à votre sainteté.
35 Ste. Vierge, St. Louis de Gonzague, c'est
à vous principalement que je
m'adresse; demandez pour moi, quoique
je sois votre indigne serviteur,

23 - vaincre, pr. combattre.
25 - du plus, pr. dans le plus.
28 - vous qui, pr + pour rendre.

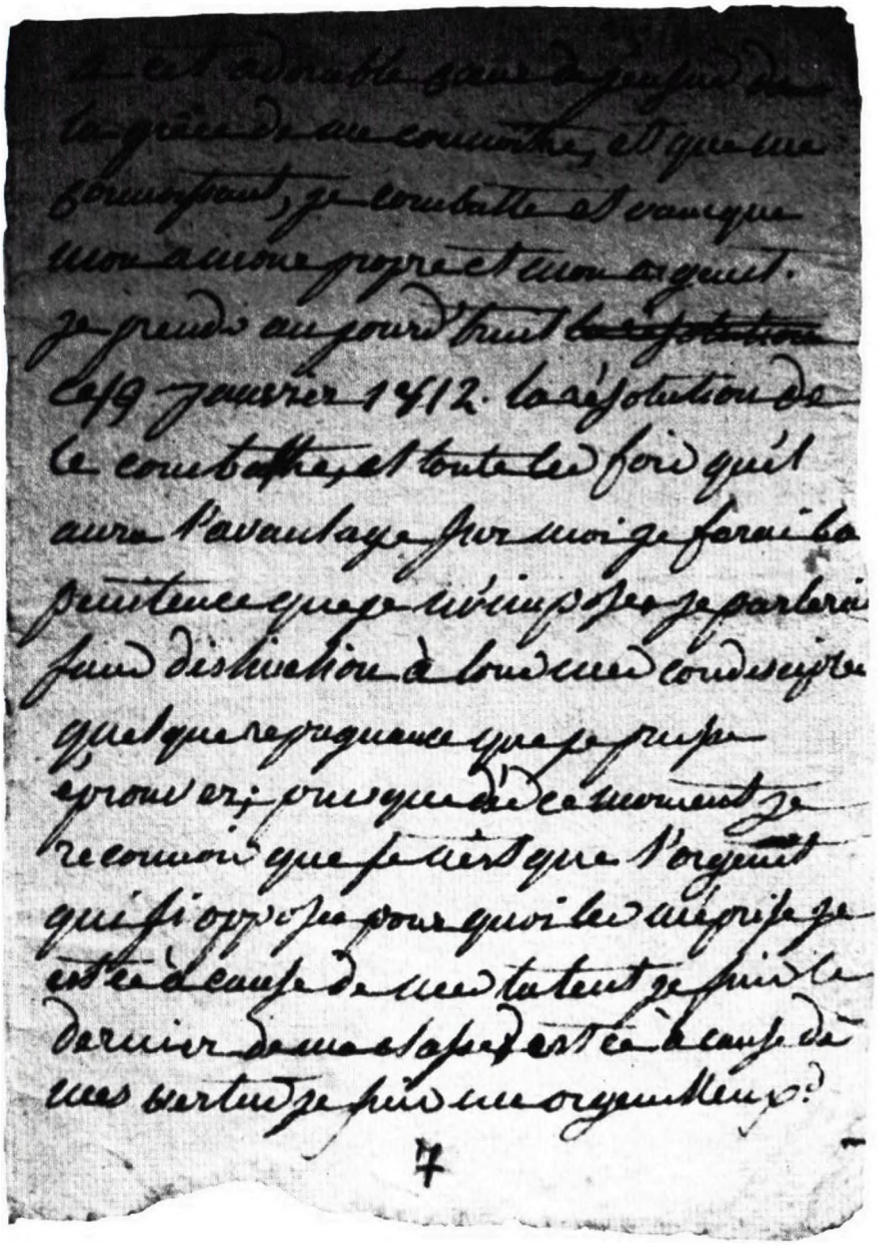

à cet adorable cœur de Jésus de
la grâce de me connoître, et que me
connoissant, je combatte et vaincque
mon amour propre et mon orgueil.
Je prends aujourd'huit ~~la résolution~~
ce 9 janvier 1812. la résolution de
le combattre, et toute les fois qu'il
aura l'avantage sur moi je ferai la
pénitence que je m'impose je parlerai
sans distinction à tous mes condisciples
quelque répugnance que je puisse
éprouver; puisque dès ce moment je
reconnois que je n'est que l'orgueil
qui si opposé pour quoi les méprise je
est ce à cause de mes talent je suis le
dernier de ma classe est ce à cause de
mes vertus je suis un orgueilleux.

7

à cet adorable Coeur de Jésus,
la grâce de me connoître et que, me
connoissant, je combatte et vainque
mon amour propre et mon orgeuil.

Je prends aujourd'hui,
ce 9 janvier 1812, la résolution de
le combattre et toute les fois qu'il
aura l'avantage sur moi, je ferai la
pénitence que je m'impose. Je parlerai
sans distinction à tous mes condisciples
quelque répugnance que je puisse
éprouver; puisque, dès ce moment, je
reconnois que se n'est que l'orgeuil
qui si oppose. Pourquoi les méprisé-je?
Est-ce à cause de mes talents? Je suis le
dernier de ma classe; est-ce à cause de
mes vertus? Je suis un orgeuilleux;

39 - Jésus, pr. + de.
43 - aujourd'hui, pr. + la résolution.

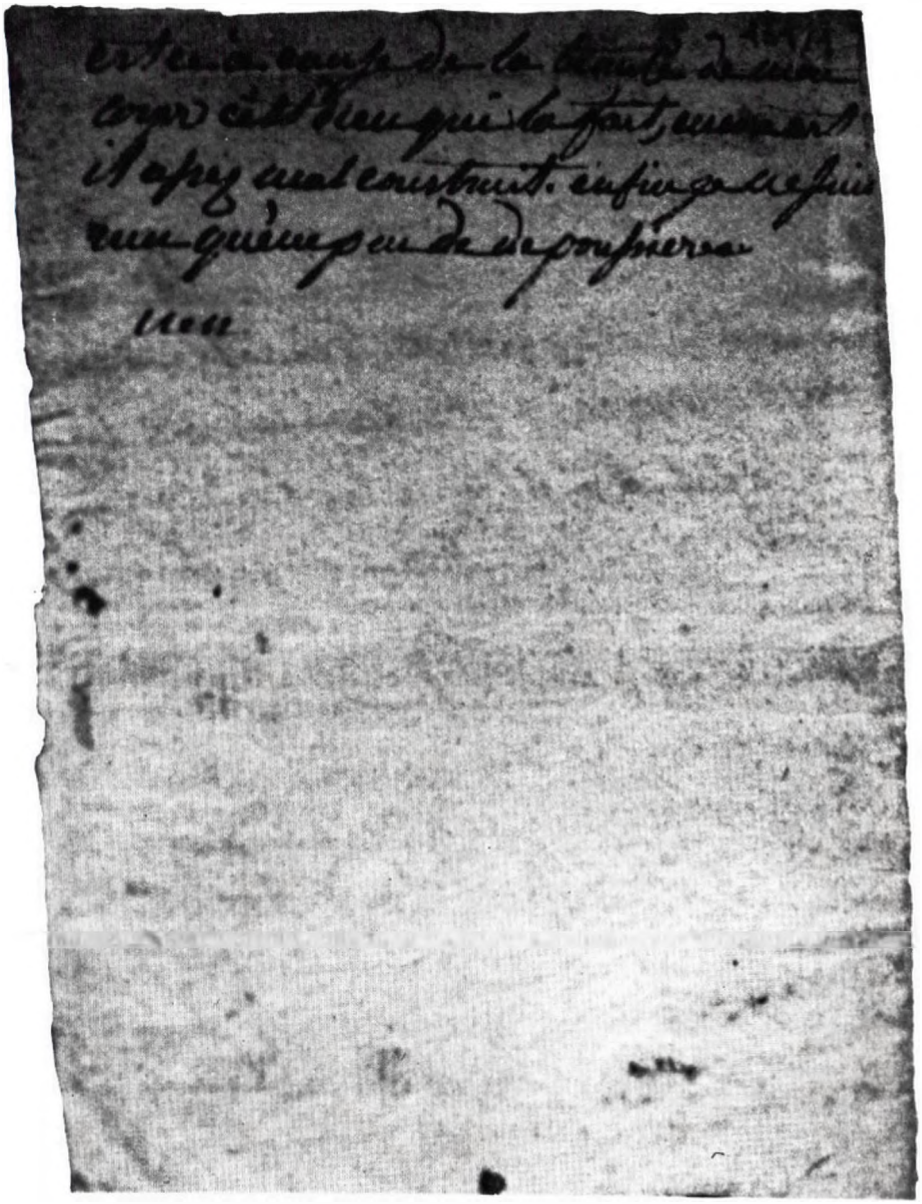

est-ce à cause de la beauté de mon
corps? C'est Dieu qui l'a fait, encore est-
il assez mal construit, enfin je ne suis
59 rien qu'un peu de poussière.

1815, mai 3

Feuillet de 8 pages, format 13,5 × 9,5; papier blanc; écrit de la page 3 à la page 7.
D'après AFM, 131.2.

Bien que le texte qu'on va lire se suive presque sans interruption, sauf après le mots «répendre en paroles» (1.15), il n'est pas homogène. Il ne s'agit pas de résolutions prises en une fois, mais au moins en quatre fois différentes. On peut penser que la première a été après la retraite annuelle de 1814 et que les autres correspondent à des retraites mensuelles qui suivirent. Deux raisons semblent soutenir cette hypothèse: tout d'abord, il est peu probable qu'il ait insisté plusieurs années de suite sur le seul point du silence; ensuite, le caractère primaire de M. Champagnat ne permet guère de penser qu'il en restait longtemps sur la même formule.

Ces résolutions laissent entrevoir en filigrane un esprit serein, sans inquiétudes et sans préoccupations particulières, mais peut-être trop sûr de soi. C'est donc à croire que ses études de théologie se font dans des conditions normales et que sa vie spirituelle s'approfondit, tendant plutôt vers la simplicité.

Quant au silence, on y tenait beaucoup dans les séminaires. M. Tronson prévint à plusieurs reprises (1686 et 1691) un supérieur de séminaire en ces termes: «Je ne m'étonne pas que vous ayez de la peine à faire observer le silence à l'entrée des chambres. Cependant vous ne devez pas vous rebutter pour la peine, ni rien négliger pour le faire garder, car sans cela quelque effort que vous fassiez et quelque vigilance que vous ayez pour bien régler votre séminaire, vous n'en viendrez jamais à bout» (Mgr. Icard, Traditions des Prêtres de Saint-Sulpice, p. 40). L'observation de la règle du silence est aussi ce que M. Olier ne cessait de recommander (Vie de M. Olier, tome 2 p. 302). D'où l'importance que M. Champagnat semble lui accorder.

2 copie page 109

Resolutions que je mets sous
la protection de la sainte
Vierge

Première resolution

je ne parlerai point ici dans
les couloirs ni dans les dégrés
soit par signes ou autre-
ment sans nécessité.
je ne parlerai point non
plus, soit avant soit après
le bréviére, soit en classe
ou pendant la lecture
en un mot je garderai
constament le silence d'une

131/2 3

Résolutions que je mets sous
la protection de la Sainte
Vierge.

Première résolution.
Je ne parlerai point du (tout) dans
5 les coridors, ni dans les degrés,
soit par signes ou autre-
ment, sans nécessités.
Je ne parlerai point non
plus, soit avant, soit après
10 le brévière, soit en classe
ou pendant la lecture,
en un mot, je garderai
constament le silence d'une

4 - tout, omis dans le texte

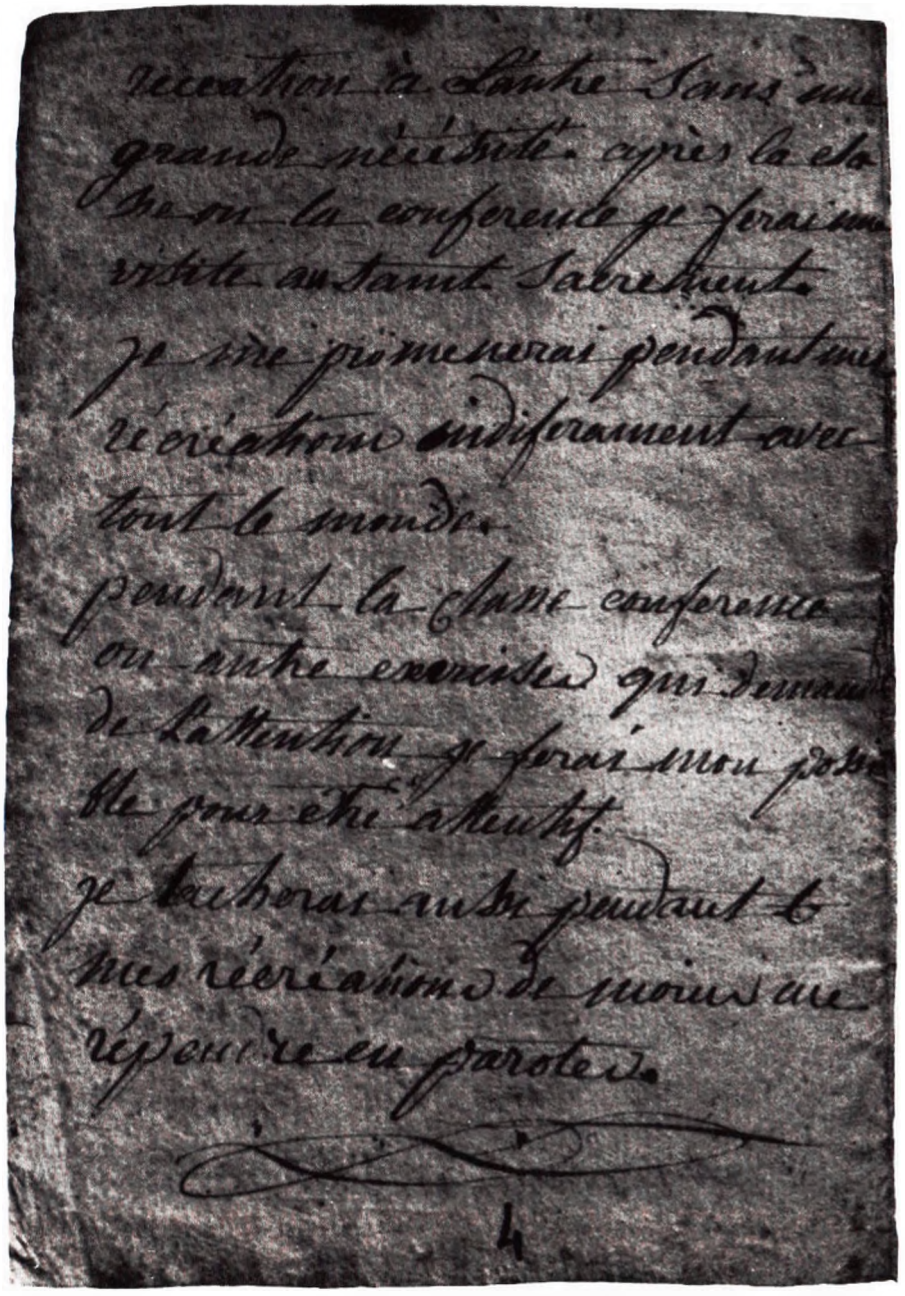

récréation à l'autre sans une
grande nécessité. après la cla
sse ou la conference je ferai une
visite au saint Sacrement.
je me promenerai pendant mes
récréations indiferament avec
tout le monde.
pendant la classe conference
ou autre exercises qui demand
de l'attention je ferai mon possi
ble pour être attentif.
je tacherai aussi pendant t
mes récréations de moins me
répandre en paroles.

4

recreation à l'autre, sans une
grande nécessité. Après la cla
sse ou la conférence, je ferai une
visite au Saint Sacrement.
Je me promenerai pendant mes
récréations indiferament avec
tout le monde.
Pendant la classe conférence
ou autre exercises qui demande
de l'attention, je ferai mon possi-
ble pour être attentif.
Je tacherai aussi, pendant
mes récréations, de moins me
répendre en paroles.

je promets de encore de nouveau
de remplir moyennant la grâce
de dieu toutes les resolutions
ci dessus enoncées
ainsi soit il
je me garderai bien de
médire de quique se soit sous
quelque prétexte que se puisse
etre.
Mon dieu vous connoissez ma
misère ayez pitié de moi je
vous en conjure. Ste George
vous savez que je suis votre
esclave à la vérité je suis
indigne d'une si grande
faveur mais c'est en cela
même qu'éclatera votre bonté
à mon égard. ainsi soit il
131/2 5

Je promets encore de nouveau
de remplir moy(en)nant la grâce
de Dieu, toutes les résolutions
ci-dessus énoncées.
Ainsi soit-il.
Je me garderai bien de
médire de qui que se soit, sous
quelque prétexte que se puisse
être.

Mon Dieu, vous connoissez ma
misère, ayez pitié de moi, je
vous en conjure. Ste. Vierge,
vous savez que je suis votre
esclave, à la vérité je suis
indigne d'une si grande
faveur, mais c'est en cela
même qu'éclatera votre bonté
à mon égard. ainsi soit-il.

28 - promets, pr. + de.
31 - ci, pr. si.

Aujourd'hui veille de
Lascension de ~~notre~~ notre seigneur
veille de l'anniversaire de mon
Batême 3 may mil huit
cens quinze.
je prends de nouveau la resol.
de remplir toutes celles que j'ai
déja prises et j'en prends de
nouvelles que je mets sous la
protection de la très Ste vierge
de St Martin de St Louis et de
mon St patron Marcellin.
1° toutes les fois qu'après mon
examen du soir ~~j'aurai~~ je me
reconnaitrai coupable de quelque
médisance je me priverai de
mon déjeuné.
2° toutes les fois que je me 6

Aujourd'hui, veille de
Lacension de Notre Seigneur,
veille de l'anniversaire de mon
Batème, 3 may mil huit
50 cens quinze.
Je prends de nouveau la résol(ution)
de remplir toutes celles que j'ai
déjà prises et j'en prends de
nouvelles que je mets sous la
55 protection de la très Ste. Vierge,
de St. Martin, de St. Louis g. et de
mon St. patron Marcellin.
1° Toutes les fois qu'après mon
examen du soir je me
60 reconnoitrai coupable de quelque
médisance je me priverai de
mon déjeuné.
2° Toutes le fois que je me

47 - Lacension de, pr. + noutre.
49 - 3, pr. 5.
56 - g. supralineam.
59 - du soir, pr. + j'aurai.

Serai reconnu coupable de quelque
mensonge ou de quelque
exagération je dirai le misère
pour en demander pardon a
dieu.
3° je prends la ferme résolution
d'être moyennant la grâce de
Dieu, fidel a tout ceci
Sancta maria ora pro me

1° St louis de gonzague et de la Roy
1° en l'honneur de St martin si le
roi revient et deux Ste vierge 6
mois de marie
St J. F. R. 1er mes.

131/2 7

serai reconnu coupable de quelque
65 mensonge ou de quelque
exagération, je dirai le miserere
pour en demander pardon à
Dieu.
3° Je prends la ferme résolution
70 d'être, moy(en)nant la grâce de
Dieu, fidel à tout ceci.
Sancta Maria ora pro me.

* * *

1e St. Louis de Gonzague et de la Ste. Vierge
1e en l'honneur de St. Martin si le
75 Roi reviens et deux Ste. Vierge 6
mois de Marie.
St. J.F.R. 1e mes - (1)

73 - Ste. Vierge, incertain, lecture difficile.

(1) Il est impossible de savoir ce qu'il a voulu dire par cet appendice.

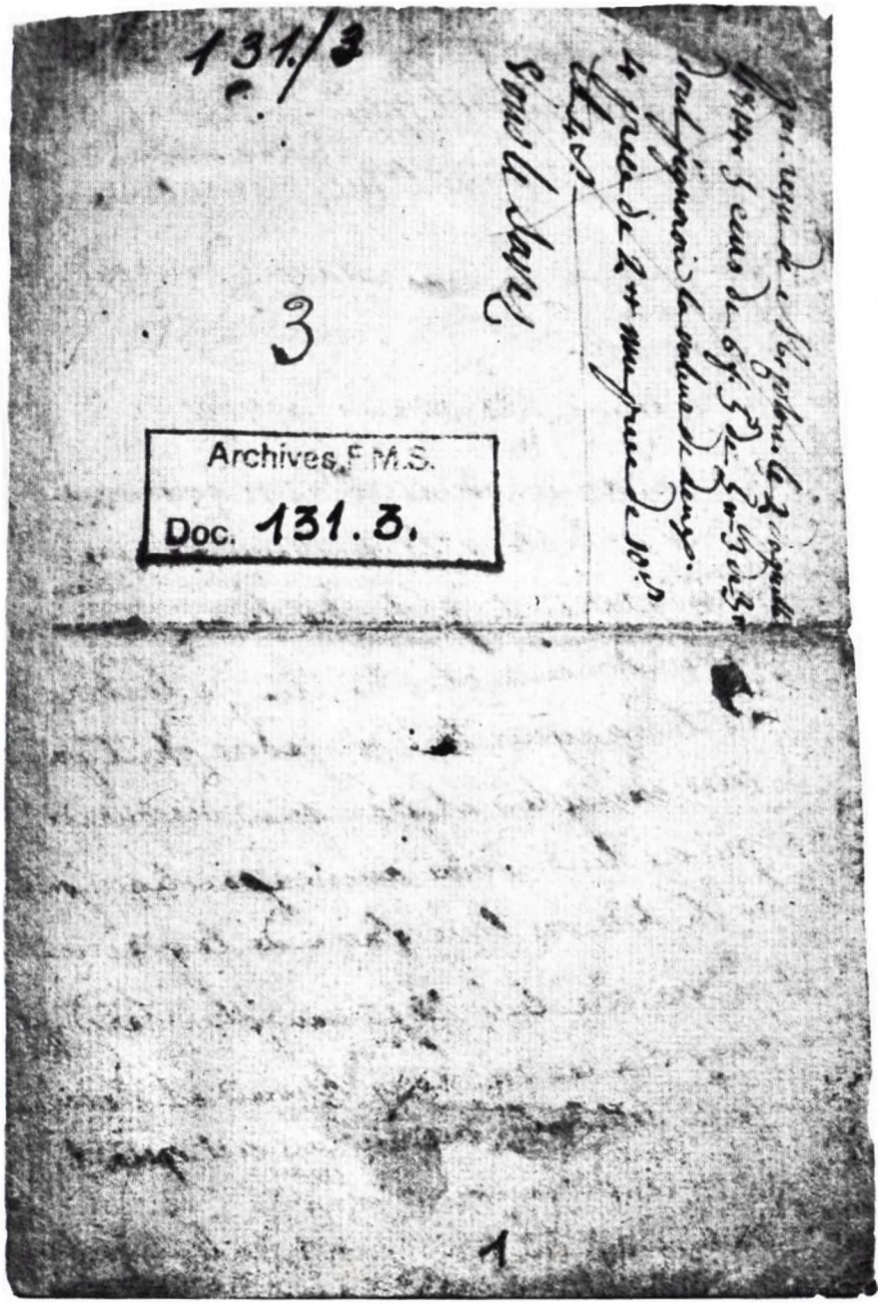
131/3
3
Archives F.M.S.
Doc. 131.3.
1

1er Règlement de vacances

Feuillet de 4 pages, format 15 × 10, couleur grise, écrit sur les pages 2 à 4.
Sur la première page, dans le sens de la longueur, on peut lire: J'ai reçu de M. Colon, le 2 de juillet 1814, 5 écus de 6 f.; 5 de 5 f.; 3 de 3 f.; dont j'ignorois la valeur de deux. 4 pièces de 2 f.; une pièce de 10 cs. et 4 cs. Vous les savez...
D'après AFM, 131.3: Vie, 1, pp. 24-25.

D'après Frère Jean-Baptiste, le texte qui va suivre et qu'il reproduit lui-même (Vie, 1, pp. 24-25), est le règlement «pour les premières vacances du Grand Séminaire» (id. p. 26), donc celles de 1814. Or, en scrutant le texte, il semble plutôt qu'il s'agit des vacances qui précèdent l'entrée au Grand Séminaire, soit celles de 1813. En effet, M. Champagnat reçoit la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat des mains du cardinal Fesch, le 6 janvier 1814 (OM, 1, doc. 26, p. 171). Donc à partir de cette date, il est obligé de dire le bréviaire. Or, il n'en parle pas dans le règlement, ce qu'il fera dans le règlement suivant. De plus, il se propose de se lever, pas plus tard qu'à cinq heures et demie, comme de ne faire qu'un quart d'heure d'oraison. Ces deux points sont nettement modifiés dans le second règlement qui précise le lever à cinq heures, ainsi qu'une demi-heure d'oraison, selon le règlement du Grand Séminaire. Donc il n'applique pas l'horaire du Grand Séminaire dans le premier règlement, mais le fait dans le second, c'est que le premier précède son entrée dans ce séminaire.

Mais cela ne résoud pas tous les problèmes, car le texte de ce premier règlement marque une rupture avec le passé, comme si quelque chose de nouveau fût survenu. Si c'était, par exemple, la première fois que le séminariste allait en vacances revêtu de la soutane, on comprendrait qu'il doive changer son attitude, vu le respect qu'inspirait alors cet habit. Mais rien ne dit que c'était cela, car en principe ce n'est qu'avec la tonsure que l'on revêtait la soutane. Etait-ce simplement le fait d'être sur le point de franchir une étape supérieure et pratiquement définitive sur le chemin vers le sacerdoce qui lui dicte cette attitude distante? Il est difficile, sans autre indication, de répondre. Il n'empêche que l'ensemble de ce règlement ne correspond guère à l'image que nous avons par ailleurs de son auteur et nous ne pouvons l'attribuer qu'à sa ferveur encore un peu naïve de néophyte.

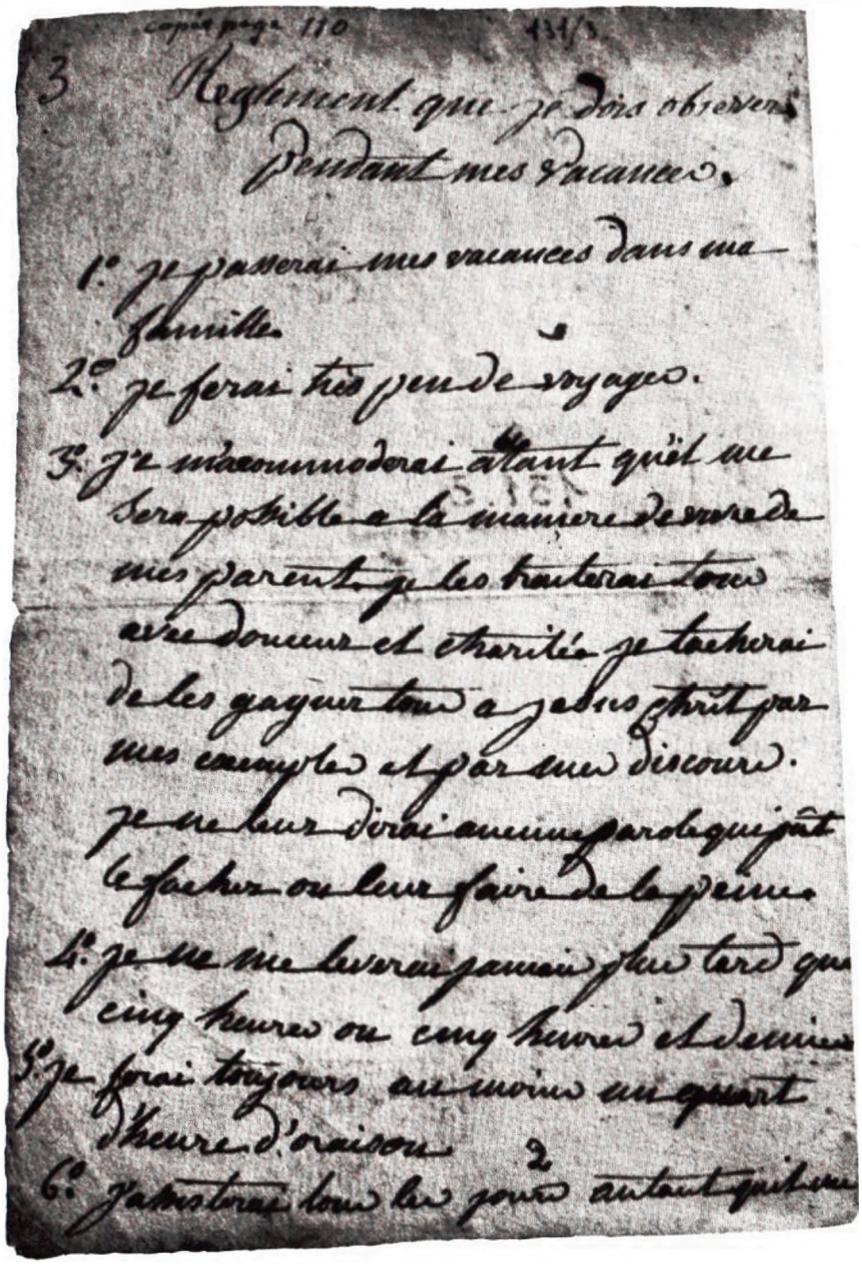

copie page 110 131/3

3 Reglement que je dois observer pendant mes vacances.

1° je passerai mes vacances dans ma famille.

2° je ferai très peu de voyages.

3° je m'accommoderai autant qu'il me sera possible a la maniere de vivre de mes parents. je les traiterai tous avec douceur et charité je tacherai de les gagner tous a jesus christ par mes exemples et par mes discours. je ne leur dirai aucune parole qui pût le facher ou leur faire de la peine.

4° je ne me leverai jamais plus tard que cinq heures ou cinq heures et demie

5° je ferai toujours au moins un quart d'heure d'oraison

6° j'assisterai tous les jours autant qu'il me

Reglement que je dois observer
pendant mes vacances.

1° Je passerai mes vacances dans ma
famille.
5 2° Je ferai très peu de voyages.
3° Je m'accommoderai, autant qu'il me
sera possible, à la manière de vivre de
mes parent. Je les traiterai tous
avec douceur et charité. Je tâcherai
10 de les gagner tous à Jésus Christ par
mes exemples et par mes discours.
Je ne leur dirai aucune parole qui pût
les facher ou leur faire de la peine.
4° Je ne me lèverai jamais plus tard que
15 cinq heures ou cinq heures et demie (1).
5° Je ferai toujours au moins un quart
d'heure d'oraison.
6° J'assisterai tous les jours, autant qu'il me

6 - autant, u, supra linéam.

(1) Frère Jean-Baptiste transcrit avec plus de logique: «Je me léverai ordinairement à cinq heures et demie» (Vie, 1, p. 24).

131/3

Sera possible au Saint S. de la messe
après laquelle je me rendrai de suite
pour étudier ma theologie au moins
pendant une heure après quoi je pourrai
m'occuper à quelqu'autre chose.
2° à midi moins un quart l'examen
particulier. à midi je prendrai la
nourriture qu'on m'aura préparée après
avoir prié dieu de la bénir.
3° je tacherai de me lever toujours de table
avec apetit pour eviter l'intemperance et
les autres vices qui en sont la suite.
4 je me ferai un oratoire hors de ma cha
que je
dedierai a la Ste Vierge et a St Louis de
gonzague et là j'irai faire mes prieres
et vaquer a mes autres pratiques de
dévotions prosterné devant un crucifix
j'adorerai en esprit le très saint Sacrement
de l'autel.

sera possible, au saint S(acrifice) de la messe,
20 après laquelle je me rendrai (2) de suite
pour étudier ma théologie au moins
pendant une heure, après quoi je pourrai
m'ocuper à quelque autre chose.
7° A midi moins un quart, l'examen
25 particulier. A midi je prendrai la
nouriture qu'on m'aura préparée (3) après
avoir prié Dieu de la bénir.
8° Je tâcherai de me lever toujours de table
avec apetit pour éviter l'intempérance et
30 les autres vices qui en sont la suite.
9° Je me ferai un oratoire hors de me cha(mbre) que je
dédierai à la Ste. Vierge et à St. Louis de
Gonzague et là j'irai faire mes prières
et vaquer à mes autres pratiques de
35 dévotion. Prosterné devant un crucifix,
j'adorerai en esprit les très Saint Sacrem(en)t
de l'autel (4).

---

23 - autre, au, supra lineam.
31 - hors de ma chambre, supra lineam.

---

(2) Lire avec Frère Jean-Baptiste: «après laquelle je rentrerai tout de suite» (id. p. 24-25).

(3) Frère Jean-Baptiste modifie ce 7° comme suit: A midi moins un quart mon examen particulier, comme au Grand Séminaire; puis le dîner précédé de la bénédiction de la table» (id. p. 25). La précision: «comme au Grand Séminaire» est de trop dans l'hypothèse proposée dans l'introduction; rien par ailleurs ne la justifie. La seconde variante: «puis le dîner» corrige un peu l'impression, sans doute erronée, laissée par l'original selon laquelle M. Champagnat se serait proposé de manger à part. Pourquoi sent-il le besoin d'insister sur la bénédiction de la table? Rien ne permet de penser qu'on ne la disait pas dans la famille. Peut-être a-t-il voulu dire qu'il devra lui-même faire cette prière ou donner la bénédiction.

(4) Frère Jean-Baptiste supprime l'expression surajoutée: «hors de ma chambre» et précise que c'est dans cet oratoire que M. Champagnat se propose d'adorer, en esprit, le Saint Sacrement. Cette dernière variante précise sans doute mieux la véritable pensée de l'auteur; en est-il de même de l'expression supprimée, nous ne le savons pas?

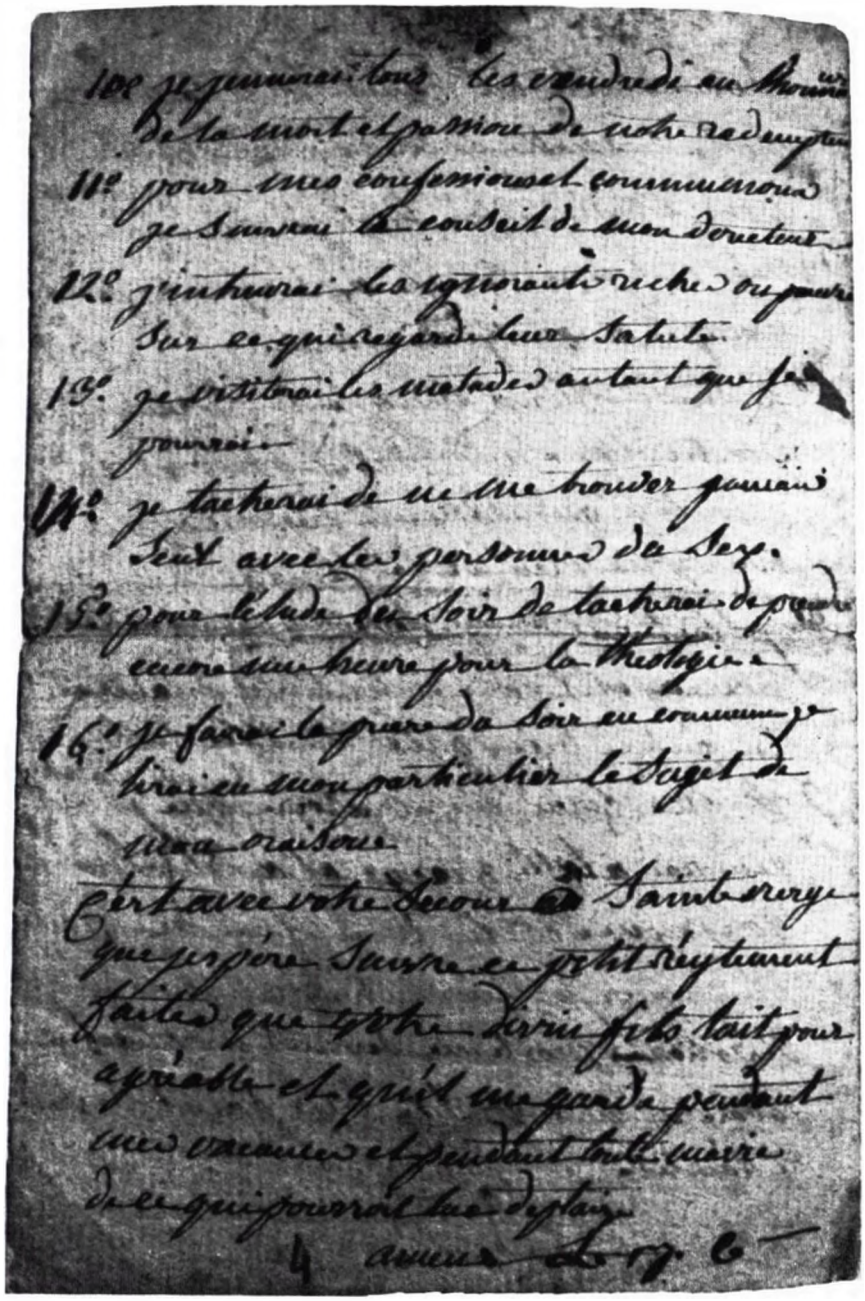

10° je jeunerai tous les vendredi en l'honneur
de la mort et passion de notre redempteur
11° pour mes confessions et communions
je suivrai le conseil de mon directeur
12° j'instruirai les ignorants riches ou pauvres
sur ce qui regarde leur salute.
13° je visiterai les malades autant que je
pourrai.
14° je tacherai de ne me trouver jamais
seul avec les personnes du sexe.
15° pour l'étude du soir de tacherai de prendre
encore une heure pour la theologie.
16° je ferai la prière du soir en commun je
tirai en mon particulier le sujet de
mon oraison
C'est avec votre secours ô sainte vierge
que j'espère suivre ce petit réglement
faites que votre divin fils tait pour
agréable et qu'il me garde pendant
mes vacances et pendant toute ma vie
de ce qui pourroit lui deplaire
4 amen L. 17. 6

10° Je jeunerai tous les vendredis en l'honneur
de la mort et passion de notre Rédempteur.
40 11° Pour mes confessions et communions,
je suivrai le conseil de mon directeur.
12° J'instruirai les ignorants riches ou pauvres
sur ce qui regarde leur salut.
13° Je visiterai les malades autant que je
45 pourrai.
14° Je tacherai de ne me trouver jamais
seul avec les personnes du sex.
15° Pour l'étude du soir, de tacherai de prendre
encore une heure pour la théologie (5).
50 16° Je ferai la prière du soir en commun (6). Je
lirai en mon particulier le sujet de
mon oraison.

C'est avec votre secours, ô Sainte Vierge
que j'espère suivre ce petit règlement.
55 Faites que votre divin Fils l'ait pour
agréable et qu'il me garde pendant
mes vacances et pendant toute ma vie
de ce qui pourroit lui déplaire.
Amen
60 L(oué soit) J(ésus) C(hrist).

38 - honneur, ur, supra lineam.

(5) «Pour» ou «pendant» l'étude du soir, selon Frère Jean-Baptiste, sont équivalents, laissant toujours sous-entendre qu'il est normal de faire une étude le soir puisqu'au séminaire il en est toujours ainsi.

(6) «En commun» devient chez Frère Jean-Baptiste: «en famille» et rend certainement plus explicite la pensée de M. Champagnat.

2e Règlement de vacances

Feuillet de 8 pages, format 9,5 × 14, couleur grise, écrit sur les pages 2 à 6.

AFM, 131.4: Vie, pp. 26-27.

Ce texte le Père Champagnat l'a manifestement rédigé durant le temps qu'il était sous-diacre, car il ne célèbre pas la messe et dit le bréviaire. On peut donc le dater, soit des vacances de 1814, soit de celles de 1815. D'après Frère Jean-Baptiste (Vie, 1, p. 26), il compléterait le règlement précédent dont il diffère cependant, non seulement par les deux points déjà signalés, mais encore par deux heures d'étude supplémentaires et par l'allure plus dégagée.

Le plus surprenant, c'est l'ajout de la fin, daté de mai 1821. Ces sept lignes du manuscrit sont bien de la même écriture que le reste et se trouvent seules sur la page 6, donc au verso de la page 5 qui porte la fin du règlement. On ne peut donc douter qu'elles se rapportent à celui-ci. La surprise ne vient pas uniquement du fait que dans l'ajout le règlement doit s'appliquer, non pas pour les vacances, mais, semble-t-il, pour les jours ordinaires, ce qui peut encore se concevoir; elle vient plus encore de ce que le vicaire reprend un règlement de vacances, vieux d'au moins cinq ans, pour en faire, à l'occasion de l'anniversaire de son baptême, sa règle de conduite. Entre temps pourtant, comme on le verra dans le document qui va suivre, il rédige d'autres résolutions, les renouvelant plusieurs fois. De plus, en reprenant ce règlement, il ne se donne pas la peine ou n'éprouve pas le besoin d'adapter les expressions: «après quoi j'irai à la messe» (1.15); «j'assisterai aux deux messes» (1.29); «si je ne puis m'amuser à autre chose» (1.39-40). Hélas! on ne peut que soulever des problèmes, sans pouvoir les résoudre. Il est bon cependant que le lecteur en soit conscient.

131/4

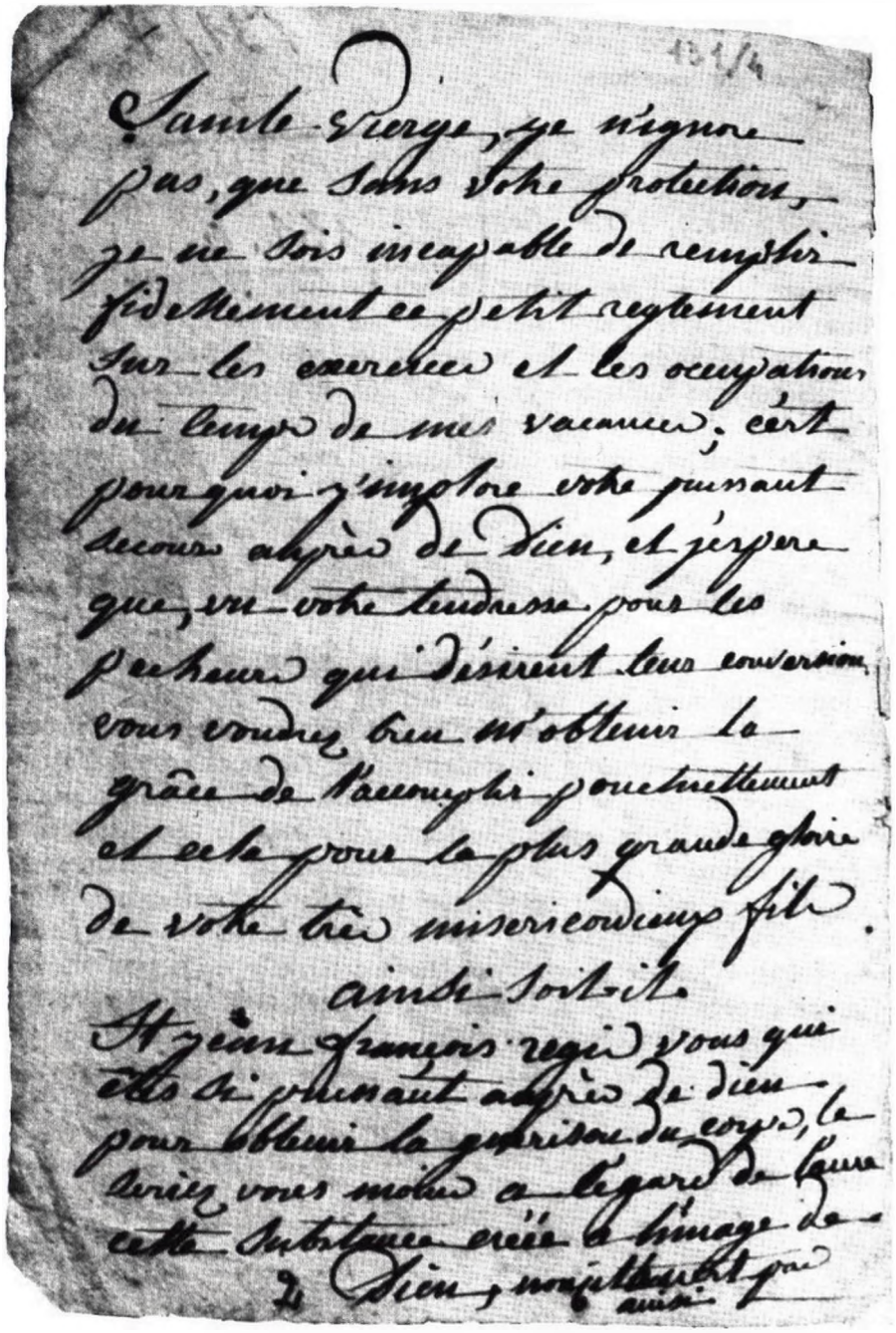

Sainte Vierge, je n'ignore
pas, que sans votre protection,
je ne sois incapable de remplir
fidellement ce petit reglement
sur les exercices et les occupations
du temps de mes vacances; c'est
pourquoi j'implore votre puissant
secours auprès de Dieu, et j'espere
que, vu votre tendresse pour les
pecheurs qui désirent leur conversion
vous voudrez bien m'obtenir la
grâce de l'accomplir ponctuellement
et cela pour la plus grande gloire
de votre très misericordieux fils.

ainsi soit-il.

St Jean françois regis vous qui
êtes si puissant auprès de dieu
pour obtenir la guerison du corps, le
seriez vous moins a l'egard de l'ame
cette substance créée a l'image de
Dieu, nouvellement ainsi pas

Sainte Vierge, je n'ignore
pas que sans votre protection
je ne sois incapable de remplir
fidellement ce petit reglement
5 sur les exercises et les occupations
du temps de mes vacances; c'est
pourquoi j'implore votre puissant
secours auprès de Dieu et j'espère
que, vu votre tendresse pour les
10 pécheurs qui désirent leur conversion,
vous voudrez bien m'obtenir la
grâce de l'accomplir ponctuellement
et cela pour la plus grande gloire
de votre très miséricordieux Fils.
15 Ainsi soit-il.

St. Jean François Régis, vous qui
êtes si puissant auprès de Dieu
pour obtenir la guérison du corps, le
seriez vous moins à l'égard de l'ame (1),
20 cette substance créée à l'image de
Dieu? non cela n'est pas ainsi.

(1) Allusion à la conversion mentionnée plus haut.

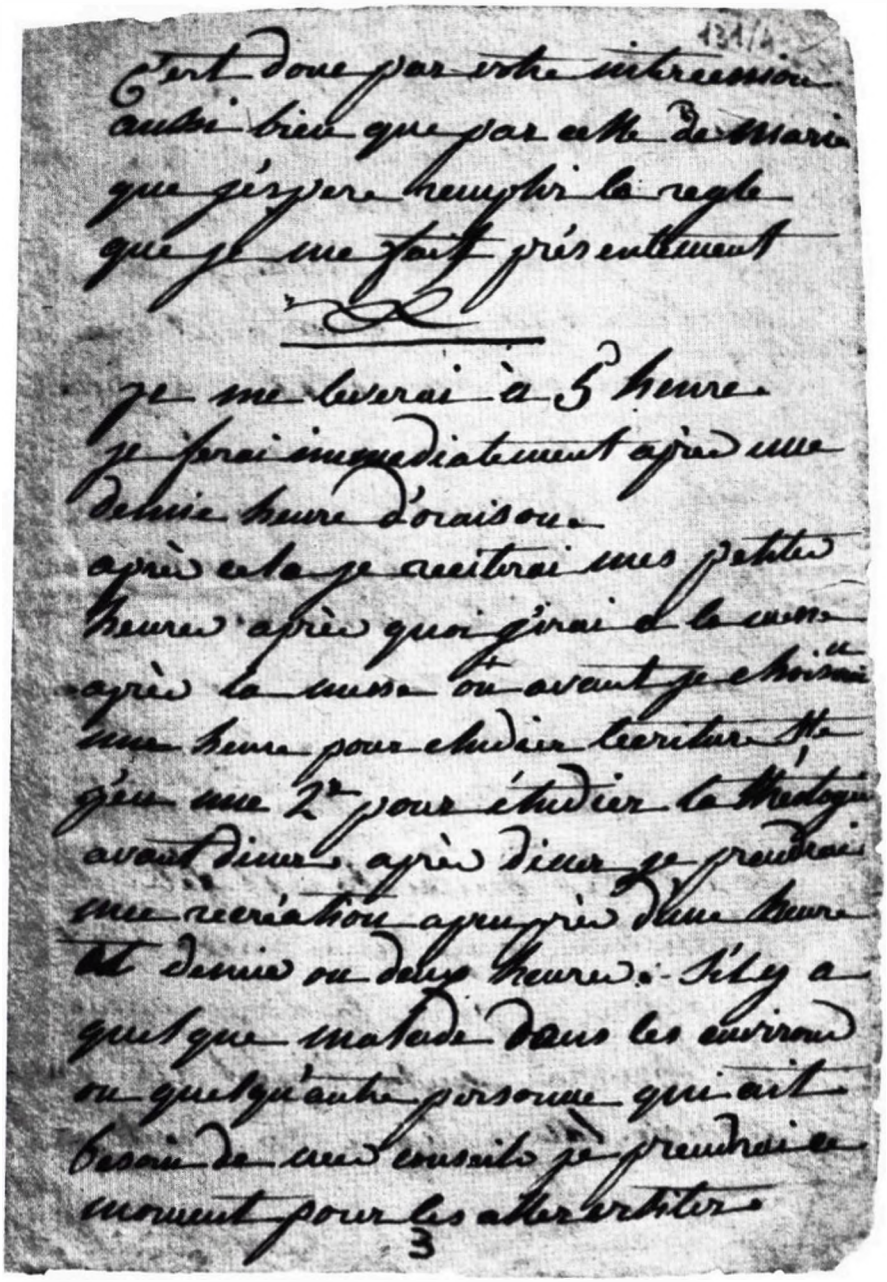

131/4

C'est donc par votre intercession
aussi bien que par celle de Marie
que j'espere remplir la regle
que je me fait présentement

Je me leverai à 5 heure
je ferai immediatement après une
demie heure d'oraison.
après cela je reciterai mes petites
heures après quoi j'irai à la messe
après la messe ou avant je choisirai
une heure pour etudier l'ecriture Ste
j'en une 2e pour étudier la theologie
avant diner. après diner je prendrai
une recréation apeu près d'une heure
et demie ou deux heures. s'il y a
quelque malade dans les environs
ou quelqu'autre personne qui ait
besoin de mes conseils je prendrai ce
moment pour les aller visiter.

3

C'est donc par votre intercession,
aussi bien que par celle de Marie
que j'espère remplir la règle
25 que je me fait présentement.

Je me lèverai à 5 heures.
Je ferai immédiatement après (2) une
demie heure d'oraison.
Après cela je réciterai mes petites
30 heures, après quoi j'irai à la messe.
Après la messe ou avant, je chois(ir)ai
une heure pour étudier l'Ecriture ste.
J'en (3) une 2e pour étudier la théologie
avant diner. Après diner je prendrai
35 une récréation à peu près d'une heure
et demie ou deux heures. S'il y a
quelque malade dans les environs
ou quelqu'autre personne qui ait
besoin de mes conseils, je prendrai ce
40 moment pour les aller visiter.

31 - choisirai, ir supra lineam.

(2) Après la toilette et peut-être après la prière du matin, comme le prévoit le règlement du séminaire.

(3) Lire: j'en choisirai... mot omis par distraction.

131

ce temps écoulé je prendrai
encore deux heures une sera
employer a repasser les traités que
j'ai déjà vu et l'autre je lirai
quelque ouvrage concernant ma
position et mon état. je prendrai
encore une heure de recreation à la
suite de la quelle je reciterai mon
office c'est à dire vepres matines et
laudes pour le lendemain.
j'aurai aussi soin de me menager
une demie heure avant soupé
pour faire une lecture de piété
tous les dimanches et fêtes
j'assisterai aux deux messes et
a vêpres. pour la communion
je suivrai autant qu'il me sera
possible la pratique du seminaire

Ce temps écoulé, je prendrai
encore deux heures: une sera
amployer a repasser les traités que
j'ai déjà vu, et l'autre je lirai
45 quelque ouvrage concernant ma
position et mon état. Je prendrai
encore une heure de récréation à la
suite de laquelle je réciterai mon
office, c'est-à-dire vêpres, matines et
50 laudes pour le landemain.
J'aurai aussi soin de me ménager
une demie heure avant soupé
pour faire une lecture de piété.
Tous les dimanches et fêtes
55 j'assisterai aux deux messes et
a vêpres. Pour la communion
je suivrai autant qu'il me sera
possible ma pratique du séminaire.

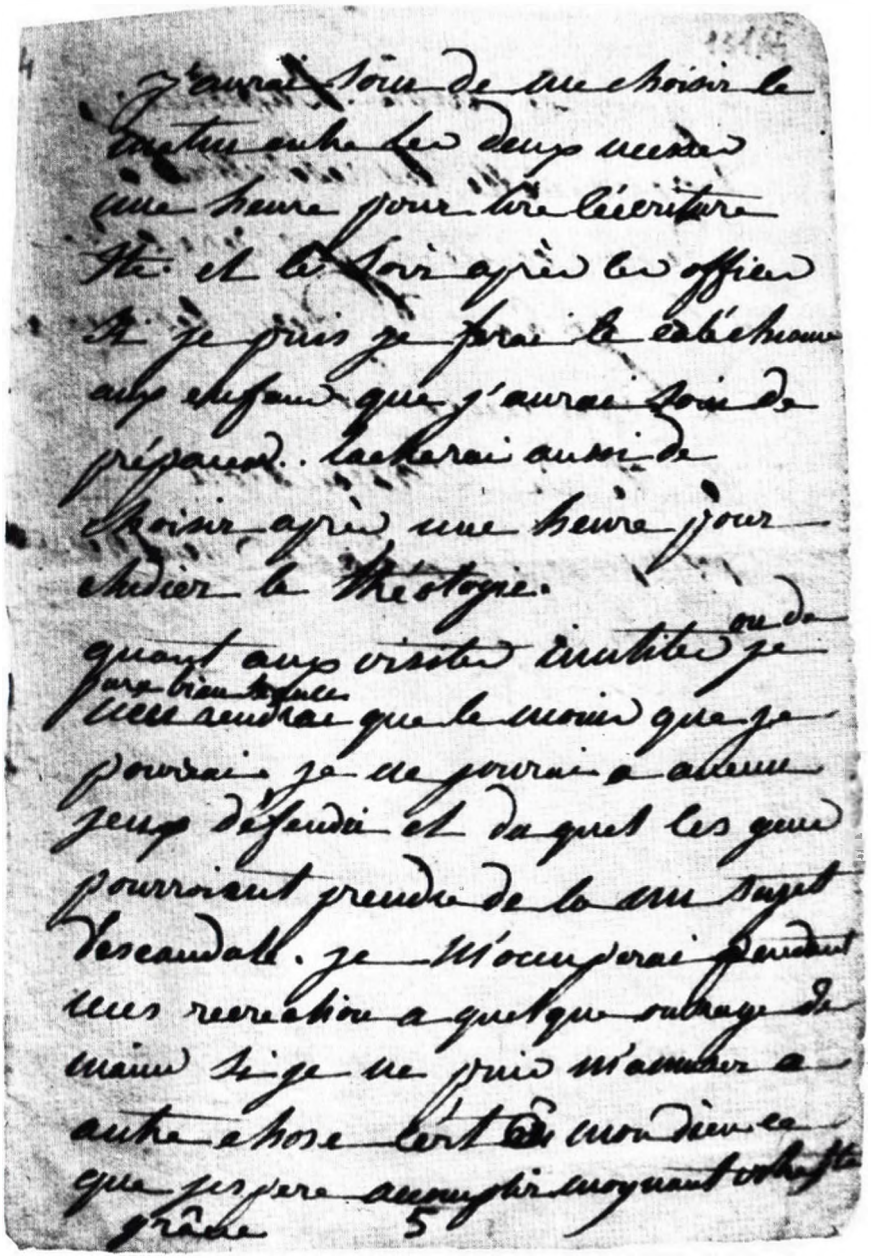

4

J'aurai soin de me choisir le
matin entre les deux messes
une heure pour lire l'écriture
Ste. et le soir après les offices
si je puis je ferai le catéchisme
aux enfans que j'aurai soin de
préparer. tacherai aussi de
choisir après une heure pour
étudier la théologie.
quant aux visites inutiles ou de
pure bienséance je
n'en rendrai que le moins que je
pourrai. je ne jouerai à aucun
jeux défendu et duquel les gens
pourroient prendre de la mi sujet
d'escandale. je m'occuperai pendant
mes recreation a quelque ouvrage de
main si je ne puis m'amuser a
autre chose c'est à mon dieu ce
que j'espere accomplir moyennant votre Ste
grâce 5

J'aurai soin de me choisir le
60 matin entre les deux messes
une heure pour lire l'Ecriture
ste. et le soir après les offices
si je puis je ferai le catéchisme
aux enfants que j'aurai soin de
65 préparer (4). Tacherai aussi de
choisir après une heure pour
étudier la théologie.
Quant aux visites inutiles ou de pure bienséance je
n'en rendrai que le moins que je
70 pourrai. Je ne jourai a aucun
jeux défendu et du quel les gens
pourroient prendre de là un sujet
de scandale. Je m'occuperai pendant
mes récréation à quelque ouvrage de
75 main si je ne puis m'amuser à
autre chose (5). C'est ô mon Dieu ce
que j'espère accomplir moy(en)nant votre ste.
grâce.

68 - ou de pure bienséance, supra lineam.
76 - ô, pr. au.

(4) préparer, se rapporte à catéchisme.
(5) me distraire à faire autre chose.

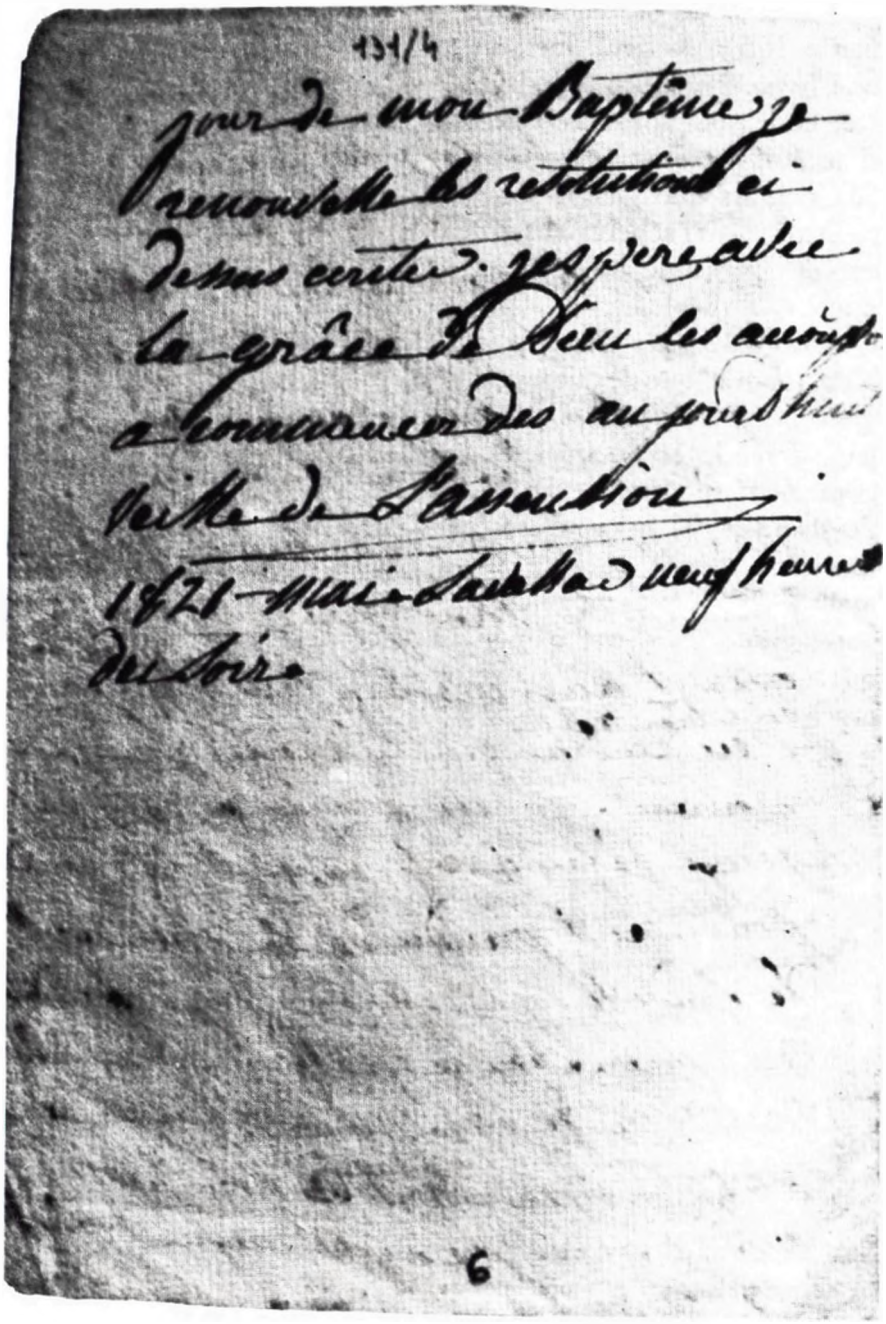

131/4

jour de mon Baptême je
renouvelle les résolutions ci
dessus écrites. j'espère avec
la grâce de Dieu les accompli
a commencer dès aujourd'hui
veille de l'Assention
1821 mai Savallad neuf heures
du soir

6

Jour de mon Baptême, je
80 renouvelle les résolutions ci-
dessus écrites. J'espère avec
la grâce de Dieu les accomplir
à commencer dès aujourd'hui
veille de l'Assension.
85 1821 mai (6) Lavallas neuf heure
du soir.

(6) 30 mai, veille de l'Ascension, d'après le bréviaire du Père Champagnat.

1820, octobre 12

Feuillet de 8 pages, format 16,5 x 11, couleur blanche, écrit sur les pages 1 à 5.

AFM, 131.5; Vie pp. 39-40.

In est probable que le texte ci-dessous soit postérieur à celui qui le suivra, puisqu'il est dit: «Je renouvelle la résolution de ne jamais omettre mon oraison» qu'il ne fait que mentionner dans le texte précédent (131.4) comme point de son programme, tandis que dans le texte 131.6 elle fait l'objet d'une résolution particulière. Cependant devant l'incertitude, nous maintenons le présent texte au 5ème rang comme le veut la tradition.

Ce texte n'est pas homogène, ayant reçu trois ajouts successifs. Le texte primitif va du N° 1 au N° 8 inclus, car le N° 9 est une sorte d'introduction et à partir de lui l'écriture change. On peut donc distinguer ce premier ajout du N° 9 au N° 11, puis un second qui est le renouvellement de 1820, enfin un troisième daté de 1828.

Il n'est pas facile de préciser la date des deux premières parties. Certes elles sont des premières années du vicariat de M. Champagnat, puisqu'il parle de visiter les malades et de confessions. Cela nous situe donc entre 1816 et 1820, peut-être plus près de 1820, si le texte 131.6 précède celui-ci.

Comme pour le texte précédent, l'on constate une reprise tardive. Après huit années, au cours desquelles (mai 1821) il reprend les résolutions précédentes, il revient à ce texte dont il ne retient expressément que les trois dernières. Rappelons enfin qu'en 1828, il n'est plus vicaire, mais s'occupe uniquement des Frères et réside à Notre-Dame de l'Hermitage. On peut dire qu'il ne compliquait pas les choses et se contentait de ce qu'il avait sous la main.

Archives F.M.S. 131./5
Doc. 131.5.

Recueil de nouvelles
Resolutions que je prends et
que je mets sous la protection
de la très Ste Vierge
L. J. C. O. ad M. g. D. et
h. v. M. D. g.

1 Je renouvelle la resolution de
ne jamais omettre mon oraison.
2 Dans le courant de la journée
j'irai toujours rendre une visite
au très St Sacrement et à la très
3 toutes les fois Ste Vierge que je partirai
soit pour aller voir un malade
ou pour quelqu'autre affaire j'irai
encore visiter le très St Sacrement.
et à la très Ste Vierge

Recueil de nouvelles
Résolutions que je prends et
que je mets sous la protection
de la très Ste. Vierge.
L(oué soit) J(ésus) C(hrist) O(mnia) ad M(ajorem) G(loriam) D(ei) et H(onorem) V(irginis) M(ariae) D(ei) G(enitricis).

1 - Je renouvelle la résolution de
ne jamais omêttre mon oraison.
2 - Dans le courant de la journée
j'irai toujours rendre une visite
au très St. Sacrement et à la très
Ste. Vierge.
3 - Toutes le fois que je partirai,
soit pour aller voir un malade
ou pour quelqu'autre affaire, j'irai
encore visiter le très St. Sacrement
et à la très Ste. Vierge.

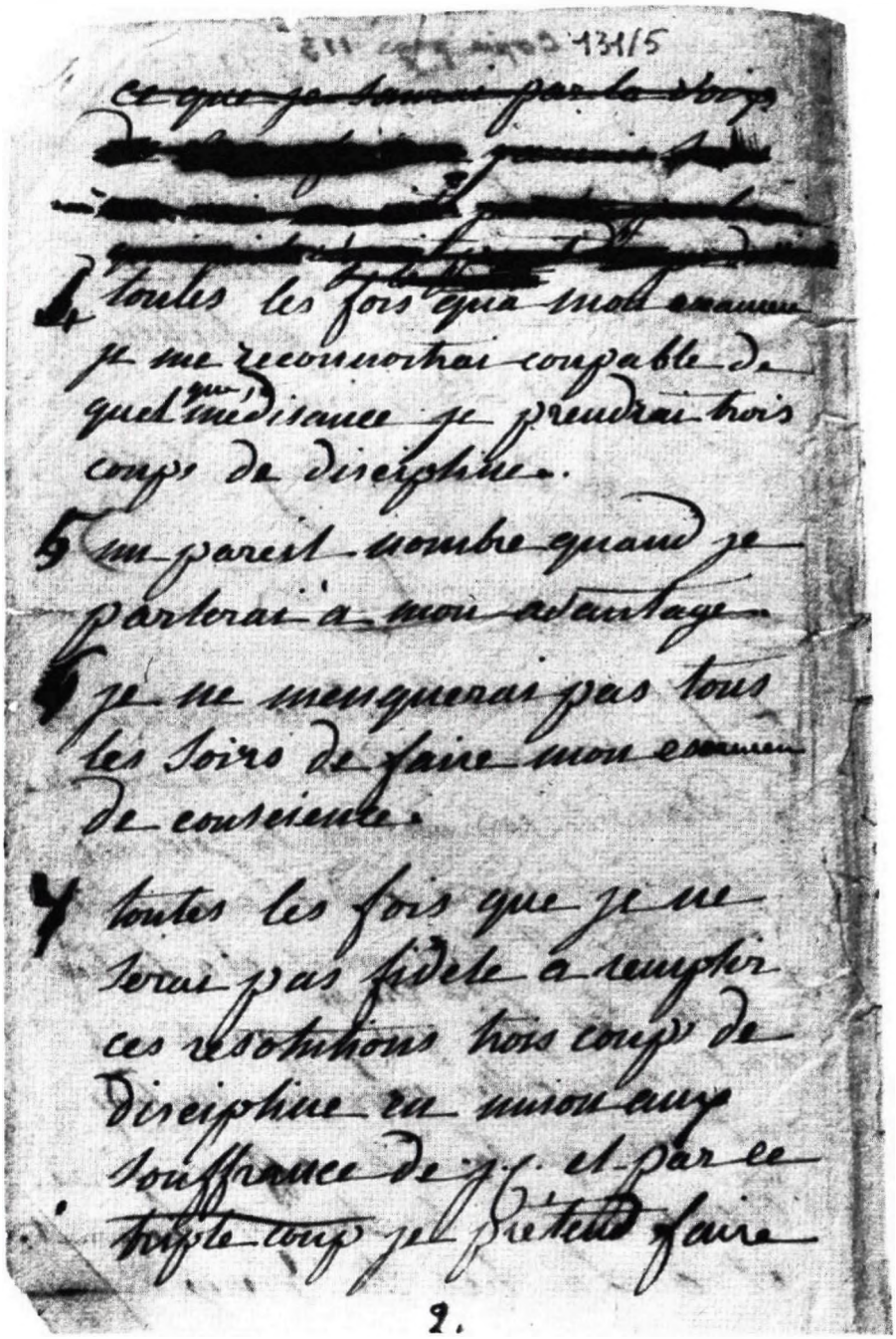

131/5

~~ce que je saurai par la voix~~
[redacted]

4 toutes les fois qua mon examen
je me reconnoitrai coupable de
quelque médisance je prendrai trois
coups de discipline.

5 un pareil nombre quand je
parlerai a mon avantage.

6 je ne menquerai pas tous
les soirs de faire mon examen
de conscience.

7 toutes les fois que je ne
serai pas fidele a remplir
ces resolutions trois coups de
discipline en union aux
souffrance de J.C. et par ce
triple coup je prétend faire

2.

4 - Toutes les fois qu'à mon examen
je me reconnoitrai coupable de
20 quel(que) médisance, je prendrai trois
coups de discipline.
5 - Un pareil nombre quand je
parlerai à mon avantage.
6 - Je ne menquerai pas tous
25 les soirs de faire mon examen
de conscience.
7 - Toutes les fois que je ne
serai pas fidèle à remplir
ces résolutions, trois coups de
30 discipline en union aux
souffrances de J.C. et par ce
triple coup je prétend faire

18 - pr. 4 texte raturé, en partie illisible où l'on peut tout de même lire: Ce que je saurai par la voix de la confession, jamais .... je n'en parlerai quoiqu'il n'y ait point danger de violer le secret. A partir de là, i.e. du N° 4 les chiffres ont été rectifiés: 4 actuel était avant 5, le 5 était 6, etc... jusqu'au 11 qui était primitivement 12.
20 - quelque, que supra lineam.

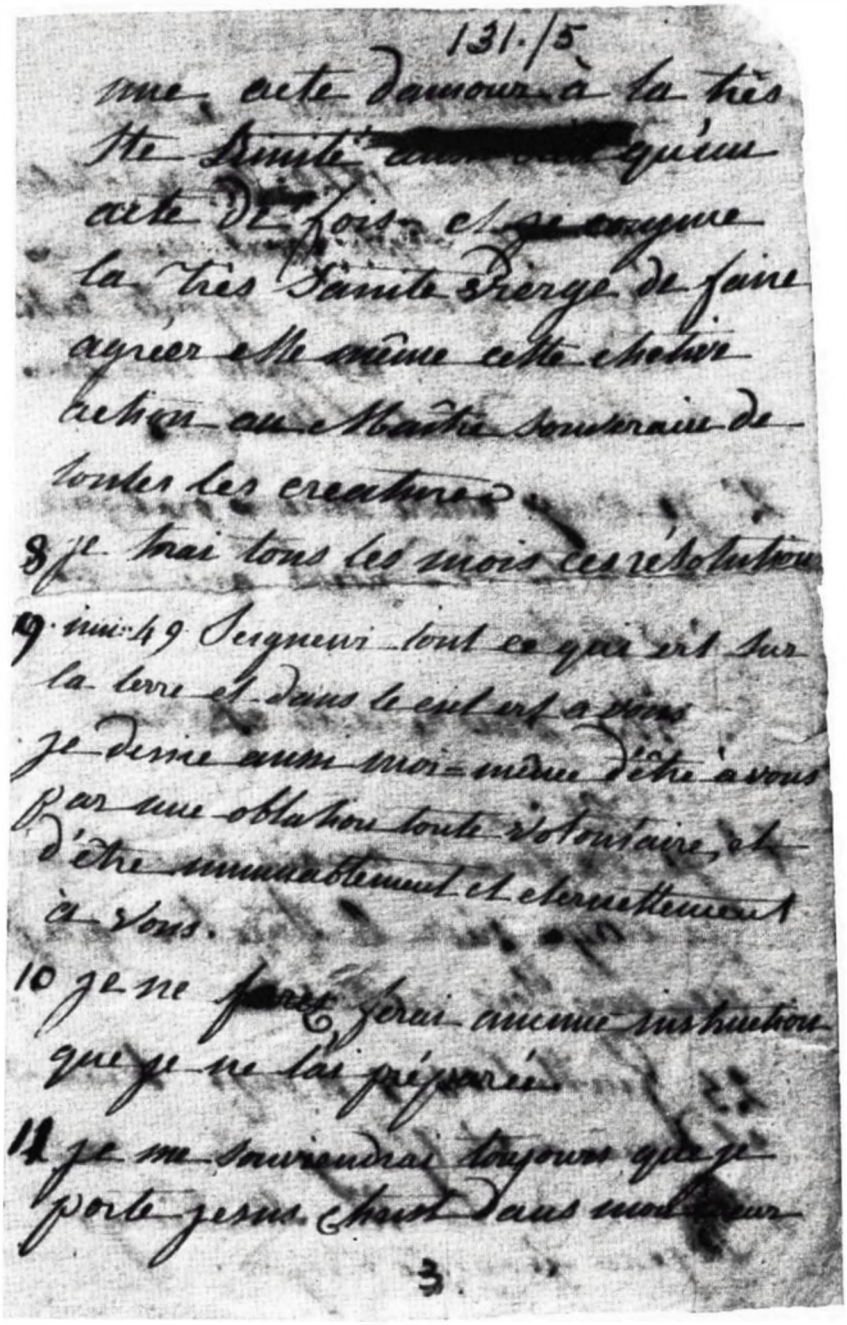

131./5

une acte damour à la très
Ste Trinité [redacted] qu'un
acte de fois et je conjure
la très Sainte Vierge de faire
agréer elle même cette chetive
action au Maître souveraine de
toutes les creatures

8 je trai tous les mois ces résolutions

9 inn: 49 Seigneur tout ce qui est sur
la terre et dans le ciel est a vous
je desire aussi moi-même d'être a vous
par une oblation toute volontaire, et
d'être immuablement et eternellement
à vous.

10 je ne ~~ferez~~ ferai aucune instruction
que je ne l'ai préparée

11 je me souviendrai toujours que je
porte jesus christ dans mon cœur

3.

une acte d'amour à la très
Ste. Trinité aussi bien qu'un
35 acte de fois et je conjure
la très Sainte Vierge de faire
agréer elle-même cette chétive
action au Maître souverain de
toutes les créatures.
40 8 - Je lirai tous les mois ces résolutions.
9 - imi... 49 (1) Seigneur tout ce qui est sur
la terre et dans le ciel est à vous.
Je désire aussi moi-même d'être à vous
par une oblation toute volontaire et
45 d'être immuablement et éternellement
à vous.
10 - Je ne ferai aucune instruction
que je ne l'ai préparée (2).
11 - Je me souviendrai toujours que je
50 porte Jésus Christ dans mon coeur.

---

47 - ferai, pr. ferez.

---

(1) Lire: Imitation de Jésus-Christ, Livre IV, chapitre IX, dont voici le début: Chapitre IX - Comment, en offrant le saint sacrifice, on doit prier pour soi et pour tous les autres. - L'âme. 1. Seigneur, tout ce qui est dans le ciel et dans la terre est à vous. Je désire de me consacrer moi-même à vous par une oblation toute volontaire et d'être immuablement et éternellement à vous. (Manuel du chrétien, chez Mame Frères, Paris 1812, p. 797).

(2) Formule habituelle chez le Père Champagnat (cf. 1.35), qu'il faut traduire dans le sens positif, car il ne veut pas dire qu'il ne fera pas l'instruction qu'il n'a pas préparée, mais qu'il s'oblige toujours à la préparer et à ne jamais faire de l'improvisation.

131/5

je renouvelle aujourd'hui
douze octobre 1820. la résolution
cinq six sept huit neuf dix
onze douze et je ajoute celle
de donner tous les jours une heure
a l'étude de la theologie.

2° je veux encore mieux pratiquer
la vertu de douceur que je n'ai
pas fait.

3° être plus recueilli et moins
dissipé.

4° je ne ferai jamais oraison que
je n'aye prévu le sujet et que je
ne m'y sois préparé.

25 Juillet 1828. à onze heures
et demie a Valfleury sous la
protection de la Ste Ste Vierge
St jean françois Regis.

Je renouvelle aujourd'hui,
douze octobre 1820, la résolution
cinq, six, sept, huit, neuf, dix,
onze douze et je ajoute celle
de donner tous les jours une heure
à l'étude de la théologie.
2° Je veux encore mieux pratiquer
la vertu de douceur que je n'ai
pas fait.
3° Etre plus recueilli et moins
dissipé.
4° Je ne ferai (j)amais oraison que
je n'ai prévu le sujet et que je
ne m'y sois préparé.

25 juillet 1828, à onze heures
et demi, à Valfleury (3), sous la
protection de la très Ste. Vierege,
St. Jean François Régis,

(3) Dans un de ses carnets, Frère François note: «Jamais le P. Champagnat n'a conduit les Frères de l'Hermitage à Valfleury (...) Il ne les y a jamais non plus laissé aller en communauté» (505.17, p. 547).

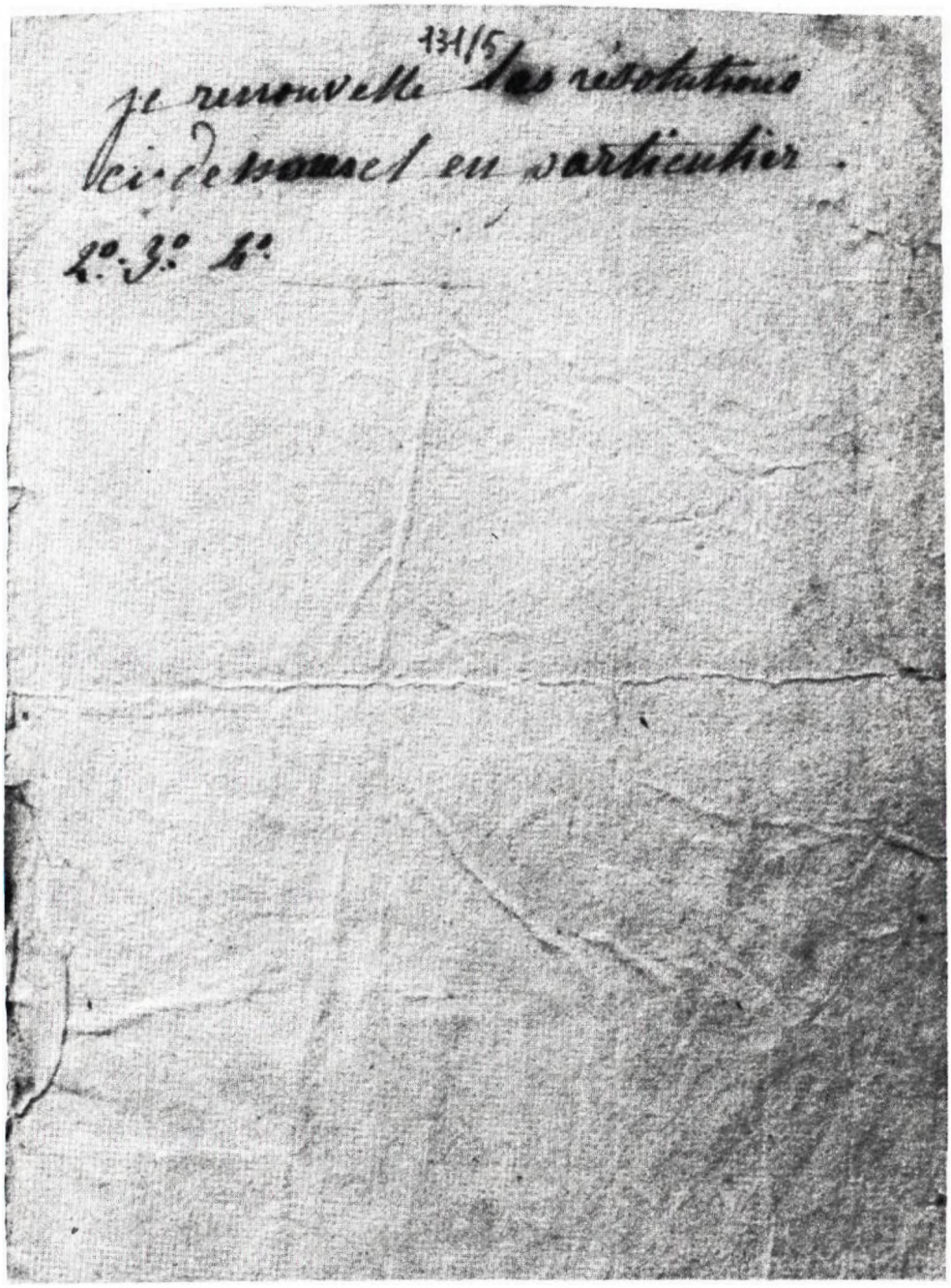

131/5

Je renouvelle les résolutions
ci-dessus et en particulier
2°. 3°. 4°.

je renouvelle les résolutions
70 ci-dessous (4) et en particulier
2°, 3°, 4°.

(4) Lire: ci-dessus.

Résolutions

Feuille séparée, format 16,5 × 8,5; couleur grise, écrit sur le recto seulement.

AFM, 131.6.

Sans doute ce texte n'est-il qu'un fragment; peut-être la page 3 d'un feuillet de 4 pages dont la première feuille sur laquelle pouvait être écrite une introduction sous forme de prière, a été arrachée. Ce texte est indépendant du précédent (131.5), d'ailleurs le papier n'a ni la même couleur, ni le même format. Comme on l'a signalé dans l'introduction du texte précédent, celui-ci le précède probablement dans le temps, bien qu'il ne soit pas possible d'en donner les preuves suffisantes. Quoi qu'il en soit, ce sont là des résolutions d'un homme d'action soucieux de préserver sa vie de prière.

On peut s'étonner qu'aucune mention ne soit faite de ses occupations causées par la fondation de l'Institut des Frères. A peine peut-on deviner par la prévision de visites à faire en dehors de la paroisse qu'il entrevoit un champ d'apostolat débordant les limites de celle-ci. Certes, il ne s'agit pas d'un règlement, mais de résolutions concernant la vie intérieure seulement. N'empêche que même de simples allusions seraient éclairantes pour nous.

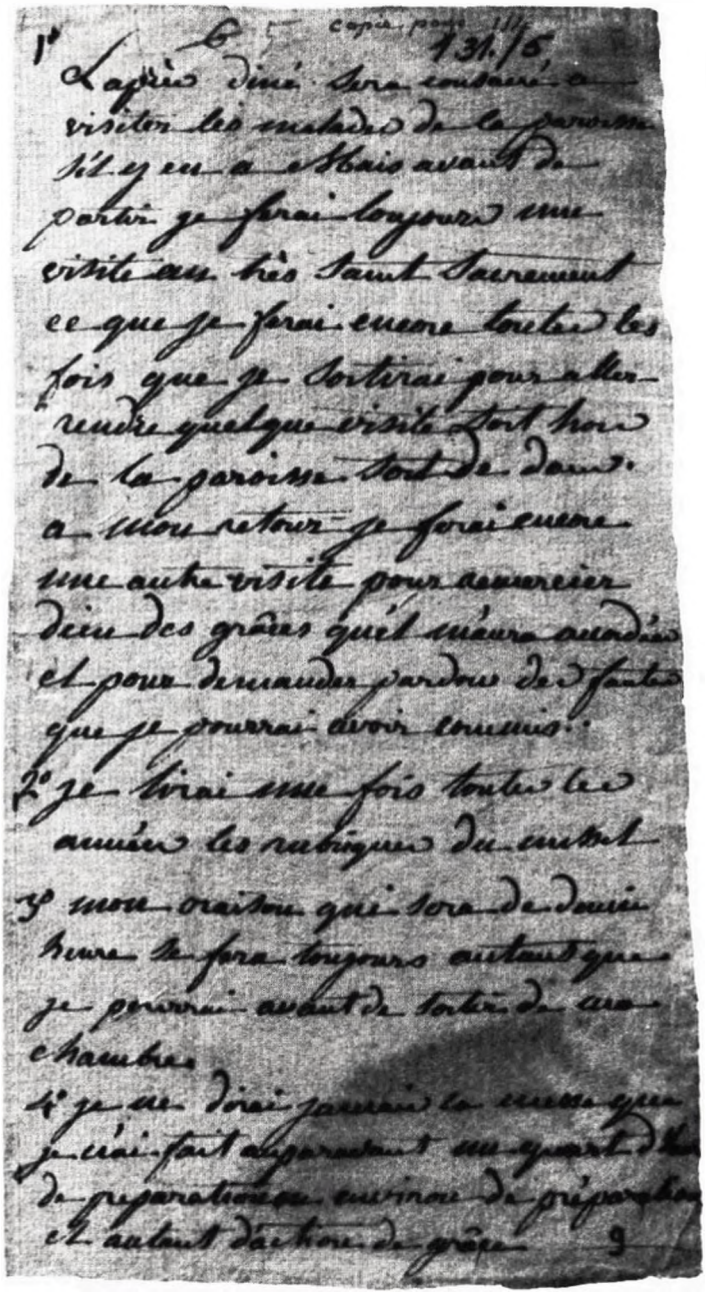

1° 6 5 copie pour 111 131./5

Lapres diné sera consacré a
visiter les malades de la paroisse
s'il y en a Mais avant de
partir je ferai toujours une
visite au très saint Sacrement
ce que je ferai encore toutes les
fois que je sortirai pour aller
rendre quelque visite soit hors
de la paroisse soit de dans.
a mon retour je ferai encore
une autre visite pour remercier
dieu des grâces qu'il m'aura accordées
et pour demander pardon des fautes
que je pourrai avoir commis.
2° je lirai une fois toutes les
années les rubriques du missel
3° mon oraison qui sera de demie
heure se fera toujours autant que
je pourrai avant de sortir de ma
chambre.
4° je ne dirai jamais la messe que
je n'ai fait auparavant un quart d'heure
de preparation ou environ de préparation
et autant d'action de grâce 9

1° L'après diné sera consacré à
visiter les malades de la paroisse
s'il y en a. Mais avant de
partir je ferai toujours une
5 visite au très Saint Sacrement,
ce que je ferai encore toutes les
fois que je sortirai pour aller
rendre quelque visite, soit hors
de la paroisse, soit de dans.
10 A mon retour je ferai encore
une autre visite pour remercier
Dieu des grâces qu'il m'aura accordées
et pour demander pardon des fautes
que je pourrai avoir commis.
15 2° Je lirai une fois toutes les
années les rubriques du missel.
3° Mon oraison qui sera de demie
heure, se fera toujours, autant que
je pourrai, avant de sortir de ma
20 chambre.
4° Je ne dirai jamais la messe que
je n'ai fait auparavant un quart d'heure
de préparation ou environ de préparation
et autant d'action de grâce.